



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
9 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 7 novembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée et en application du paragraphe 48 de la résolution 2385 (2017) du Conseil, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la Somalie établi par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée.

Le Comité vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité  
faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009)  
sur la Somalie et l'Érythrée  
(Signé) Kairat **Umarov**



**Lettre datée du 2 octobre 2018, adressée au Président du Comité  
du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992)  
et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée par le Groupe  
de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée**

En application du paragraphe 48 de la résolution 2385 (2017) du Conseil de sécurité, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la Somalie établi par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée.

Le Coordonnateur du Groupe de contrôle  
pour la Somalie et l'Érythrée  
(Signé) James **Smith**

Spécialiste des groupes armés  
(Signé) Jay **Bahadur**

Spécialiste des ressources naturelles  
(Signé) Charles **Cater**

Spécialiste des questions humanitaires  
(Signé) Mohamed Abdelsalam **Babiker**

Spécialiste des groupes armés  
et des questions maritimes  
(Signé) Brian **O'Sullivan**

Spécialiste en armements  
(Signé) Nazanine **Moshiri**

Spécialiste en armements  
(Signé) Richard **Zabot**

## Résumé

En application de la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité, un embargo général et complet sur les armes a été imposé à la Somalie. Depuis la levée partielle de cet embargo en 2013, la Somalie s'est vu livrer quelque 20 000 armes et 75 millions de cartouches. Si d'importants progrès ont été accomplis depuis l'imposition de l'embargo, le pays continue de connaître une multitude de problèmes sur les plans politique et de la sécurité. On ne saurait trop insister sur l'importance du respect de l'obligation de notification consécutive à la levée partielle de l'embargo et de la gestion efficace et responsable des armes et des munitions.

Ces obligations ont toutefois été peu respectées, dans l'ensemble. Tout au long du mandat, aucun envoi d'armes ni de munitions n'a fait l'objet d'une procédure de notification, conformément aux prescriptions formulées par le Conseil de sécurité.

La gestion des armes et des munitions laissait à désirer, malgré la diffusion de nouvelles directives générales par le Bureau du Conseiller à la sécurité nationale au début de 2017. Les registres de distribution administrés par l'armurerie centrale de Halane, à Mogadiscio, manquaient de précision et de cohérence, à tel point qu'il n'a pas été possible d'établir clairement où, quand, pourquoi, comment et à qui la plupart des armes et des munitions avaient été distribuées durant la première moitié du mandat.

Les restrictions imposées par le Gouvernement fédéral somalien ont entravé les capacités du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée d'évaluer efficacement les procédures de gestion et de distribution des armes et des munitions durant la seconde moitié du mandat. Ces restrictions ont été maintenues en dépit de la communication adressée au Gouvernement fédéral somalien par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, dans laquelle il a été souligné qu'il importait que le Groupe de contrôle puisse accéder librement à tous les fichiers de l'armurerie centrale de Halane afin d'en vérifier la teneur.

Tout au long du mandat, le Groupe de contrôle a réuni des preuves permettant d'établir que du matériel militaire avait été détourné, notamment des armes provenant pour une large part d'une livraison reçue par le Gouvernement fédéral à la mi-2017, dont il a été déterminé qu'elles étaient en la possession de négociants d'armes à Mogadiscio et à Baidoa. Nombre de ces armes ont probablement été détournées de manière épisodique par des membres des forces de sécurité somaliennes dont les traitements n'avaient pas été versés. Toutefois, le Groupe a obtenu des informations concordantes faisant état de la participation de responsables des forces de sécurité de haut rang au détournement d'armes à grande échelle.

Le Groupe de contrôle a également reçu des informations précieuses de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et de l'administration de l'État du Sud-Ouest concernant des armes et munitions saisies de Harakat el-Chabab el-Moujahidin (Chabab), ce qui lui a permis de suivre la trace de certaines d'entre elles et de mieux comprendre la façon dont le groupe se procurait du matériel militaire. Toutefois, il importe que les saisies effectuées par l'AMISOM, les États membres de la fédération et, en particulier, le Gouvernement fédéral somalien, soient notifiées de façon plus systématique. Le Gouvernement fédéral n'a communiqué aucune information sur la saisie par ses forces de matériel militaire des Chabab, bien que le Conseil de sécurité lui ait expressément demandé d'autoriser le Groupe à inspecter ce matériel avant qu'il ne soit redistribué ou détruit.

Le fait de rassembler des preuves écrites du matériel militaire saisi et intercepté tandis qu'il était acheminé du Yémen vers la Somalie, avec l'aide des autorités du Puntland en septembre 2017, a permis au Groupe de contrôle d'établir que les armes et munitions faisaient partie de chargements livrés aux Émirats arabes unis et à l'Arabie saoudite en 2015 et 2016. Le Groupe de contrôle a également déterminé que le matériel retrouvé chez un négociant d'armes de Boosaaso en mai 2017, qui avait initialement été acheminé en contrebande depuis le Yémen, provenait de chargements achetés par les États-Unis d'Amérique.

Le Groupe de contrôle a continué d'enquêter sur les liens entre les trafiquants d'armes du Puntland et les fournisseurs yéménites et en a établi un avec un intermédiaire d'Al-Qaïda figurant sur les listes de surveillance établies par les États-Unis, Sayf Abdulrab Salem Al-Hayashi, également connu sous le nom de Sayf Al-Baydani. D'après les résultats préliminaires, Hayashi est probablement associé à un important négociant d'armes et Ministre d'État de l'administration houthiste au Yémen, Fares Mohammed Mana'a, inscrit en 2010 sur la liste relative aux sanctions imposées par la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité.

Les Chabab continuent de représenter la menace la plus immédiate contre la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie et malgré l'action menée par les forces internationales pour en éliminer les chefs, notamment au moyen de raids aériens, la capacité du groupe de commettre des attaques asymétriques complexes en Somalie demeure intacte. Le 14 octobre 2017, les Chabab ont fait exploser un véhicule piégé au carrefour de Zoobe, à Mogadiscio, faisant près de 600 morts, soit l'attentat le plus meurtrier contre des civils de l'histoire du pays. La charge explosive estimée à plus de 1,2 tonne d'équivalent TNT était probablement la plus puissante jamais utilisée par les Chabab. Le Groupe de contrôle a continué d'enquêter sur la possibilité que le groupe se serve de restes d'explosifs pour fabriquer de manière artisanale des engins explosifs improvisés. Malgré l'absence de preuve concluante sur ce point, les analyses de laboratoire ont montré que les Chabab continuaient de mélanger des explosifs de type militaire avec des composants d'explosifs artisanaux tels que le nitrate de potassium, cherchant, de manière probablement inefficace, à accroître la puissance de leurs engins improvisés.

Des études de cas portant sur le financement des Chabab au niveau national ont révélé que les recettes générées par le groupe militant étaient plus que suffisantes pour soutenir son insurrection. Il continue de jouer le rôle d'un gouvernement parallèle dans les zones sur lesquelles il n'exerce plus de contrôle direct en s'appuyant sur un système d'imposition centralisé qu'il applique de façon systématique dans le sud et le centre de la Somalie. Le Groupe de contrôle estime que les taxes imposées aux véhicules et aux marchandises en transit au point de contrôle dans la région de Bay génèrent à elles seules quelque 10 millions de dollars par an. Pour réaliser leurs opérations financières, notamment le recouvrement des recettes et la rémunération des membres des Chabab, ces derniers tirent parti des services fournis par des sociétés de télécommunications nationales et des entités financières peu réglementées.

Alors que les Chabab avaient cessé depuis 2015 de commettre des attentats de grande envergure dans des États Membres de la région, la police kényane a intercepté le 15 février 2018 un véhicule piégé, venant de Ceel Adde (Somalie), qui devait être utilisé dans une attaque complexe d'envergure à Nairobi. Le véhicule transportait des fusils de type AK initialement importés par le Gouvernement fédéral somalien en 2013, ce qui donne à penser que l'attaque allait être perpétrée par des « kamikazes », sur le modèle des opérations menées par les Chabab à Mogadiscio.

Après le début des raids aériens menés par les États-Unis en novembre 2017, la faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) dans le Puntland est demeurée relativement inactive durant le présent mandat. Toutefois, des assassinats en série

perpétrés par l'EIL dans le sud de la Somalie ont fait 50 morts, principalement à Mogadiscio et à Afgooye. Les enquêtes du Groupe de contrôle ont confirmé l'existence d'un réseau d'assassins de l'EIL, mais le lien opérationnel entre ceux-ci et la faction du Puntland n'a pas encore été établi.

Les embûches sur les plans politique et de la sécurité ont continué de mettre gravement en péril la stabilité de la Somalie. La crise diplomatique dans le golfe Persique continue d'avoir des retombées dans la région, des pays comme les Émirats arabes unis et le Qatar mettant à profit notamment le champ de bataille de la Somalie pour imposer des intérêts rivaux et asseoir leur influence. Si la crise a continué d'aggraver les tensions existant entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération, les intervenants sur la scène nationale ont également exploité avec de plus en plus de dextérité les ressources politiques et économiques de leurs parrains du Golfe.

À la fin de 2017, les récriminations conjointes des États membres de la fédération et du Gouvernement fédéral ont abouti à la création du Conseil de coopération entre les États, leur permettant de se réunir sans le Gouvernement. Les contacts et la coopération entre les États membres de la fédération, ainsi qu'entre ceux-ci et le Gouvernement fédéral, ont toutefois été sporadiques au cours du mandat. Les difficultés internes auxquelles se heurtent les États, encore aggravées par la proximité des élections régionales dans l'État du Sud-Ouest, au Djoubaland et au Puntland et par les tentatives incessantes visant à évincer du pouvoir les Présidents du HirChébéli et de Galmudug, sont venues compliquer une dynamique régionale déjà complexe.

Les mesures prises pour réformer le secteur de la sécurité conformément aux modalités énoncées dans le dispositif national se sont révélées insuffisantes. Certains aspects de la réforme, notamment la restructuration par secteurs de l'Armée nationale somalienne, ont engendré de nouvelles difficultés, en particulier dans la région de Gedo, où les forces qui avaient été précédemment placées sous le commandement du secteur 60, dont le siège se trouve à Baidoa, ont été officiellement transférées au secteur 43, à Kismayo, malgré les tensions profondément ancrées entre les communautés dominantes du Gedo et l'administration du Djoubaland.

La création de nouvelles forces de sécurité à Mogadiscio a fait l'objet de nombreuses spéculations et suscité de vives préoccupations, notamment quant à leur finalité, à leur structure de commandement et de contrôle et à leur constitutionnalité. Le niveau d'attention et d'appui manifestement disproportionné dont elles ont bénéficié de la part du Gouvernement fédéral a également alimenté les inquiétudes quant à la volonté de celui-ci de s'atteler à une réforme plus vaste du secteur de la sécurité et de constituer une force nationale unifiée.

L'Agence nationale de renseignement et de sécurité a été fragilisée par des luttes intestines et des allégations et contre-allégations relatives à l'affiliation de ses dirigeants aux Chabab. Au mieux, ces divisions internes ont gravement compromis la capacité de l'Agence de recueillir des renseignements et de participer au maintien de la sécurité à Mogadiscio. Au pire, une infiltration massive de l'agence par les Chabab ferait peser une menace considérable sur la paix et la sécurité régionales.

Au cours du mandat, les institutions financières internationales se sont félicitées des réformes mises en œuvre par le Gouvernement fédéral. Toutefois, celui-ci n'a pas donné suite aux préoccupations exprimées par le Groupe de contrôle dans la communication qu'il lui a adressée au sujet de détournements, notamment de fonds dans certains ministères, d'une utilisation abusive des fonds de l'administration régionale du Banadir, d'une absence persistante de transparence au sujet des contrats et des accords conclus par le Gouvernement et d'informations faisant état d'importantes recettes et dépenses publiques non inscrites au budget. Un examen des

responsabilités de l'Armée nationale somalienne a montré que des détournements persistants se produisaient également dans le secteur de la sécurité.

En janvier 2018, les tensions entre le Somaliland et le Puntland ont dégénéré en conflit armé près de la ville de Tukaraq (région de Sool). Les organisations internationales ont signalé que ces affrontements avaient fait des dizaines de victimes dans les deux camps et provoqué le déplacement d'environ 2 500 civils. Au moment de l'établissement du présent rapport, les combats se poursuivaient et les forces en présence étaient séparées par une zone tampon de 2 kilomètres environ. Ce différend a donné une nouvelle ouverture aux Chabab installés dans la chaîne montagneuse des Golis.

Les Chabab ont de nouveau été à l'origine du plus grand nombre d'attaques commises contre des civils en violation du droit international humanitaire, compte tenu en particulier de l'attentat du 14 octobre 2017 à Mogadiscio. Le groupe a continué d'imposer des punitions inhumaines et dégradantes à des civils, de recruter des enfants dans les zones passées sous son contrôle et de mener des campagnes d'assassinats dans celles contrôlées par le Gouvernement. Le groupe a également continué d'entraver la fourniture de l'aide humanitaire dans l'ensemble du sud et du centre de la Somalie. Dans les zones contrôlées par les Chabab, les activités des organisations humanitaires autres qu'Al-Ihsaan, qui relève du groupe, ont été soit entravées, soit tout bonnement interdites.

Le Groupe de contrôle a recueilli des témoignages inquiétants d'après lesquels les autorités du Puntland auraient détenu, torturé et exécuté des enfants, tandis que les troupes de l'Armée nationale somalienne auraient torturé et exécuté des personnes soupçonnées d'appartenir aux Chabab à Baraawe (région du Bas-Chébéli). Une diminution importante du nombre de victimes civiles imputées aux forces de l'AMISOM a été observée au cours du mandat. Cette baisse pourrait s'expliquer par l'application des mesures recommandées dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, mais pourrait également s'expliquer par le déclin continu des grandes opérations offensives menées par l'AMISOM au cours du mandat.

Le 25 août 2017, avec l'appui des forces américaines, l'Armée nationale somalienne a procédé à une opération près du village de Bariirre (région du Bas-Chébéli), qui a coûté la vie à deux enfants et aurait fait d'autres victimes parmi les civils. Les frappes aériennes perpétrées par les États-Unis et les États Membres de la région auraient également fait des victimes civiles, le Bureau of Investigative Journalism ayant documenté jusqu'à cinq décès du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018.

Les attaques contre des agents de l'aide humanitaire, essentiellement locaux, se sont poursuivies tout au long du mandat. Le 2 mai 2018, une infirmière allemande a été enlevée au quartier général du Comité international de la Croix-Rouge à Mogadiscio, ce qui constitue le premier cas d'enlèvement d'un ressortissant étranger en Somalie depuis 2014.

Enfin, selon les estimations du Groupe de contrôle, les exportations de charbon de bois de la Somalie ont diminué de 25 % au cours du mandat, passant de 4 millions de sacs par an à 3 millions environ. Le commerce du charbon de bois demeure une source de revenus importante pour les Chabab, qui ont prélevé des taxes à hauteur de 7,5 millions de dollars aux points de contrôle situés dans les régions du Moyen-Djouba et du Bas-Djouba. La taxation systématique des exportations de charbon de bois dans les ports de Buur Gaabo et de Kismayo continue également de procurer des revenus illicites considérables à l'administration du Djoubaland.

Les réseaux criminels basés à Doubaï (Émirats arabes unis) et à Kismayo, qui utilisent de faux certificats d'origine pour importer du charbon de bois somalien depuis l'étranger, continuent de dégager des bénéfices substantiels. Sur des marchés tels que les Émirats arabes unis, la valeur totale du commerce de gros de charbon de bois somalien exporté illicitement est estimée à 150 millions de dollars par an. Au cours du mandat, il a été établi que les ports suivants figuraient parmi les points de réception : Hamriya (Émirats arabes unis) ; Douqm et Chinan (Oman) ; les zones franches de Kish et de Qechm (République islamique d'Iran). Ces deux derniers ports ont été utilisés pour le transbordement de charbon de bois somalien par la République islamique d'Iran destiné aux Émirats arabes unis.

Globalement, l'interdiction visant les exportations de charbon de bois somalien a été mieux appliquée par les États Membres. La confiscation de cargaisons par Oman et les Émirats arabes unis est venue s'ajouter à l'action menée par les États Membres pour lutter contre le commerce illicite au cours de mandats précédents. Toutefois, la mise en œuvre aurait été plus cohérente si Oman et les Émirats avaient réagi plus rapidement aux communications qui leur avaient été adressées par le Groupe de contrôle. La République islamique d'Iran, qui n'a répondu à ces communications qu'une semaine avant la soumission du présent rapport, constitue un maillon faible dans la mise en œuvre de l'interdiction. Enfin, pour ce qui est de la Somalie, l'AMISOM et l'administration du Djoubaland continuent de ne pas respecter l'interdiction visant les exportations de charbon de bois.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	9
A. Mandat . . . . .	9
B. Méthode . . . . .	9
II. Embargo sur les armes . . . . .	10
A. Respect de l’embargo sur les armes par le Gouvernement fédéral . . . . .	10
B. Respect de l’embargo sur les armes par les États Membres . . . . .	17
C. Respect de l’embargo sur les armes par la Mission de l’Union africaine en Somalie . . . . .	18
D. Mouvements illicites de matériel militaire vers la Somalie . . . . .	19
III. Actes susceptibles de compromettre la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie . . . . .	22
A. Les Chabab . . . . .	22
B. Faction pro-État islamique d’Iraq et du Levant en Somalie . . . . .	28
C. Difficultés liées à la situation politique et au secteur de la sécurité . . . . .	30
D. Conflit entre le Somaliland et le Puntland . . . . .	36
E. Détournement de ressources financières . . . . .	37
F. Piraterie maritime . . . . .	38
IV. Violations du droit international humanitaire . . . . .	39
A. Les Chabab . . . . .	39
B. Forces fédérales et régionales . . . . .	40
C. Forces internationales . . . . .	42
D. Entrave à l’aide humanitaire . . . . .	44
V. Violations de l’interdiction visant le charbon de bois . . . . .	45
A. Production, transport et stocks . . . . .	45
B. Exportation, importation et transbordement illicites . . . . .	46
C. Faux certificats d’origine . . . . .	48
D. Réseaux criminels . . . . .	48
E. Application de l’interdiction . . . . .	49
VI. Coopération avec des États et des entités non étatiques . . . . .	49
VII. Recommandations . . . . .	50
A. Embargo sur les armes . . . . .	50
B. Menaces contre la paix et la sécurité . . . . .	51
C. Embargo sur le charbon de bois . . . . .	52
D. Liste récapitulative relative aux sanctions . . . . .	52



## I. Introduction

### A. Mandat

1. Le mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, tel qu'établi au paragraphe 13 de la résolution 2060 (2012) du Conseil de sécurité et modifié aux paragraphes 41 de la résolution 2093 (2013) et 15 de la résolution 2182 (2014), a été prorogé au paragraphe 46 de la résolution 2385 (2017).
2. En application du paragraphe 48 de la résolution 2385 (2017) et de l'alinéa 1 du paragraphe 13 de la résolution 2060 (2012), le Groupe de contrôle a présenté le 21 avril 2018 un bilan à mi-parcours au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée et lui a soumis des rapports d'étape mensuels tout au long de son mandat.
3. Au cours de leurs enquêtes, les membres du Groupe de contrôle se sont rendus dans les pays suivants : Bahreïn, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Émirats arabes unis, États-Unis, Éthiopie, France, Ghana, Oman, Pays-Bas, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Seychelles, Somalie, Soudan, Suède et Turquie. En Somalie, les membres du Groupe se sont rendus dans les localités suivantes : Baidoa, Beledweyne, Boosaaso, Buur Gaabo, Garoowe, Hoby, Kismayo et Mogadiscio.
4. Basé à Nairobi, le Groupe de contrôle se composait des experts suivants : James Smith (coordonnateur), Mohamed Babiker (questions humanitaires), Jay Bahadur (groupes armés), Charles Cater (ressources naturelles), Nazanine Moshiri (armes), Brian O'Sullivan (questions maritimes/groupes armés) et Richard Zobot (armes). Robert Dekker (questions financières) a démissionné du Groupe le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et n'a pas participé à l'établissement du présent rapport.

### B. Méthode

5. Le Groupe de contrôle a appliqué les normes de preuve et les règles de vérification énoncées dans ses précédents rapports. Pour le présent rapport, il a suivi la même méthode que pour ses rapports précédents, à savoir :
  - a) Recueillir, dans la mesure du possible, des informations sur les événements et les différents sujets auprès de sources multiples ;
  - b) Recueillir, dans la mesure du possible, des informations auprès de sources ayant une connaissance directe des événements ;
  - c) Recenser les éléments récurrents dans les informations recueillies et comparer les connaissances existantes avec les nouveaux renseignements et les nouvelles tendances ;
  - d) Prendre systématiquement en compte les conseils techniques et l'opinion de l'expert du Groupe de contrôle compétent, ainsi que l'avis collectif du Groupe, pour déterminer la crédibilité de l'information et la fiabilité des sources ;
  - e) Obtenir des éléments de preuve matériels, photographiques, sonores, visuels et documentaires pour étayer les renseignements recueillis ;
  - f) Analyser l'imagerie satellitaire le cas échéant.
6. Le Groupe de contrôle a délibérément et systématiquement cherché à prendre contact avec ceux qui étaient impliqués dans des violations des mesures de sanction, par l'entremise d'individus ayant appris de manière directe des détails de ces

violations ou connaissant des personnes dans ce cas. À certaines occasions, il a pu constater par lui-même des violations au moment même où elles étaient commises.

7. Le Groupe de contrôle a interrogé de nombreuses sources disposant d'informations pertinentes, notamment des fonctionnaires et des représentants de missions diplomatiques, d'organisations de la société civile et d'organismes humanitaires. Il s'est également entretenu ou a communiqué avec des responsables d'administrations régionales, des représentants de groupes politiques et de groupes armés et des membres de milieux d'affaires et de la société civile somalienne.

8. Conformément à la circulaire du Secrétaire général sur la classification et le maniement des informations sensibles ou confidentielles ([ST/SGB/2007/6](#)), le Groupe de contrôle a soumis au Comité, avec son rapport, plusieurs annexes strictement confidentielles qui comportent des renseignements dont la divulgation pourrait compromettre le bon fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies ou le bien-être et la sécurité de son personnel ou de tiers, ou violer les obligations légales de l'Organisation. Ces annexes ne seront pas publiées comme document du Conseil de sécurité.

## II. Embargo sur les armes

### A. Respect de l'embargo sur les armes par le Gouvernement fédéral

#### Notifications

9. Les paragraphes 3 à 7 de la résolution [2142 \(2014\)](#) comportent des informations relatives à l'obligation de notification<sup>1</sup> : il incombe au premier chef au Gouvernement fédéral somalien de notifier au moins cinq jours à l'avance au Comité (notification préalable à la livraison), pour information, toutes livraisons d'armes, de munitions ou de matériel militaire, ou les activités de conseil, d'assistance ou de formation destinées à ses forces de sécurité (par. 3)<sup>2</sup>. Les États Membres ou les organisations qui fournissent une assistance, en consultation avec le Gouvernement fédéral somalien, peuvent aussi faire la notification préalable (par. 4) ; 30 jours au plus tard après la livraison des armes ou munitions, le Gouvernement fédéral somalien doit confirmer par écrit au Comité (confirmation après livraison) que la livraison a été effectuée (par. 6)<sup>3</sup>. Dans les cinq jours suivant la distribution des armes et munitions importées, le Gouvernement fédéral somalien doit informer par écrit le Comité (notification après distribution) de l'unité destinataire des forces de sécurité nationale ou du lieu d'entreposage (par. 7).

<sup>1</sup> Avant d'être revue aux paragraphes 3 à 5 de la résolution [2142 \(2014\)](#), l'obligation, pour les livraisons, de faire l'objet de notifications préalables avait déjà été abordée au paragraphe 38 de la résolution [2093 \(2013\)](#).

<sup>2</sup> Conformément au paragraphe 5 de la résolution [2142 \(2014\)](#) du Conseil de sécurité, les notifications préalables à la livraison doivent comprendre les coordonnées du fabricant et du fournisseur des armes et munitions, une description des armes et munitions (dont le type, le calibre et la quantité), la date et le lieu de livraison envisagés, et toute information utile concernant l'unité destinataire des forces de sécurité nationale somaliennes, ou le lieu d'entreposage prévu.

<sup>3</sup> Conformément au paragraphe 6 de la résolution [2142 \(2014\)](#) du Conseil de sécurité, les confirmations après livraison doivent inclure le numéro de série des armes et munitions livrées, les données relatives à l'expédition, le connaissance, le manifeste de cargaison ou la liste de colisage, et le lieu précis d'entreposage.

10. Ces obligations sont toutefois peu respectées dans l'ensemble. Tout au long du mandat, aucun envoi d'armes ni de munitions n'a fait l'objet d'une procédure de notification, conformément aux prescriptions formulées par le Conseil de sécurité :

a) Juillet 2017 : des armes et des munitions données par la Chine sont arrivées sans notification préalable de livraison. Une confirmation après livraison a été remise au Secrétariat le 2 février 2018 ;

b) Août 2017 : des armes et des munitions données par les États-Unis, qui avaient fait l'objet d'une notification préalable de livraison le 8 septembre 2015, sont arrivées. Une confirmation après livraison non conforme a été envoyée le 31 août 2018 ;

c) Décembre 2017 : des armes et des munitions données par la Turquie sont arrivées sans notification préalable de livraison. Une confirmation après livraison a été envoyée le 10 janvier 2018 ;

d) Janvier 2018 : des projectiles ont été donnés par l'Arabie saoudite sans notification préalable de livraison. Une confirmation après livraison a été envoyée le 17 janvier 2018 ;

e) Mai 2018 : don de munitions par l'Arabie saoudite. Une notification préalable de livraison, qui ne donnait aucune information sur la quantité ou le type de munitions ni sur leur lieu d'entreposage, a été présentée le 2 mai 2018. Au moment de l'établissement du présent rapport, aucune confirmation après livraison n'a été reçue ;

f) Juin 2018 : des armes et des munitions données par Djibouti sont arrivées sans notification préalable de livraison. Une confirmation après livraison a été envoyée le 18 juillet 2018 ;

g) Août 2018 : don d'armes des États-Unis. Une notification préalable de livraison a été envoyée le 9 janvier 2018. Aucune confirmation après livraison n'a pour l'instant été reçue.

11. Dans les confirmations après livraison ayant été présentées au Comité, le Gouvernement fédéral a justifié les retards constatés et les notifications incomplètes par des problèmes de communication.

12. Voir annexe 1.1 pour un tableau reprenant tous les envois notifiés d'armes et de munitions depuis la levée partielle de l'embargo sur les armes.

### **Entreposage des armes et des munitions**

13. Le Bureau du Conseiller à la sécurité nationale a autorisé le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée à accéder à l'armurerie centrale de Halane à trois reprises tout au long du mandat : le 6 février, le 11 juin et le 27 août 2018. Le Groupe de contrôle n'a en revanche pas pu y accéder les 24 avril et 29 mai<sup>4</sup>.

14. La visite du Groupe de contrôle du 11 juin a été entravée par l'application de nouvelles directives interdisant l'utilisation d'appareils photographiques, ce qui a empêché le Groupe de contrôle d'emporter des images des éléments et registres voulus<sup>5</sup>. Bien que la présidence du Comité des sanctions ait écrit au Gouvernement

<sup>4</sup> Le 24 avril, l'accès lui aurait été refusé en raison de l'évaluation d'un chargement d'armes arrivé récemment. Le Groupe de contrôle a toutefois découvert que le convoi en question était en réalité arrivé le 8 mai 2018. S'agissant de l'impossibilité d'accéder aux installations le 29 mai, elle a été attribuée à un manque de personnel dans le dépôt.

<sup>5</sup> Le 17 mai 2018, le Groupe de contrôle a reçu du Bureau du Conseiller à la sécurité nationale le texte des directives adoptées en matière de gestion des armes et des munitions à l'armurerie centrale de Halane.

fédéral somalien pour lui rappeler l'importance de donner au Groupe de contrôle un libre accès à l'armurerie centrale de Halane et de l'autoriser à en inspecter le contenu, le Groupe s'est encore vu refuser l'utilisation de matériel photographique lors de sa dernière visite, en août<sup>6</sup>.

15. De février à mai, avec l'appui du Service de la lutte antimines de l'ONU, le Gouvernement fédéral a appliqué des mesures d'atténuation en vue du stockage sécurisé de 27 000 projectiles pour RPG-7 arrivés avec le convoi de janvier 2018. Le toit de l'entrepôt de l'armurerie centrale a par ailleurs été réparé et les murs d'enceinte renforcés, également avec l'appui du Service de la lutte antimines<sup>7</sup>. L'armurerie centrale ne répond cependant toujours pas aux Directives techniques internationales sur les munitions.

16. En tout, 21 conteneurs de projectiles pour RPG-7 faisant partie du chargement de munitions de mai 2018 ont été transférés à Villa Somalia. Malgré plusieurs demandes, le Groupe de contrôle n'a pas pu se rendre dans d'autres dépôts de Villa Somalia ni au siège de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité à Mogadiscio.

### **Distribution des armes et des munitions**

17. Le 6 février 2018, le Groupe de contrôle a rassemblé des données relatives aux registres de distribution des armes et des munitions, notamment des ordres et des bons de distribution, datés de juin à décembre 2017. La plupart d'entre eux concernaient la distribution des armes et munitions envoyées en juillet 2017 (voir la section « notifications » ci-avant)<sup>8</sup>.

18. Dans le rapport qu'il a adressé au Comité en août 2017, le Gouvernement fédéral somalien s'est engagé à adopter des procédures améliorées de gestion et de communication concernant les obligations qui lui incombaient en matière de notification après distribution, qu'il a fait vœu de mieux respecter, notamment s'agissant de garder une trace des utilisateurs finals des armes<sup>9</sup>. Toutefois, les ordres et bons de distribution examinés par le Groupe de contrôle dans l'armurerie centrale de Halane manquaient encore de précision et de rigueur, à tel point qu'il n'a pas été possible de déterminer le nombre approximatif d'armes distribuées dans chaque secteur<sup>10</sup>.

19. Le Groupe de contrôle a également constaté que les critères de distribution d'armes et de munitions aux forces de sécurité somaliennes n'étaient pas cohérents. Compte tenu de la grande quantité d'armes et de munitions, notamment de projectiles pour RPG-7 stockés dans les dépôts du Gouvernement fédéral somalien au cours du mandat, de la faiblesse des moyens en matière de commandement et de contrôle et du taux élevé de renouvellement des hauts cadres de l'Armée nationale somalienne, le

<sup>6</sup> Lettre datée du 24 juillet 2018, adressée au Gouvernement fédéral somalien par la présidence du Comité.

<sup>7</sup> Réunions tenues à Mogadiscio en juin 2018 entre le Groupe de contrôle et le personnel du Service de la lutte antimines.

<sup>8</sup> Étant donné qu'il n'était plus autorisé à photographier ces documents depuis le 11 juin 2018, le Groupe de contrôle a demandé à plusieurs reprises que lui soient communiquées des copies des registres de distribution établis depuis février 2018. Au moment de l'établissement du présent rapport, il n'avait, en dépit des assurances données par le Gouvernement, reçu aucun de ces documents.

<sup>9</sup> Lettre datée du 18 août 2017, adressée par la Mission permanente de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies en réponse à la lettre datée du 9 août 2017 adressée par le Groupe de contrôle.

<sup>10</sup> Les informations relatives aux unités bénéficiaires étaient souvent incomplètes, voire inexistantes, tandis que les termes « projectiles » et « boîtes » étaient utilisés de façon intermittente pour faire référence aux munitions distribuées, certains bons de distribution ayant été par ailleurs égarés.

risque d'une politisation de la distribution des armes importées par le Gouvernement fédéral ou d'un détournement est demeuré élevé. Voir annexe 1.3 (strictement confidentielle) pour une analyse plus détaillée de la distribution des armes de juin à décembre 2017.

20. Le 11 juillet 2018, le Groupe de contrôle a examiné des registres relatifs à la distribution d'armes et de munitions depuis l'armurerie centrale de Halane, à Mogadiscio, vers le secteur 60 de l'Armée nationale, à Baidoa. Au moment de comparer les documents officiels provenant de l'armurerie centrale avec les registres disponibles du secteur 60, il a repéré plusieurs inexactitudes. Il a également constaté des incohérences dans les registres d'armes et de munitions du secteur 60 et une incapacité de stocker et de gérer efficacement le matériel militaire. Ces facteurs réunis ont probablement augmenté le risque de détournement d'armes et de munitions stockées dans le secteur 60 vers des marchands d'armes de Baidoa (voir ci-après la section intitulée « Armes et munitions du Gouvernement fédéral somalien retrouvées entre les mains de marchands d'armes »).

### **Armes et munitions reçues depuis l'embargo sur les armes**

21. D'après les notifications et les informations transmises au Comité par le Gouvernement fédéral, le Groupe de contrôle a procédé à un examen du nombre total d'armes et de la quantité de munitions officiellement importées depuis la levée partielle de l'embargo sur les armes en 2013. D'après ses conclusions préliminaires, le Gouvernement fédéral somalien aurait officiellement reçu environ 20 000 armes et 75 millions de munitions, dont environ 70 000 projectiles pour RPG-7 (voir annexe 1.1, strictement confidentielle, pour de plus amples informations).

22. Une fois qu'on les compare aux conclusions de l'évaluation de décembre 2017 concernant l'état de préparation opérationnelle de l'Armée nationale somalienne<sup>11</sup>, selon laquelle 70 % seulement des soldats possédaient des armes et que beaucoup d'entre elles appartenaient à des entités non gouvernementales, telles que des forces de sécurité régionales ou des clans locaux, les résultats de l'examen mené par le Groupe de contrôle révèlent un écart considérable entre le nombre d'armes officiellement reçues par le Gouvernement depuis la levée partielle de l'embargo et celui distribué à l'Armée nationale<sup>12</sup>. Cet écart se creuse encore davantage si l'on tient compte du nombre d'armes dont disposaient déjà les forces de sécurité somaliennes avant la levée partielle de l'embargo.

23. On trouvera à l'annexe 1.1 (strictement confidentielle) un résumé de l'examen mené par le Groupe de contrôle au sujet du nombre d'armes ayant officiellement été reçues par le Gouvernement fédéral somalien depuis la levée partielle de l'embargo<sup>13</sup>.

---

<sup>11</sup> L'évaluation de l'état de préparation opérationnelle, menée de septembre à décembre 2017 par le Ministère somalien de la défense du Gouvernement fédéral et divers partenaires internationaux, constitue un bilan complet et de première main des capacités et ressources de l'Armée nationale somalienne. Consultable au Secrétariat.

<sup>12</sup> Selon la documentation fournie en juillet 2018 par l'Armée nationale somalienne, cette dernière serait composée de 23 176 militaires, notamment des unités entraînées à l'étranger, par exemple les forces spéciales Danab, et 2 000 soldats affectés à des bataillons « indépendants ». Comme indiqué précédemment (voir S/2016/919, annexe 2.1), le Groupe de contrôle estime qu'il est toutefois très probable que les chiffres lui ayant été communiqués soient exagérés et qu'une part importante de l'Armée nationale somalienne soit constituée de troupes indépendantes.

<sup>13</sup> Pour une analyse plus détaillée de la distribution des armes de juin 2017 à décembre 2017, voir l'annexe 1.3 (strictement confidentielle).

### **Armes et munitions du Gouvernement fédéral somalien retrouvées entre les mains de marchands d'armes**

24. Tout au long du mandat, le Groupe de contrôle a enquêté sur les ventes effectuées par les marchands d'armes à Mogadiscio, Baidoa et Dhuusamarreeb. Du fait de la sensibilité de cette enquête et pour des raisons de sécurité, le Groupe de contrôle a utilisé un réseau d'une vingtaine de responsables locaux de la collecte des données, géré par l'intermédiaire de ses interlocuteurs. De septembre 2017 à août 2018, ces responsables ont repéré, aux mains de marchands, 48 armes, des munitions de calibre 7,62 x 39 mm et un projectile de roquette RPG-7 dont le marquage était semblable à celui du matériel importé par le Gouvernement fédéral<sup>14</sup>. Un lien a pu être établi entre 37 de ces 48 armes et la livraison de fusils d'assaut de type AK intervenue à la mi-2017<sup>15</sup>, 13 d'entre elles ayant été reconnues comme faisant partie d'armes distribuées aux soldats du secteur 60, à Baidoa<sup>16</sup>.

25. En juillet 2018, le Groupe de contrôle a reçu, par l'intermédiaire de ses responsables locaux de la collecte des données, les témoignages de 10 marchands d'armes basés à Mogadiscio. Tous ont déclaré qu'il était courant dans le milieu de recruter des individus chargés de stocker les armes dans des lieux de détention clandestins dans la ville et dans sa périphérie. Ils ont par ailleurs reconnu avoir acheté des armes à des membres subalternes des forces de sécurité somaliennes, mais aussi à des officiers supérieurs et à des responsables du Gouvernement fédéral. Si le Groupe de contrôle n'a pas pu vérifier ces déclarations de manière indépendante, elles concordent néanmoins avec des informations obtenues auprès d'autres sources. Il a par exemple appris que bon nombre de membres des forces de sécurité somaliennes qui n'avaient pas reçu leur solde vendaient leurs armes pour subvenir à leurs besoins. D'autres sources, notamment de hauts responsables dans les forces de sécurité, ont expressément évoqué l'implication de l'ancien chef adjoint des Forces de défense, Abdullahi Ali Anod, dans des activités à grande échelle de détournement des armes importées par le Gouvernement fédéral<sup>17</sup>.

#### *Base militaire Général Gordon*

26. Le 23 avril 2018, la base militaire Général Gordon, située à Mogadiscio, a été pillée après le départ des forces de formation des Émirats arabes unis (voir ci-après la section intitulée « Effets persistants de la crise diplomatique du Golfe »). Au moins deux des armes repérées chez des marchands d'armes par les responsables de la collecte des données du Groupe de contrôle avaient été transférées à la base militaire Gordon le 3 mars 2018<sup>18</sup>. Selon les témoignages d'interlocuteurs qui s'étaient

<sup>14</sup> Les responsables de la collecte des données ont examiné du matériel militaire se trouvant à Baidoa, à Dhuusamarreeb et à Mogadiscio. En tout, 49 armes portaient la marque du Gouvernement fédéral, tandis que deux présentaient des caractéristiques semblables à du matériel qui lui avait été livré depuis 2015.

<sup>15</sup> Voir [S/AC.29/2018/NOTE.010](#), en date du 2 février 2018. Le 18 mai, puis à nouveau le 29 août 2018, le Groupe de contrôle a adressé un courrier au Gouvernement fédéral somalien pour savoir comment des armes et des munitions en sa possession étaient passées aux mains de marchands d'armes. Bien qu'il ait appuyé sa demande des numéros de série et de lot ainsi que de photographies de beaucoup d'armes et de munitions, à la date de l'établissement du présent rapport, le Groupe de contrôle n'avait toujours reçu aucune réponse concrète.

<sup>16</sup> D'après les informations relatives à la distribution d'armes dans le secteur 60 examinées par le Groupe de contrôle, dans lesquelles les noms et les empreintes digitales des soldats sont indiqués en regard du numéro de série de leur arme.

<sup>17</sup> Entretiens menés d'avril à août 2018 à Nairobi et à Mogadiscio avec notamment un haut cadre de la sécurité, un haut dirigeant de l'administration régionale et d'anciens responsables du Gouvernement fédéral somalien.

<sup>18</sup> D'après les dossiers de l'armurerie centrale de Halane examinés par le Groupe de contrôle en août 2018. Voir également les annexes 1.4 et 1.4.1 (strictement confidentielles).

entretenus avec 10 marchands en tout, le pillage du camp Gordon avait entraîné une baisse de la valeur des fusils d'assaut de type AK vendus à Mogadiscio, leur prix, qui s'échelonnait de 1 300 à 1 500 dollars, étant alors de 1 000 à 1 150 dollars<sup>19</sup>.

27. Le Groupe de contrôle a également été informé d'un détournement d'armes à la suite d'un problème survenu dans le camp Gordon. Le colonel Khalif Ahmed Hashi Afloow, alors commandant du 37<sup>e</sup> bataillon à Mogadiscio, a été relevé de ses fonctions après qu'une enquête du Gouvernement fédéral a établi son implication dans le détournement et la vente de 15 à 25 fusils de type AK et de 2 mitrailleuses légères de type PK<sup>20</sup>. Le matériel n'a pas été récupéré ; Afloow a par la suite été nommé commandant du bataillon du secteur 12.

28. Des informations complémentaires concernant les armes et les munitions repérées aux mains de marchands d'armes figurent aux annexes 1.4 et 1.4.1 (strictement confidentielles). Voir également annexe 1.5 pour tous renseignements relatifs aux munitions trouvées en la possession des Chabab et de marchands d'armes de Mogadishu et Baidoa.

### **Utilisation par les Chabab d'uniformes des forces de sécurité somaliennes**

29. Depuis octobre 2017, des agents des Chabab portant des uniformes leur ayant probablement été donnés par les forces de sécurité somaliennes ont participé à cinq attaques au moins, survenues les 28 octobre 2017, 14 décembre 2017, 23 février 2018, 7 juillet 2018 et 14 juillet 2018. L'uniforme que portait l'un des assaillants tué le 23 février à Villa Somalia ressemblait aux nouvelles tenues que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avait distribuées à la Police somalienne lors d'une cérémonie organisée à Mogadiscio le 22 novembre 2017<sup>21</sup>.

30. En juin 2018, le Groupe de contrôle a constaté que des uniformes qui avaient été portés par la Police et l'Armée nationale somaliennes étaient vendus à Mogadiscio, dont au moins un uniforme et un béret qui ressemblaient à ceux fournis par le PNUD à la Police somalienne<sup>22</sup>.

31. Le 22 août 2018, à l'occasion d'une fête de l'Eïd organisée à Jilib et Saacow (région du Moyen-Djouba), des combattants des Chabab ont été photographiés en tenue de l'Armée nationale somalienne. D'après les médias, ces uniformes avaient été distribués par le Gouvernement fédéral somalien au Bataillon du 14 octobre (voir ci-après la section intitulée « Forces de sécurité de Mogadiscio »)<sup>23</sup>.

32. Malgré l'obligation de notifier le Comité des livraisons de matériel non létal, le Gouvernement fédéral ne l'a plus informé, depuis octobre 2015, des livraisons

<sup>19</sup> Voir également Abdi Sheikh and Feisal Omar, « Exclusive: weapons stolen from UAE training facility in Somalia, sold on open market », *Reuters*, 25 avril 2018. Disponible à l'adresse suivante : [www.reuters.com/article/us-somalia-arms/weapons-stolen-from-uae-training-facility-in-somalia-sold-on-open-market-idUSKBN1HW26I](http://www.reuters.com/article/us-somalia-arms/weapons-stolen-from-uae-training-facility-in-somalia-sold-on-open-market-idUSKBN1HW26I).

<sup>20</sup> Entretien mené le 28 août 2018 à Mogadiscio avec un commandant de l'Armée nationale somalienne et deux sources militaires internationales.

<sup>21</sup> Le Programme des Nations Unies pour le développement a confirmé avoir livré 6 700 uniformes. D'après les documents remis en juillet 2018 au Groupe de contrôle par les responsables de la logistique de la Police somalienne, cette dernière aurait reçu 6 600 uniformes. Dans un courrier du 20 septembre 2018, le Gouvernement fédéral a indiqué au Groupe de contrôle que deux logisticiens haut gradés de la Police somalienne, qui étaient chargés du transfert des uniformes, avaient été renvoyés.

<sup>22</sup> Le prix d'un uniforme de police, béret inclus, va de 30 à 40 dollars, tandis que les bottes assorties sont vendues 18 à 20 dollars. Informations et photographies fournies par une source étant en contact direct avec des marchands d'armes de Mogadiscio, juin 2018.

<sup>23</sup> Voir BBC News Somali, « Al Shabaab iyo tuutaha Milateriga », 22 août 2018. Disponible à l'adresse suivante : [www.bbc.com/somali/war-45273417](http://www.bbc.com/somali/war-45273417).

d'uniformes reçues d'États Membres ou de donateurs<sup>24</sup>, cette constatation valant aussi pour la livraison de 20 000 uniformes de la Police somalienne, le 7 juillet 2018<sup>25</sup>.

33. Voir annexe 1.6 pour de plus amples détails sur l'emploi par les Chabab d'uniformes des forces de sécurité somaliennes.

### **Communication par le Gouvernement fédéral somalien d'informations relatives aux armes et munitions confisquées aux Chabab**

34. Au paragraphe 6 de sa résolution [2182 \(2014\)](#), le Conseil de sécurité a demandé au Gouvernement fédéral somalien de recueillir et d'enregistrer des informations sur l'ensemble du matériel militaire confisqué dans le cadre d'offensives et d'aider le Groupe de contrôle à procéder à l'inspection des articles saisis avant leur redistribution ou leur destruction. Le Groupe de contrôle sait que, tout au long du mandat, l'Armée nationale somalienne a opéré au moins trois saisies d'armes au sujet desquelles il n'a reçu aucune information<sup>26</sup>. Le Gouvernement fédéral a fourni des informations relatives à la saisie de matériel militaire au Groupe de contrôle à une occasion, en 2015 (voir [S/2015/801](#), par. 139).

35. Le Groupe de contrôle a toutefois reçu des photographies de la part de l'administration de l'État du Sud-Ouest, dont les forces de sécurité avaient confisqué des munitions aux Chabab le 18 janvier 2018, dans le village de Dambal Calaan, situé près de Baidoa. Sur ces photographies, le Groupe de contrôle a repéré plusieurs projectiles dont le marquage était identique à celui des munitions du Gouvernement fédéral qu'il avait constaté dans l'armurerie centrale de Halane. Voir annexe 1.5 pour de plus amples informations sur la saisie de munitions effectuée par l'État du Sud-Ouest.

### **Rapports du Gouvernement fédéral somalien au Conseil de sécurité**

36. En octobre 2017 et en avril 2018, le Conseil de sécurité a reçu des rapports du Gouvernement fédéral somalien en application du paragraphe 8 de la résolution [2385 \(2017\)](#), qui est la plus récente sur la question<sup>27</sup>. Il a constaté que ces deux rapports étaient inexacts et que les informations qu'il avait requises sur la structure, la composition, les effectifs et l'emplacement des forces de sécurité du Gouvernement fédéral, y compris le statut des forces régionales et des milices, n'y figuraient pas<sup>28</sup>.

37. S'agissant de l'Armée nationale somalienne, par exemple, le Groupe de contrôle a relevé des écarts importants concernant la structure et les effectifs de ses forces selon qu'il examinait des rapports adressés par le Gouvernement fédéral au Conseil, l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle, des rapports internes du

<sup>24</sup> Les seules livraisons dont le Comité a été prévenu pendant le mandat en cours étaient celles de tenues provenant du Royaume-Uni et d'Italie.

<sup>25</sup> Le 16 août 2018, le Groupe de contrôle a demandé que lui soient transmises des informations concernant la réception, l'entreposage et la distribution de tous les envois d'uniformes destinés aux forces de sécurité somaliennes depuis septembre 2017. Le 20 septembre 2018, le Gouvernement fédéral somalien a reconnu avoir reçu 20 000 uniformes et déclaré en avoir distribué 1 210 à la Division de police de Banadir, le reste se trouvant dans des lieux de stockage de la Police somalienne. Les autres requêtes du Groupe de contrôle sont restées sans réponse.

<sup>26</sup> Dans un courrier du 27 juin 2018, le Groupe de contrôle a rappelé au Gouvernement fédéral les obligations qui lui incombent au titre du paragraphe 6 de la résolution [2182 \(2014\)](#).

<sup>27</sup> Le Gouvernement fédéral somalien étant tenu de présenter ses rapports peu après la date limite de présentation du bilan à mi-parcours et du rapport final du Groupe de contrôle, celui-ci ne peut tenir compte dans ses rapports des dernières analyses en date.

<sup>28</sup> Le Groupe de contrôle a également retrouvé dans le rapport d'avril 2018 des passages qui avaient été copiés de celui d'octobre 2017, notamment les sections qui portaient sur les infrastructures destinées au matériel militaire, les contrôles des transferts, la gestion des stocks et leur sécurité physique et le marquage des armes.



Gouvernement fédéral ou de l'Armée nationale somalienne, ou des analyses indépendantes. Le Groupe de contrôle sait qu'un plan visant à restructurer l'Armée nationale est en cours depuis la fin de 2017. Pourtant, aucune allusion n'avait été faite à ce changement important dans les rapports, qui ne comprenaient aucun détail sur les progrès accomplis.

38. Par ailleurs, aucun des deux rapports ne comportait d'informations sur le statut des forces régionales et des milices, en dépit de l'importance qui y avait été accordée dans le dispositif national de sécurité adopté en avril 2017 (voir la section intitulée « Réforme du secteur de la sécurité » ci-après). Le statut des forces de sécurité à Mogadiscio (voir la section intitulée « Forces de sécurité de Mogadiscio » ci-après) n'y est en outre pas abordé.

39. Dans le rapport d'avril 2018, il n'est aucunement fait référence à un accord conclu au début de 2018 entre l'Armée nationale somalienne et SKA International Group Limited, dans lequel le groupe s'engageait, entre autres, à fournir un soutien logistique à l'Armée nationale et à œuvrer au renforcement de ses capacités<sup>29</sup>.

## B. Respect de l'embargo sur les armes par les États Membres

### Construction d'une base militaire des Émirats arabes unis à Berbera

40. Dans son rapport final en 2017, le Groupe de contrôle a indiqué que l'installation d'une base militaire étrangère à Berbera, qui entraînerait un transfert de matériel militaire, constituerait une violation de l'embargo sur les armes visant la Somalie (voir S/2017/924, par. 146 à 150). Le 22 novembre 2017, l'agence de presse Bloomberg a annoncé que l'entreprise Divers Marine Contracting LLC, sise aux Émirats arabes unis, avait été engagée pour construire la base<sup>30</sup>. Le 15 mars 2018, l'agence de presse Reuters a signalé qu'il était prévu, dans le cadre de l'accord, que les Émirats arabes unis forment les forces du Somaliland<sup>31</sup>.

41. Le 2 février 2018, le Groupe de contrôle a adressé un courrier à l'administration du Somaliland, dans lequel il a réaffirmé que l'installation d'une base militaire étrangère à Berbera violerait l'embargo sur les armes visant la Somalie et que toute assistance constituant un appui aux institutions du secteur de la sécurité dans le Somaliland devrait être notifiée au Comité et approuvée par celui-ci, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 11 de la résolution 2111 (2013) du Conseil de sécurité. En outre, il y a demandé qu'on lui fournisse des informations actualisées sur l'état d'avancement de la création de la base militaire à Berbera et qu'on lui indique les éventuelles mesures prises par l'administration du Somaliland pour garantir le respect de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie par le Conseil de sécurité. À ce jour, il n'a reçu aucune réponse.

42. Le 5 juin 2018, le Groupe de contrôle a adressé une lettre aux Émirats arabes unis pour demander des précisions sur l'établissement d'une base militaire et l'agrandissement des installations portuaires à Berbera. Le 7 septembre, les Émirats

<sup>29</sup> Les échanges de lettres datées du 28 février 2018 et du 10 avril 2018 entre l'Armée nationale somalienne et SKA International Group Limited concernant cet accord peuvent être consultés au Secrétariat.

<sup>30</sup> Nizar Manek, « Divers Group says it's building U.A.E. naval base in Somaliland », *Bloomberg*, 22 novembre 2017. Disponible à l'adresse suivante : [www.bloomberg.com/news/articles/2017-11-22/divers-group-says-it-s-building-u-a-e-naval-base-in-somaliland](http://www.bloomberg.com/news/articles/2017-11-22/divers-group-says-it-s-building-u-a-e-naval-base-in-somaliland).

<sup>31</sup> Alexander Cornwell, « UAE to train Somaliland forces under military base deal: Somaliland president », Reuters, 15 mars 2018. Disponible à l'adresse suivante : [www.reuters.com/article/us-eminirates-somaliland-president/uae-to-train-somaliland-forces-under-military-base-deal-somaliland-president-idUSKCN1GR2ZH?il=0](http://www.reuters.com/article/us-eminirates-somaliland-president/uae-to-train-somaliland-forces-under-military-base-deal-somaliland-president-idUSKCN1GR2ZH?il=0).

arabes unis ont répondu qu'ils avaient conclu un accord avec le Somaliland pour agrandir et administrer le port de Berbera. Ils ont indiqué que tous les accords signés avec les régions somaliennes l'avaient été dans le cadre des pouvoirs constitutionnels conférés aux présidents de ces régions, en vue de garantir la sécurité, la stabilité et la prospérité du pays et de ses habitants.

43. D'après les images satellites prises le 21 septembre 2018, les installations étaient alors en cours de construction à Berbera (voir annexe 1.7).

## C. Respect de l'embargo sur les armes par la Mission de l'Union africaine en Somalie

### Matériel militaire confisqué dans le cadre d'offensives

44. Durant leur précédent mandat, le Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie et l'ancien commandant de la force de l'AMISOM ont garanti au Groupe de contrôle que les procédures et les directives relatives à la gestion des armes saisies avaient été communiquées à tous les commandants de secteur de la Mission<sup>32</sup>.

45. Le 9 mai 2018, le Groupe de contrôle a reçu des photographies des armes et munitions saisies par un contingent des Forces de défense populaires de l'Ouganda de l'AMISOM à Bulo Mareer (région du Bas-Chébéli). C'était la première fois depuis l'adoption de la résolution 2182 (2014) du Conseil de sécurité qu'il obtenait des informations détaillées sur le matériel militaire saisi par l'AMISOM<sup>33</sup>. Ces photographies ont grandement aidé le Groupe de contrôle à enquêter sur les vols d'armes commis par les Chabab (voir ci-après la section intitulée « Armes et munitions des Chabab saisies par les Forces de défense populaires de l'Ouganda »).

46. C'est la seule fois que des contingents de l'AMISOM fournissaient des informations sur les armes saisies au Groupe de contrôle. Par exemple, les Forces éthiopiennes de défense nationale n'ont pas notifié au Groupe de contrôle la saisie d'armes appartenant aux Chabab par un contingent de l'AMISOM à Baidoa, en mars 2018<sup>34</sup>.

<sup>32</sup> Les 27 et 28 mars 2017, à Nairobi, le Groupe de contrôle s'est entretenu avec le Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie et avec tous les commandants de secteur de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Le 21 avril 2017, le Chef des opérations de l'AMISOM a adressé une note à tous les commandants de secteur pour leur demander d'envoyer chaque mois des rapports sur les armes et les munitions saisies.

<sup>33</sup> Au paragraphe 6 de sa résolution 2182 (2014), le Conseil de sécurité a demandé à l'Armée nationale somalienne et à l'AMISOM de recueillir et d'enregistrer des informations sur l'ensemble du matériel militaire confisqué dans le cadre d'offensives ou d'activités prescrites par leur mandat, notamment de consigner le type et le numéro de série de l'arme ou de la munition, de photographier tous les articles et les marquages utiles et de faciliter la tâche du Groupe de contrôle, qui doit procéder à l'inspection de tous les articles militaires avant leur redistribution ou leur destruction.

<sup>34</sup> Les Forces éthiopiennes de défense nationale ont noté le numéro de série et le type des armes avant que celles-ci ne soient envoyées au Ministre de l'intérieur de l'État du Sud-Ouest. Le 9 juillet 2018, le commandant du secteur 3 de l'AMISOM a informé le Groupe de contrôle qu'il n'avait reçu aucune directive au sujet des armes saisies.

*Armes et munitions des Chabab saisies par les Forces de défense populaires de l'Ouganda*

47. Parmi le matériel confisqué aux Chabab par les Forces de défense populaires de l'Ouganda à Bulo Mareer figurait une grenade à main fabriquée en Belgique en 2001. Le 3 juillet 2018, le Groupe de contrôle a reçu confirmation par le fabricant ayant effectué le marquage, Mecar, que la grenade faisait partie d'un lot de 432 armes vendues le 14 octobre 2001 au Ministère saoudien de la défense et de l'aviation<sup>35</sup>. Il lui a également été confirmé que deux projectiles pour RPG-7 fabriqués en Bulgarie avaient été vendus au Ministère yéménite de la défense en 2005<sup>36</sup>. Le Groupe de contrôle a établi que Mareer était la localité située le plus au sud de la Somalie où une saisie d'armes provenant du Yémen avait été effectuée.

48. Les Chabab s'étaient probablement emparés d'autres types de matériel recensés lors de la saisie à la suite des précédentes attaques perpétrées contre les forces de l'AMISOM<sup>37</sup>. Par exemple, le Groupe de contrôle a reçu confirmation qu'un projectile perforant Förenade Fabriksverken (FFV) 651 de calibre 84 mm pour canon sans recul Carl Gustav, fabriqué en Inde, avait été exporté au Kenya en juin 2008. Toutefois, les demandes de traçage adressées aux États Membres qui avaient fabriqué d'autres types de matériel saisis n'ont pas permis d'obtenir des informations probantes<sup>38</sup>.

49. Parmi les armes confisquées par les Forces de défense populaires de l'Ouganda, on dénombrait trois fusils d'assaut de type AK et un projectile pour RPG-7, dont le marquage concordait avec celui du matériel livré au Gouvernement fédéral somalien en 2017. Le 18 mai 2018, le Groupe de contrôle a adressé une lettre au Gouvernement pour lui demander de l'aider à localiser le matériel. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Groupe de contrôle n'avait reçu aucune réponse. Voir annexe 1.8 pour de plus amples informations sur la saisie effectuée par les Forces de défense populaires de l'Ouganda.

## **D. Mouvements illicites de matériel militaire vers la Somalie**

### **Réseaux de contrebande d'armes basés dans le Puntland et au Yémen**

50. Le Puntland reste le principal point d'entrée des armes illicites qui entrent en Somalie, majoritairement en provenance du Yémen. Durant le mandat en cours, le Groupe de contrôle a continué d'enquêter sur plusieurs importateurs d'armes connus basés à Boosaaso, qu'il avait évoqués en détail dans ses précédents rapports, comme Mahad Isse Aden, dit Laboballe, Abdi Mohamed Omar, dit Dhofaye, et Abshir Mohamed Barre<sup>39</sup>. D'après les documents comptables obtenus par le Groupe

<sup>35</sup> Le Groupe de contrôle n'a pas encore reçu de réponse à la demande de traçage qu'il avait envoyée à l'Arabie saoudite le 10 juillet 2018.

<sup>36</sup> Le 26 juin 2018, le Représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies a confirmé que les projectiles avaient été fabriqués par la société Vazovski Mashinostroitelni Zavodi (VMZ) JSCo. en 2005 et vendus par l'entreprise bulgare Arcus JSCo au Gouvernement yéménite.

<sup>37</sup> Dans son précédent rapport, le Groupe de contrôle a fait état des vols d'armes commis par les Chabab lors d'attaques contre des bases de l'AMISOM (voir S/2017/924, annexe 1.1).

<sup>38</sup> Le 18 juillet 2018, le Gouvernement russe a confirmé que des charges propulsives pour roquettes et des têtes de roquettes avaient été fabriquées dans la Fédération de Russie en 2007 et en 2008, mais n'a pas été en mesure de fournir plus d'informations à ce sujet compte tenu du laps de temps écoulé. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Groupe de contrôle n'avait pas reçu de réponse à la demande de traçage qu'il avait adressée à la Chine le 5 juin 2018.

<sup>39</sup> Voir S/2017/924, par. 106 à 110 et annexe 7.1, et S/2016/919, annexe 8.10.

de contrôle, Laboballe<sup>40</sup>, Dhofaye et Barre ont transféré de septembre 2017 à mars 2018 plus de 160 000 dollars à des négociants d'armes installés au Yémen. En janvier 2018, 130 000 dollars du montant précité ont été envoyés à une personne, à l'identité jusque-là inconnue<sup>41</sup>, qui effectuait des virements pour le compte d'un intermédiaire d'Al-Qaida, Sayf Abdulrab Salem Al-Hayashi, également connu sous le nom de Sayf Al-Baydani, dont le nom figurait sur les listes établies par les États-Unis.

51. De plus, les documents comptables obtenus par le Groupe de contrôle au cours de son précédent mandat montrent que d'octobre 2016 à octobre 2017, Dhofaye a directement transféré à Hayashi près de 280 000 dollars. Le 25 octobre 2017, le Département du trésor des États-Unis a inscrit Hayashi sur la liste des organisations terroristes mondiales spécialement désignées comme telles en raison des relations qu'il entretenait avec Al-Qaida dans la péninsule arabique (AQPA)<sup>42</sup>. Par la suite, Dhofaye a commencé à recourir à l'agent financier susmentionné pour transférer les fonds de la vente d'armes.

52. Les résultats préliminaires montrent que Hayashi est l'associé d'un important négociant d'armes et Ministre d'État dans l'administration houthiste au Yémen, Fares Mohammed Mana'a. Ce dernier a été ajouté le 12 avril 2010 sur la liste relative aux sanctions imposées par la résolution 1844 (SOi.008) pour avoir contrevenu au paragraphe 8 de la résolution 1844 (2008) du Conseil, dont certains critères concernent les atteintes à l'embargo sur les armes<sup>43</sup>.

53. On trouvera à l'annexe 1.9 (strictement confidentielle) les relevés de téléphonie mobile des réseaux de contrebande d'armes du Yémen et du Puntland.

#### *Saisie effectuée dans le Puntland en septembre 2017*

54. Comme indiqué dans le rapport S/2017/924 (annexe 7.1), le 23 septembre 2017, la police maritime du Puntland a intercepté un bateau transportant des armes et des munitions du Yémen vers la Somalie et procédé à la saisie de la cargaison, qui a été inspectée par le Groupe de contrôle à Boosaaso, le 2 octobre 2017, avec le concours des autorités du Puntland.

55. Parmi les armes confisquées, on dénombrait une mitrailleuse qui semblait correspondre à une de Type W-85 fabriquée en Chine, et 11 fusils d'assaut de Type 56-2, qui pourraient également y avoir été fabriqués. Les 7 mars et le 14 mai 2018, le Groupe de contrôle a adressé un courrier à la Chine pour lui demander des informations sur ces armes, y compris pour savoir comment elles avaient pu être détournées à des fins illicites. Le 13 août 2018, la Chine a répondu qu'aucune entreprise chinoise n'avait violé l'embargo sur les armes visant la Somalie, mais qu'elle n'était pas en mesure de fournir un complément d'informations sur l'exportation des armes.

<sup>40</sup> Des relevés de téléphonie mobile montrent que Laboballe, utilisant un numéro de téléphone de son entreprise d'exportation d'encens, Guure Store, joue un rôle de premier plan dans la mise en relation des exportateurs d'armes yéménites et des importateurs du Puntland. Voir annexe 1.9 (strictement confidentielle).

<sup>41</sup> Voir annexe 1.9 (strictement confidentielle) pour des précisions sur cette personne.

<sup>42</sup> Voir Département du trésor des États-Unis, « Counter terrorism designations », communiqué de presse, 25 octobre 2017. Disponible à l'adresse suivante : [www.treasury.gov/resource-center/sanctions/OFAC-Enforcement/Pages/20171025.aspx](http://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/OFAC-Enforcement/Pages/20171025.aspx).

<sup>43</sup> En janvier 2015, Fares Mohammed Mana'a s'est rendu au Brésil, muni d'un passeport diplomatique, pour visiter l'usine de fabrication d'armes Forjas Taurus S.A., enfreignant alors l'interdiction de voyager que l'Organisation des Nations Unies lui avait imposée. On trouvera dans le rapport du Groupe d'experts sur le Yémen (S/2018/193, annexe 41) de plus amples informations sur l'achat par Fares Mohammed Mana'a de pistolets et de revolvers Taurus, qu'il prévoyait de vendre illégalement en Somalie.

56. Deux mitrailleuses M-84 trouvées lors de la saisie effectuée dans le Puntland avaient été fabriquées par l'entreprise serbe Zastava Arms. Le 12 avril 2018, les autorités serbes ont confirmé que 1 000 mitrailleuses M-84 avaient été vendues à la société Yugoimport SDPR en 2015, puis exportées à Abou Dhabi en mai 2016, les utilisateurs finals de ces armes étant, d'après le certificat correspondant, les forces armées émiriennes<sup>44</sup>.

57. Parmi les munitions saisies, on dénombrait plusieurs boîtes de cartouches de calibre 7,62 x 39 mm fabriquées en Bulgarie, en 2013. Dans une communication reçue le 29 mars 2018, les autorités bulgares ont confirmé que le fabricant, l'entreprise Arsenal JSCo., avait vendu ces munitions en 2015 aux forces armées émiriennes ainsi qu'au Ministère saoudien de la défense<sup>45</sup>.

58. Le 28 juin et le 15 août 2018, le Groupe de contrôle a adressé un courrier aux Émirats arabes unis pour leur demander de lui fournir toute information en leur possession concernant les munitions de calibre 7,62 x 39 mm et les mitrailleuses M-84, notamment la manière dont elles avaient pu être détournées à des fins illicites. Au moment de l'établissement du présent rapport, il n'avait reçu aucune réponse. Le 31 juillet 2018, il a également adressé un courrier à l'Arabie saoudite pour lui demander des renseignements sur les munitions de calibre 7,62 x 39 mm. Au moment de l'établissement du présent rapport, il n'avait reçu aucune réponse.

59. Voir annexe 1.10 pour de plus amples informations sur la saisie effectuée dans le Puntland en septembre 2017.

#### *Fusils-mitrailleurs et munitions provenant des États-Unis retrouvés à Boosaaso*

60. En décembre 2017, le Groupe de contrôle a reçu des informations concernant une livraison d'armes et de munitions qui avaient été retrouvées dans un premier temps à Boosaaso en mai et qui provenaient du Yémen. Parmi cette livraison, on dénombrait un fusil-mitrailleur PKM et plusieurs munitions de calibre 7,62 x 39 mm fabriqués en Roumanie (voir photographies à l'annexe 1.11). Selon des informations émanant du Gouvernement roumain, le certificat d'utilisateur final daté du 30 novembre 2009 et fourni avec le fusil-mitrailleur indiquait que l'arme devait être exclusivement utilisée par l'armée américaine<sup>46</sup>. De plus, le 24 avril 2003, une munition de calibre 7,62 x 39 mm, portant le même numéro de série que les projectiles trouvés à Boosaaso, avait été envoyée à une entreprise d'importation américaine, United International Supplies Inc. Ni les mitrailleuses de type PK ni les munitions de calibre 7,62 x 39 mm ne font partie des armes utilisées par l'armée des États-Unis.

61. Le 5 janvier 2018, le Groupe de contrôle a adressé un courrier au Gouvernement des États-Unis pour lui demander de l'aider à déterminer comment les armes trouvées avaient été détournées à des fins illicites au Yémen. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Groupe de contrôle n'avait reçu aucune réponse.

#### **Réseau de contrebande d'armes basé en Italie**

62. Le 4 octobre 2017, à Florence (Italie), les autorités ont arrêté quatre Somaliens et un Italien qui seraient impliqués dans l'exportation illicite vers la Somalie

<sup>44</sup> Le 15 août 2018, le Groupe de contrôle a adressé une lettre aux Émirats arabes unis pour leur demander de lui fournir des informations sur l'utilisation qu'il était prévu de faire de ces armes et la manière dont elles pourraient avoir été détournées à des fins illicites. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Groupe de contrôle n'avait reçu aucune réponse.

<sup>45</sup> D'après les certificats d'utilisateur final délivrés à chaque vente d'armes, les marchandises ne seront pas réexportées ou transférées sans l'autorisation des autorités bulgares.

<sup>46</sup> Informations provenant de la base de données iTrace de l'organisation non gouvernementale Conflict Armament Research basée au Royaume-Uni ([www.conflictarm.com/itrace/](http://www.conflictarm.com/itrace/)).

d'anciens véhicules militaires mis au rebut, qui n'avaient pas encore été démilitarisés. Dans une communication datée du 20 juin 2018, les autorités italiennes ont informé le Groupe de contrôle que leur enquête avait révélé l'existence d'un réseau criminel spécialisé dans le trafic de matériel militaire usagé. Les cinq suspects ont été inculpés pour trafic de matériel militaire et violation de la législation bancaire italienne. Au cours d'autres recherches, les autorités italiennes ont saisi des véhicules et d'autres types de matériel prêts à l'exportation, ainsi que des documents, notamment des justificatifs de virements<sup>47</sup>.

### III. Actes susceptibles de compromettre la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie

#### A. Les Chabab

63. Les Chabab, groupe extrémiste violent, constituent la menace la plus immédiate contre la paix, la sécurité et la stabilité de la Somalie. Leurs dirigeants et militants subissent depuis juin 2017 des frappes aériennes allant croissant sans que leur capacité de mener des attaques asymétriques en Somalie ne s'en trouve réellement amoindrie. Depuis septembre 2017, ils ont commis à Mogadiscio huit attentats majeurs à l'aide d'engins explosifs improvisés qui ont fait au moins 700 morts, dont près de 582 à la suite de l'explosion meurtrière du 14 octobre au carrefour de Zoobe<sup>48</sup>.

64. Les Chabab conservent également la capacité d'exécuter des attaques classiques sporadiques contre les forces somaliennes et celles de l'AMISOM. Le 1<sup>er</sup> avril 2018 (dimanche de Pâques), par exemple, ils ont lancé des attaques complexes coordonnées contre trois bases opérationnelles avancées de l'AMISOM à Mareer, Golweyn et Qoryoley (région du Bas-Chébéli). Il s'agissait des premières attaques majeures menées par les Chabab contre des bases de l'AMISOM depuis celle du 27 janvier 2017 contre la base des Forces de défense kényanes à Kulbiyow (région du Bas-Djouba).

65. Depuis la fin des opérations offensives de grande envergure lancées par l'AMISOM en 2015, les Chabab exercent un contrôle direct sur le territoire situé le long de la vallée du Djouba, dans le sud de la Somalie, principalement aux abords des villes de Jilib, Jamaame, Bu'aale et Saacow (région du Moyen-Djouba). De vastes zones côtières autour des villes de Xarardheere et Ceeldheere, dans le centre, demeurent également sous leur contrôle direct. Il semblerait que l'insurrection des Chabab dans les Golis, une chaîne montagneuse dans le Puntland, ait pris de l'ampleur, le groupe étant bien placé pour tirer parti des hostilités entre le Puntland et le Somaliland, aux abords de la ville de Tukaraq.

#### Engins explosifs improvisés

66. Dans son rapport de 2017, le Groupe de contrôle a noté que la puissance des engins explosifs improvisés employés par les Chabab avait augmenté (voir [S/2017/924](#), par. 24). Durant le mandat en cours, cette tendance s'est poursuivie. Le 14 octobre 2017, à Mogadiscio, les Chabab ont placé une puissante charge à bord d'un véhicule, dont la quantité nette d'explosifs en faisait probablement le plus gros

<sup>47</sup> À la suite de ses demandes, le Groupe de contrôle a été avisé que les autorités italiennes ne pouvaient pas lui fournir d'autres informations détaillées avant la soumission du présent rapport.

<sup>48</sup> Aux fins du présent rapport, une « attaque majeure » fait au moins cinq morts. Les Chabab ont également mené des attaques à l'aide d'engins explosifs improvisés à l'extérieur de Mogadiscio, notamment un attentat au véhicule piégé dans un marché qui a fait au moins 12 morts dans le village d'Affurur (Puntland), le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

engin improvisé que le groupe ait jamais fabriqué (voir la section « Attentat du 14 octobre 2017 » ci-après).

67. La matière première utilisée par les Chabab pour fabriquer des engins explosifs improvisés demeure le 2,4,6-trinitrotoluène (TNT) récupéré sur les munitions et les restes explosifs de guerre saisis durant leurs attaques contre les bases de l'AMISOM. En 2017, le Groupe de contrôle a cherché à établir si l'augmentation de la puissance des explosifs utilisés par les Chabab pouvait être imputée à la fabrication par ce groupe d'explosifs artisanaux (voir S/2017/924, para. 24 à 26 et annexe 1.2, strictement confidentielle). Le Terrorist Explosive Device Analytical Center du Federal Bureau of Investigation n'a rien trouvé de concluant pour indiquer que les Chabab fabriquaient des explosifs artisanaux, et les analyses de laboratoire révèlent que le groupe continue de mélanger du TNT et d'autres explosifs de type militaire avec des composantes d'explosifs artisanaux, notamment des oxydants<sup>49</sup> tels que le nitrate de potassium et le chlorate de potassium<sup>50</sup>. Le Centre a émis l'hypothèse que les Chabab rajoutaient des oxydants aux engins explosifs improvisés pour en « gonfler » la charge explosive, même si aucun consensus ne règne sur la question de savoir si cette méthode est efficace sur le plan chimique<sup>51</sup>.

68. Le Centre a également confirmé que les Chabab fabriquaient leurs propres détonateurs électriques improvisés, ce qui réduisait la nécessité de les importer de l'étranger, comme dans le passé. Il a également détecté la présence de nitroglycérine<sup>52</sup> et d'aluminium<sup>53</sup> dans les échantillons d'engins explosifs improvisés testés.

69. Voir annexe 2.1 (strictement confidentielle) pour de plus amples détails sur les techniques de fabrication d'engins explosifs improvisés employées par les Chabab.

## Opérations nationales et régionales

### *Attentat du 14 octobre 2017*

70. Le 14 octobre 2017, à Mogadiscio, un véhicule piégé a explosé près du carrefour de Zoobe dans le quartier de Hodan, provoquant la mort d'environ 582 personnes<sup>54</sup>.

<sup>49</sup> Un dosage d'oxydant et de carburant fournit une source chimique d'oxygène pour l'engin explosif improvisé.

<sup>50</sup> Pour au moins 6 des 12 engins explosifs improvisés devant servir à des attaques, qui ont été saisis en Somalie et au Kenya de mars à juillet 2017, les analyses de laboratoire du Terrorist Explosive Device Analytical Center ont révélé la présence d'oxydants. Toutefois, le Centre a expliqué ne pouvoir confirmer que le rajout, dans deux des cas, de produits chimiques par les fabricants de bombes en tant qu'oxydants. Dans ces deux cas, les échantillons ont été prélevés à partir d'engins explosifs improvisés saisis, qui n'avaient donc pas explosé. Dans les quatre autres cas, les échantillons ont été prélevés de restes d'explosifs, ce qui rend l'analyse moins concluante. Échange de courriels avec le Terrorist Explosive Device Analytical Center, 12 septembre 2018.

<sup>51</sup> Entretien avec le Terrorist Explosive Device Analytical Center, 31 juillet 2018. Le Service de la lutte antimines de l'ONU en Somalie a qualifié les mélanges d'explosifs de type militaire et d'oxydants concoctés par les Chabab d'« explosifs frelatés ». Service de la lutte antimines en Somalie, « Report on the VBIED attacks in Mogadishu on 14 October 2017 », octobre 2017.

<sup>52</sup> Le 31 juillet 2018, le Terrorist Explosive Device Analytical Center a expliqué au Groupe de contrôle que rien n'indiquait que les Chabab fabriquaient leur propre nitroglycérine, un explosif extrêmement sensible présent dans la dynamite tant commerciale qu'improvisée.

<sup>53</sup> Le Terrorist Explosive Device Analytical Center a également précisé que l'aluminium en poudre, une matière utilisée comme additif de peinture, pouvait produire de l'énergie thermique et donc constituer une importante source de chaleur. Cette matière provoque également un éclair brillant lors des explosions, ce qui peut accroître la valeur de propagande d'une attaque. Courriel du Terrorist Explosive Device Analytical Center, 14 septembre 2018.

<sup>54</sup> Groupe des droits de l'homme et de la protection de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Selon le Armed Conflict Location and Event Data Project, l'attentat a fait 587 victimes (voir : [www.acleddata.com/](http://www.acleddata.com/)).

Il s'agit de l'attentat terroriste le plus meurtrier de l'histoire du pays. Il semblerait que la cible de l'attaque ait été l'aéroport de Mogadiscio. Néanmoins, ayant été arrêtés à un point de contrôle par les forces de sécurité du Gouvernement fédéral somalien, les assaillants ont fait exploser l'engin avant d'atteindre leur cible. Les Chabab n'avaient probablement pas prévu que l'attentat ferait autant de victimes civiles, ce qui expliquerait pourquoi ils ne l'ont jamais officiellement revendiqué.

71. Un responsable de haut rang des services secrets des Chabab (Amniyat), Hassan Adan Isaq, également connu sous le nom d'Abdinasir Jeeri, 23 ans, a été jugé et condamné à mort pour son rôle dans cette opération. Il était chargé de coordonner les déplacements d'un second véhicule piégé, un monospace Noah de la marque Toyota, qui devait semble-t-il pénétrer dans le périmètre de l'aéroport afin de dégager un passage pour le véhicule piégé<sup>55</sup>.

72. Deux employés de Hormuud Telecom Somalia Inc., le premier prestataire de services de télécommunications en Somalie, ont également été poursuivis pour avoir facilité l'entrée du véhicule piégé par le poste de contrôle de Sinka Dheere dans la périphérie de Mogadiscio<sup>56</sup>. L'un d'entre eux, Abdiweli Ahmed Diriye, a par la suite été condamné à une peine de prison de trois ans.

73. Le Groupe de contrôle a rencontré des représentants de Hormuud Telecom le 12 mai 2018, mais l'opérateur a refusé de lui donner accès aux données des téléphones portables des responsables de l'attentat.

74. Une analyse du véhicule piégé révèle que l'explosion était d'une puissance estimée à plus de 1,2 tonne d'équivalent TNT, ce qui en fait probablement le plus gros engin explosif jamais fabriqué par les Chabab<sup>57</sup>. Des spécialistes en neutralisation des munitions à Mogadiscio ayant réalisé des essais *in situ* avec ces matières explosibles ont estimé qu'elles contenaient des explosifs de type militaire et du nitrate de potassium comme oxydants<sup>58</sup>. Si rien ne semble indiquer la présence d'explosifs artisanaux à bord du véhicule piégé, la fabrication d'une bombe de 1,2 tonne à partir de restes explosifs de guerre, selon la méthode traditionnelle, aurait nécessité une opération logistique de grande envergure. À titre d'exemple, les Chabab auraient dû à cette fin récolter environ 6 000 mortiers de 60 mm, 190 missiles opérationnels

<sup>55</sup> Dans les deux lettres qu'il a adressées au Gouvernement fédéral somalien, le Groupe de contrôle a demandé à s'entretenir avec Hassan Adan Isaq; la première fois, le Gouvernement a refusé et la deuxième, n'a pas répondu. Il a néanmoins autorisé le Groupe de contrôle à s'entretenir avec un sous-traitant privé établi à Mogadiscio.

<sup>56</sup> Le responsable du Gouvernement fédéral somalien chargé d'enquêter sur l'attentat du 14 octobre, interrogé par le Groupe de contrôle à Mogadiscio le 20 mars 2018, a estimé que les Chabab avaient « infiltré Hormuud ».

<sup>57</sup> Un ingénieur artificier indépendant a réalisé une analyse le 5 avril 2018 à l'aide d'un logiciel spécialisé en saisissant des paramètres comme le rayon de choc observable sur l'imagerie satellitaire, le type de revêtement de la route et la taille des cratères provoqués par l'explosion. Il a estimé que la puissance du véhicule piégé placé à la porte Medina, à Mogadiscio le 2 janvier 2017, le plus gros engin explosif improvisé fabriqué par les Chabab à ce jour, représentait environ 1,2 tonne d'équivalent TNT (voir S/2017/924, par. 12). Ces analyses ont toutes les deux fait l'objet d'un examen critique par les pairs, et leurs résultats ont été confirmés par un ingénieur artificier spécialisé établi au Royaume-Uni. Le Service de la lutte antimines en Somalie a estimé que le véhicule piégé qui avait explosé le 14 octobre 2017 avait un équivalent TNT compris entre 600 et 1 000 kg, et a également conclu que cet engin était plus puissant que ceux utilisés lors de précédents attentats. Service de la lutte antimines en Somalie, « Report on the VBIED attacks in Mogadishu on 14 October 2017 », octobre 2017.

<sup>58</sup> Entretien avec un expert en neutralisation des explosifs et des munitions à Mogadiscio, 20 février 2018. Toutefois, les trousseaux d'analyse utilisés sur le terrain par les équipes de neutralisation des explosifs et des munitions ne sont pas aussi précises que les analyses de laboratoire du Terrorist Explosive Device Analytical Center.



tactiques ou encore 57 mines antichars<sup>59</sup>. Voir annexe 2.2 pour de plus amples détails sur l'attentat du 14 octobre.

*Attentat à la voiture piégée déjoué au Kenya en février 2018*

75. Le 15 février 2018, pendant une patrouille de routine dans la division de Merti (comté d'Isiolo), la police kényane a arrêté deux agents des Chabab, Abdimajit Hasan Adan et Mohammed Nanne Osman, à bord d'un véhicule piégé, alors qu'ils cherchaient à commettre un attentat complexe à Nairobi. Elle a également saisi 5 fusils d'assaut de Type 56-2 (semblables à des AK-47), 36 chargeurs de munitions et 36 grenades. Si l'attentat avait réussi, il aurait été le plus meurtrier mené par les Chabab hors de la Somalie depuis le massacre de l'université de Garissa en avril 2015 (voir S/2015/801, annexe 4.2).

76. Avec l'aide de l'unité de police antiterroriste kényane, le Groupe de contrôle a consigné les fusils d'assaut de Type 56-2 saisis et établi qu'au moins deux (voire quatre) d'entre eux avaient été importés par le Gouvernement fédéral somalien en 2013 à la suite de la levée partielle de l'embargo sur les armes prévue dans la résolution 2093 (2013) du Conseil de sécurité (voir annexe 2.3). Il s'agit du premier cas connu où des armes importées par le Gouvernement fédéral somalien ont été utilisées pour commettre un attentat hors de la Somalie.

77. Selon les spécialistes en neutralisation des munitions consultés par le Groupe de contrôle, il semble que la forme, le modèle et les composantes de l'engin explosif portent la marque distincte d'au moins trois autres engins utilisés dans des tentatives d'attentats à la voiture piégée commis en Somalie (voir annexe 2.3.3, strictement confidentielle)<sup>60</sup>.

78. Le complot a été orchestré depuis la Somalie par un agent d'Amniyat connu seulement sous le nom de « Dere ». Ce dernier a coordonné des virements destinés à Abdimajit Adan par l'intermédiaire du réseau parabancaire *hawala* pour un montant total d'environ 30 000 dollars, principalement en provenance de Kismayo. Les relevés téléphoniques obtenus par le Groupe de contrôle ont également révélé que Mohammed Nanne avait effectué plusieurs appels en Somalie en utilisant des cartes SIM vendues par l'opérateur Hormuud Telecom<sup>61</sup>.

79. Le complot déjoué illustre bien la connexion entre la corruption et l'insécurité. Les déclarations faites à la police par les agents des Chabab arrêtés révèlent qu'ils parvenaient sans trop de mal à franchir dans les deux sens la frontière poreuse entre le Kenya et la Somalie, notamment en versant des pots-de-vin à divers agents des forces de sécurité se trouvant de part et d'autre.

80. Six personnes impliquées dans ce complot ont été poursuivies au Kenya, mais plusieurs instigateurs connus des autorités ont échappé aux arrestations. L'équipe qui a mené l'attentat, probablement constituée de cinq personnes, compte tenu du nombre de fusils saisis, serait toujours en fuite au Kenya.

<sup>59</sup> Estimations données pour 200 g de TNT récolté par mortier de 60 mm et 6,34 kg par missile opérationnel tactique, et pour 57 mines antichars. « Report on the VBIED Attacks in Mogadishu On 14 October 2017 », octobre 2017.

<sup>60</sup> Ces trois engins ont été trouvés à bord d'un véhicule piégé saisi à Ceelasha Biyaha le 20 juillet 2017 ; d'un véhicule piégé intercepté à proximité du commissariat de l'unité de police somalienne spécialisée en neutralisation des explosifs et des munitions à Mogadiscio, 9 mars 2016 ; d'un véhicule piégé saisi devant l'hôtel Ambassador à Mogadiscio, 1<sup>er</sup> juin 2016.

<sup>61</sup> L'absence de données fiables concernant les abonnés d'Hormuud Telecom Somalia Inc. fait qu'il est impossible de localiser la plupart de ses utilisateurs. Voir annexe 2.3.1 (strictement confidentielle).

81. On trouvera à l'annexe 2.3 une étude de cas consacrée au complot déjoué à Merti en février 2018.

### **Financement national**

82. Les Chabab tirent des recettes de diverses sources nationales, principalement l'imposition des véhicules et des marchandises en transit, la taxation des commerces et des exploitations agricoles et le prélèvement forcé de la *zakat* (aumône). Leur structure financière est systématique et centralisée, les produits étant transférés des départements régionaux vers le pôle financier situé à Qunyo Barrow, dans le district de Jilib (région du Moyen-Djouba)<sup>62</sup>. Les fonds sont ensuite mis à la disposition du chef du Ministère des finances, Hassan Afgooye, et de son conseil d'administration, la Choura, qui les répartissent entre les différents départements<sup>63</sup>.

83. Bien qu'ils n'aient cessé de perdre du terrain depuis 2011, les Chabab fonctionnent toujours comme une puissance de l'ombre dans des secteurs sur lesquels ils n'exercent plus de contrôle physique, en collectant des impôts et en fournissant des services tels que les tribunaux islamiques. Adoptant des tactiques rappelant celles de la mafia, dont des actes de violence et d'intimidation, ils parviennent à prélever l'impôt grâce à un réseau de points de contrôle installés dans l'arrière-pays<sup>64</sup>.

84. Il ressort des enquêtes du Groupe de contrôle que la position financière des Chabab reste solide malgré l'intensification des frappes aériennes menées contre eux. En effet, ils enregistrent probablement un excédent budgétaire considérable ; l'argent n'est donc pas un facteur qui limite leur capacité de mener l'insurrection. Le Groupe de contrôle continue d'enquêter sur la manière dont ils utilisent cet excédent.

### *Système de taxation des Chabab*

85. Dans le sud et le centre de la Somalie, les Chabab tirent leurs recettes de quatre sources distinctes : l'imposition des exploitations et des produits agricoles, l'enregistrement et la taxation des véhicules en transit, l'imposition des marchandises transportées et la taxation du produit des ventes de bétail. Les recettes perçues aux postes de contrôle sont administrées par des agents des finances répartis par district, qui les transfèrent aux bureaux régionaux, qui les versent à leur tour à un bureau national à Qunyo Barrow. À tous les niveaux, la collecte des recettes fait l'objet de contrôles stricts, ainsi que de suivis et d'audits internes<sup>65</sup>.

86. Le système national permettant aux Chabab d'engranger des recettes est plus systématique et plus diversifié sur le plan géographique que celui du Gouvernement fédéral somalien ou des États membres de la fédération. Les Chabab imposent une taxation permanente aux postes de contrôle dans le sud et le centre de la Somalie, même si les taux varient d'un secteur à l'autre. Le système qu'ils ont mis en place est transparent et prévisible, y compris la comptabilité des reçus. Contrairement aux forces du Gouvernement fédéral somalien ou des États membres de la fédération administrant des postes de contrôle, les Chabab n'imposent pas de deuxième taxe aux

<sup>62</sup> Entretien avec Mukhtar Robow à Baidoa, 6 février 2018 ; entretien avec un fonctionnaire de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité à Mogadiscio, 24 février 2018.

<sup>63</sup> Entretien avec l'Agence nationale de renseignement et de sécurité à Mogadiscio, 5 février 2018, et avec un ancien fonctionnaire des finances des Chabab à Kismayo, 18 février 2018.

<sup>64</sup> Par exemple, les routiers qui tentent de contourner les points de contrôle des Chabab risquent de se faire exécuter ou de voir leur véhicule et leurs marchandises incendiés s'ils sont repérés. Voir annexe 2.4.

<sup>65</sup> Dans au moins un district du Bas-Djouba, cinq agents d'une unité de contrôle à Jilib procédaient tous les six mois à des audits des reçus. Ils émettaient ensuite une série de nouveaux reçus pour le semestre suivant. Entretiens avec l'ancien chef des finances des Chabab responsable du district de Badhaadhe (région du Bas-Djouba), 2 février et 25 juillet 2018.

conducteurs qui l'ont déjà payée à un autre poste. En conséquence, les routiers préfèrent souvent passer par les postes de contrôle gérés par les Chabab, plutôt que par ceux des forces fédérales ou régionales<sup>66</sup>.

87. Le poste de contrôle qui rapporte le plus aux Chabab se situe à environ 160 kilomètres au nord-ouest de Mogadiscio, sur la route Baidoa-Jameeco (région de Bay). Un ancien chef des Chabab qui supervisait le poste de contrôle de Jameeco jusqu'en mars 2018 a indiqué que ce dernier rapportait environ 30 000 dollars par jour (soit 10 millions de dollars par an)<sup>67</sup>.

#### *Financement des Chabab dans la région du Hiraan*

88. Le 30 mars 2018, une opération conjointe menée par l'AMISOM et l'Armée nationale somalienne dans le village d'Afarirdod (région du Hiraan) a entraîné la mort du chef régional des finances des Chabab, Mohamed Nuur. Trois grands livres contenant les comptes détaillés des recettes et des dépenses des Chabab dans la région du Hiraan d'octobre 2014 à mars 2018 ont été récupérés sur place puis transférés au Groupe de contrôle.

89. Ces livres indiquent que les Chabab ont mis en place un système de comptabilité complexe qui leur permet de prélever des recettes et de procéder à des transferts internes en utilisant des espèces (des dollars des États-Unis et des shillings somaliens), de l'argent mobile, des fonds transférés par l'intermédiaire du réseau parabancaire *hawala* et probablement des comptes bancaires. Le service d'argent mobile EVC Plus de Hormuud Telecom Somalia Inc. participe au bon fonctionnement de ce système, en autorisant le groupe à transférer une part importante de ses fonds vers son pôle financier de la région du Moyen-Djouba sans devoir transporter l'intégralité du montant en espèces à travers des territoires hostiles<sup>68</sup>.

90. À l'annexe 2.4, on trouvera plusieurs études de cas consacrées au financement national des Chabab, notamment : des détails sur la région du Hiraan de 2014 à 2018 à l'annexe 2.4.1 ; une étude sur le point de contrôle de Jameeco (région de Bay) à l'annexe 2.4.2, des entretiens réalisés avec l'ancien percepteur en chef des Chabab dans le district de Badhadhe (région du Bas-Djouba), à l'annexe 2.4.3 ; des détails sur le système de taxation aux postes de contrôle situés dans la région du Moyen-Chébéli à l'annexe 2.4.4 ; une étude de cas consacrée à la collecte de la zakat dans le district de Berdali (région de Bay), à l'annexe 2.4.5.

#### **Défection de Mukhtar Robow**

91. En août 2017, dans le cadre d'une campagne très médiatisée, Mukhtar Robow, dit Abou Mansour, ancien chef adjoint des Chabab, a officiellement fait défection et rallié le Gouvernement fédéral somalien<sup>69</sup>. Depuis lors, il a manifesté son souhait de

<sup>66</sup> Entretiens avec quatre routiers qui font régulièrement le trajet Mogadiscio-Beledweyne, avril et mai 2018 ; entretien avec un agent de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité à Mogadiscio, 24 février 2018 ; entretien avec Mukhtar Robow à Baidoa, 6 février 2018.

<sup>67</sup> Entretien à Baidoa avec un commandant Chabab qui a fait défection, 29 mai 2018.

<sup>68</sup> Dans plusieurs cas, les opérations effectuées par l'intermédiaire de ce service figurant dans les livres comptables des Chabab semblent dépasser le seuil de 10 000 dollars à partir duquel l'opérateur Hormuud Telecom est tenu de les signaler au Centre de déclarations financières du Gouvernement fédéral somalien, comme énoncé au paragraphe 2 de l'article 14 de la loi somalienne de 2016 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En application de l'alinéa b) du paragraphe 2 de l'article 5 de cette loi, les entités déclarantes sont tenues d'établir et de vérifier l'identité de leurs clients lorsque le montant des transactions est égal ou supérieur à 10 000 dollars.

<sup>69</sup> En 2013, à la suite d'une lutte intestine à la direction des Chabab et des purges de dissidents qui ont suivi, Robow a fui dans la région du Bakool sous la protection de ses milices locales.

réintégrer sa communauté pour mettre ses milices au service de la lutte contre les Chabab, en échange d'une aide appropriée des autorités somaliennes<sup>70</sup>. Néanmoins, après cette opération de communication réussie, les autorités du Gouvernement fédéral somalien et celles des États membres de la fédération n'ont fourni qu'un nombre limité de ressources et d'orientations concernant la manière dont elles comptaient aider les transfuges et leurs milices.

92. Par le passé, certains des revers les plus sérieux subis par les Chabab concernaient des changements d'allégeance par des clans tout entier et leur milice, plutôt que la défection de certains individus en particulier<sup>71</sup>. La fraction Leysan dirigée par Robow était un allié historique des Chabab, en particulier dans les régions de Bay et du Bakool. Robow a une influence notable sur cette fraction et encourage ses membres à se désolidariser collectivement des Chabab. Au moment de l'établissement du présent rapport, 20 hauts responsables des Chabab, tous issus de la fraction Leysan, avaient rallié le Gouvernement fédéral somalien à l'instigation de Robow<sup>72</sup>.

## B. Faction pro-État islamique d'Iraq et du Levant en Somalie

93. Dans son rapport de 2017, le Groupe de contrôle a donné des informations détaillées sur les opérations, les activités de recrutement et le commandement de la faction pro-EIIL qui sévit dans la région du Bari (Puntland) sous la direction de l'ancien chef des Chabab, cheik Abdulqader Mu'min, et qui compterait entre 120 et 200 éléments (S/2017/924, par. 32 à 42).

94. Le 3 novembre 2017, les forces américaines ont mené les deux premières frappes aériennes officielles contre la faction pro-EIIL dans le Puntland. Selon des sources de la région, l'une de ces frappes aurait touché une grotte et tué une vingtaine d'éléments<sup>73</sup>. À partir des renseignements fournis par des éléments ayant déserté l'EIIL, le Groupe de contrôle a pu déterminer que la frappe avait atteint « Buqu ». Selon l'un des déserteurs, il s'agirait de l'un des quatre « centres opérationnels » de l'EIIL dans les montagnes situées aux environs de la ville côtière de Qandala, ancienne base du groupe, disposant d'un approvisionnement suffisant en eau douce<sup>74</sup>.

95. Depuis le début des frappes américaines, l'EIIL a réduit ses opérations dans le Puntland. Il semblerait que le groupe soit en pleine période de repli et de

<sup>70</sup> Entretien avec Mukhtar Robow à Baidoa, 6 février 2018.

<sup>71</sup> Il existe d'autres exemples, comme la fraction Abgaal (région du Galguduud) qui s'est ralliée à Ahlu Sunna wal-Jama'a contre les Chabab, et la fraction Hawadle qui a formé la milice Macaawisleey (région du Hiran).

<sup>72</sup> Entretien avec des fonctionnaires de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité et des récents transfuges des Chabab à Baidoa, du 28 au 31 mai 2018. Dans un entretien donné en juillet 2018, Robow a affirmé qu'il maintenait à ses frais une résidence protégée pour les transfuges à Baidoa, étirant les limites de ses ressources personnelles. Il a ajouté qu'il ne proposerait plus son aide à d'autres membres des Chabab tant que le Gouvernement fédéral somalien n'apporterait pas son soutien aux transfuges de la fraction Leysan. Entretien avec Mukhtar Robow réalisé par un fonctionnaire d'une organisation internationale à Baidoa, 16 juillet 2018.

<sup>73</sup> Entretiens avec un haut fonctionnaire des services de renseignement du Puntland, 8 novembre 2017 ; avec un ancien membre des services de renseignement du Puntland, 6 novembre 2017 ; et avec un journaliste du Puntland, 12 novembre 2017. Les forces américaines ont effectué une troisième frappe aérienne le 27 novembre 2017, qui aurait entraîné la mort d'un militant de l'EIIL. Commandement des forces des États-Unis en Afrique, « U.S. conducts airstrike in support of the Federal Government of Somalia », communiqué de presse, 27 novembre 2017. Disponible à l'adresse suivante : [www.africom.mil/media-room/pressrelease/30119/u-s-conducts-airstrike-in-support-of-the-federal-government-of-somalia](http://www.africom.mil/media-room/pressrelease/30119/u-s-conducts-airstrike-in-support-of-the-federal-government-of-somalia).

<sup>74</sup> Entretiens avec deux déserteurs de l'EIIL, Boosaaso, 26 février 2018. Les deux déserteurs ont indiqué que lorsqu'ils étaient actifs dans le groupe, ils étaient basés à Buqu.

réorganisation. Toutefois, il est évident que l'EIL en Iraq et en République arabe syrienne continue de considérer la Somalie comme un terrain d'expansion considérable. Dans la 141<sup>e</sup> édition du journal *Naba*, publiée le 27 juillet<sup>75</sup>, le groupe a commencé à qualifier la Somalie de « province ». S'il parlait jusqu'alors seulement de la « Somalie », il assimile maintenant le pays à ses autres provinces auto-proclamées, comme la province iraquienne, la province du Khorassan, la province du Sinaï et la province syrienne. Par ailleurs, durant le mandat en cours, des éléments affiliés à l'EIL ont revendiqué la responsabilité d'une série d'assassinats ayant eu lieu principalement à Mogadiscio et à Afgooye.

### **Campagne d'assassinats**

96. D'octobre 2017 à août 2018, l'EIL a revendiqué, par l'intermédiaire d'Amaq, l'agence de presse qui lui est associée, la responsabilité d'une cinquantaine d'assassinats<sup>76</sup> ayant principalement ciblé des membres de la police et du renseignement et des fonctionnaires des finances du Gouvernement fédéral, à Mogadiscio et à Afgooye<sup>77</sup>. Le Groupe de contrôle a confirmé, de façon indépendante, que 13 de ces meurtres avaient bien eu lieu, même si, dans la plupart des cas, il n'a pas pu déterminer soit l'identité des victimes, soit celle des auteurs.

97. Néanmoins, des renseignements solides montrent que l'EIL dirige bien un réseau d'assassins dans le sud de la Somalie. Le 22 avril 2018, Jama Hussein Hassan a été arrêté à Afgooye pour avoir installé un engin explosif improvisé au bord d'une route ; on a retrouvé sur lui des exemplaires, sous format électronique, du journal *Dabiq*, ancienne publication de l'EIL. Hassan a avoué, lors d'un interrogatoire, qu'il était lié à trois assassinats, deux commis à Afgooye et un à Mogadiscio<sup>78</sup>.

98. Il est difficile de savoir dans quelle mesure Hassan était lié, ou non, à la faction pro-EIL dans le Puntland<sup>79</sup>. Lors du procès qui s'est tenu le 19 juillet devant un tribunal militaire, le procureur du Gouvernement fédéral somalien a déclaré qu'Hassan avait déjà participé à des affrontements entre la faction pro-EIL et les forces du Puntland et qu'il avait été envoyé à Afgooye avec une équipe chargée de commettre des assassinats. Toutefois, la liste des contacts figurant sur la carte SIM du téléphone mobile d'Hassan, que le Groupe de contrôle a pu examiner, ne contenait aucun numéro de téléphone enregistré auprès de Golis Telecom, principal opérateur du Puntland.

99. Deux autres membres de la faction pro-EIL, à savoir Mahad Mohamud Abdi, dit Abtidoon, et Mohamud Dahir Warsamow, dit Dr Rage, ont aussi été jugés par un tribunal militaire en juillet 2018. Abdi était accusé par le procureur du Gouvernement fédéral somalien d'avoir fondé, dans le sud du pays, une branche de l'EIL indépendante de la faction du Puntland, et Warsamow de gérer les finances du groupe. Les deux hommes ont été condamnés à 15 ans de prison le 2 août.

<sup>75</sup> Disponible à l'adresse suivante : [https://azelin.files.wordpress.com/2018/07/the-islamic-state-al-nabacc84\\_-newsletter-141.pdf](https://azelin.files.wordpress.com/2018/07/the-islamic-state-al-nabacc84_-newsletter-141.pdf).

<sup>76</sup> Toujours par l'intermédiaire d'Amaq, l'EIL a également revendiqué la responsabilité de cinq attaques à l'engin explosif improvisé à Mogadiscio, Ceelasha Biyaha et Boosaaso, qui aurait selon lui entraîné la mort d'au moins 21 soldats et policiers.

<sup>77</sup> La plupart des revendications faites par l'agence Amaq ont été publiées par des groupes privés sur l'application de messagerie Telegram. Elles étaient accompagnées pour environ un tiers de preuves vidéo ou photographiques.

<sup>78</sup> Entretien avec un enquêteur, 31 juillet 2018.

<sup>79</sup> Pour tenter d'évaluer le lien potentiel entre les deux branches, le Groupe de contrôle a adressé, le 6 juillet 2018, une lettre au Gouvernement fédéral somalien, dans laquelle il lui demandait l'autorisation de s'entretenir avec Jama Hussein Hassan. Il n'a pas reçu de réponse.

100. On trouvera à l'annexe 3.1 un tableau récapitulant les assassinats commis en Somalie durant le mandat en cours et dont la responsabilité est revendiquée par l'EIIL.

### **Désignation par les États-Unis de facilitateurs présumés de l'État islamique d'Iraq et du Levant**

101. Le 9 février, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Trésor américain a décrit Mohamed Mire Ali Yusuf comme faisant partie d'une organisation terroriste mondiale spécialement désignée comme telle, au motif qu'il agissait comme intermédiaire financier ayant fourni des fonds à Abdulqadir Mumin (Mumin), également désigné par les États-Unis, aux fins de ses activités pro-EIIL<sup>80</sup>. L'individu, dit Soodareeri, est un homme d'affaires opérant à Boosaaso dont le nom est mentionné comme trafiquant d'armes dans les deux précédents rapports du Groupe de contrôle (voir S/2016/919, annexe 8.10, et S/2017/924, annexe 7.1). Toutefois, le Groupe de contrôle estime qu'il est improbable que Soodareeri soit un membre ou un facilitateur de l'EIIL<sup>81</sup>.

102. En outre, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a sanctionné la société d'exportation de bétail Liibaan Trading, sise à Boosaaso, dont la propriété avait été attribué à tort à Soodareeri. Liibaan Trading appartient en réalité à Liban Yusuf Mohamed, dit Liban Dheere, un autre trafiquant d'armes de Boosaaso cité dans les rapports de 2016 et de 2017 du Groupe de contrôle. Ce dernier pense que Liban Yusuf Mohamed pourrait avoir des liens avec la faction pro-EIIL ; en effet, les données de téléphonie mobile obtenues montrent que l'individu était en contact avec Abdihakim Dhuqub (voir S/2017/924, annexe 2.2), un haut responsable de l'EIIL, en novembre 2016 et en janvier 2018. On trouvera à l'annexe 3.2 (strictement confidentielle) un tableau des communications passées par Liban Dheere à Abdihakim Dhuqub et à d'autres membres connus de l'EIIL ou personnes affiliées au groupe depuis son téléphone mobile.

103. Le Groupe de contrôle, qui a interrogé plusieurs personnes concernées à Boosaaso, est d'avis que la désignation des individus et entités susmentionnés a envoyé un message de dissuasion ferme aux propriétaires de négoce locaux. Il recommande donc que le Conseil de sécurité envisage de recourir à des sanctions ciblées en vue de perturber les activités des trafiquants d'armes dans le Puntland, dont plusieurs ont des relations actives avec la faction pro-EIIL (voir S/2017/924, annexe 7.1). Le Groupe présentera au Comité des exposés des faits sur ces questions après la publication du présent rapport.

## **C. Difficultés liées à la situation politique et au secteur de la sécurité**

### **Effets persistants de la crise diplomatique du Golfe**

104. Dans son rapport de 2017, le Groupe de contrôle a souligné que la crise diplomatique du Golfe avait des répercussions en Somalie et que le Gouvernement fédéral s'était trouvé de plus en plus isolé après avoir fait part de sa neutralité dans l'affaire (voir S/2017/924, résumé). La crise a continué d'avoir des retombées sur le

<sup>80</sup> Département du trésor des États-Unis, « Treasury sanctions ISIS facilitators across the globe », communiqué de presse, 9 février 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://home.treasury.gov/news/press-release/sm0284>.

<sup>81</sup> Le Groupe de contrôle a examiné les communications passées depuis le téléphone mobile de Soodareeri du 2 février au 18 mai 2018 et n'en a trouvé aucune entre lui et la vingtaine de personnes identifiées par lui comme faisant partie des membres ou associés de la faction. Il s'est par ailleurs entretenu avec de nombreuses sources des services de renseignement et de sécurité dans le Puntland, lesquelles ont affirmé catégoriquement que Soodareeri n'avait aucun lien avec la faction pro-EIIL.

pays pendant le mandat en cours. À la fin de 2017, les dirigeants de plusieurs États membres de la fédération ont exprimé leur appui aux membres de l'alliance formée par les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite<sup>82</sup>. Plusieurs opposants du Gouvernement fédéral, y compris les dirigeants de certains États membres de la fédération, ont remis en question la neutralité décidée par l'exécutif.<sup>83</sup> De nombreuses sources ont également fait valoir que le Gouvernement fédéral somalien dépendait du Qatar sur le plan financier.

105. L'ancien Chef de Cabinet du Président, Fahad Yasin, a été fréquemment cité par des sources très diverses comme servant d'intermédiaire entre le Gouvernement fédéral somalien et le Qatar. Yasin avait auparavant travaillé au Qatar en tant que chargé de recherche pour la chaîne Al-Jazira financée par l'État. Au cours du mandat, le Groupe de contrôle a reçu de multiples informations, y compris de la part d'un État Membre, de sources au Cabinet du Premier Ministre et de sources proches de Yasin, selon lesquelles le Qatar effectuait des versements réguliers, hors budget, au Gouvernement fédéral somalien par l'intermédiaire de Yasin, versements qui servaient notamment à récompenser les membres conciliants de la chambre basse de l'Assemblée et à soudoyer les députés de l'opposition avant les votes importants. Le Groupe de contrôle n'a toutefois pas été en mesure de prouver que le Qatar avait effectivement fait des versements à Yasin et, au cours de réunions tenues à Doha, New York et Mogadiscio les 18 février, 17 avril et 25 juillet 2018, respectivement, les représentants qatariens ont affirmé qu'aucun appui financier hors budget n'avait été apporté au Gouvernement fédéral somalien.

106. À plusieurs reprises au cours du mandat, des tensions ont surgi entre le Gouvernement fédéral somalien et les Émirats arabes unis. Dans son rapport de 2017, le Groupe de contrôle s'est dit préoccupé par la construction d'une base militaire des Émirats arabes unis à Berbera (Somaliland) (voir « Construction d'une base militaire émirienne à Berbera », ci-avant), disant que cela risquait de nuire aux relations entre le Gouvernement fédéral somalien et l'administration du Somaliland (S/2017/924, par. 146 à 150). En mars 2018, le Gouvernement fédéral a indiqué à la Ligue des États arabes et au Conseil de sécurité de l'ONU qu'il était opposé à la création de la base et qu'il estimait que les activités des Émirats arabes unis à Berbera constituaient une attaque contre la souveraineté de la Somalie.

107. Le 8 avril 2018, les forces de sécurité du Gouvernement fédéral à l'aéroport international d'Adan Adde ont saisi les valises de l'Ambassadeur des Émirats arabes unis en Somalie, Mohammed Ahmed Othman Al Hammadi, à la descente d'un avion affrété depuis Abou Dhabi, valises qui contenaient environ 9,6 millions de dollars en espèces. Dans une lettre, reçue au début de septembre 2018, les autorités émiriennes ont informé le Groupe de contrôle que le Gouvernement fédéral somalien, y compris le Ministre de la défense de l'époque, avaient été notifiés par avance du transfert de fonds, qui était destiné à aider l'Armée nationale somalienne<sup>84</sup>.

108. La veille de la saisie, le Groupe de contrôle avait assisté à une rencontre, dans un restaurant à Nairobi, entre des membres des services diplomatiques des Émirats arabes unis et un ancien haut fonctionnaire de l'Agence somalienne de renseignement

<sup>82</sup> Voir, par exemple, T. Roble « Puntland differs with Fed Govt, insists UAE military “here to stay” », *Goobjoog News*, 16 avril 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://goobjoog.com/english/puntlands-gaas-differs-with-fed-govt-insists-uae-military-here-to-stay/>.

<sup>83</sup> Au paragraphe 2.6 du communiqué publié à l'issue de la deuxième conférence du Conseil de coopération entre les États (voir « Relations entre l'administration centrale et les régions », ci-après), tenue à Baidoa du 13 au 16 mai, il est indiqué qu'en dépit de sa position prétendument neutre vis-à-vis de la crise du Golfe, il est évident que le Gouvernement fédéral a choisi un camp.

<sup>84</sup> Lettre adressée au Groupe de contrôle par les Émirats arabes unis, 6 septembre 2018.

et de sécurité. Ces derniers avaient envisagé de rallier les dirigeants des États membres de la fédération, des membres de l'Assemblée fédérale et des commandants de l'Armée nationale somalienne contre le Gouvernement fédéral, y compris au moyen de pots-de-vin<sup>85</sup>. Voir annexe 4.1 (strictement confidentielle) pour de plus amples informations sur cette rencontre.

109. Le 23 avril, les forces émiriennes se sont retirées du camp d'entraînement Général Gordon à Mogadiscio, où elles assuraient la formation de plusieurs centaines de soldats somaliens, dont environ 200 des forces spéciales<sup>86</sup>. Ce retrait a provoqué une flambée de violence dans la ville, lorsque les soldats stationnés dans le camp ont pillé les locaux, avant de fuir (voir « Base militaire Général Gordon », ci-avant).

### **Relations entre l'administration centrale et les régions**

110. En octobre 2017, les présidents des cinq États membres de la fédération se sont réunis à Kismayo pour s'entretenir de leurs relations avec le Gouvernement fédéral somalien. À cette occasion, ils ont créé le Conseil de coopération entre les États. Celui-ci a par la suite annoncé la suspension à titre temporaire de toute coopération avec le Gouvernement fédéral. Face à cette détérioration des relations, le Secrétaire général de l'ONU a prononcé un discours, le 12 octobre 2017, dans lequel il a engagé le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération à stabiliser leurs rapports<sup>87</sup>.

111. Les contacts entre les membres du Conseil de coopération entre les États et entre ceux-ci et le Gouvernement fédéral somalien ont été irréguliers tout au long du mandat. Le Conseil national de sécurité, qui est composé de représentants du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération<sup>88</sup>, s'est réuni en février 2018 à Mogadiscio, puis de nouveau en juin à Baidoa. Il a annoncé des progrès et notamment des accords sur le partage des ressources naturelles<sup>89</sup>. Toutefois, le

<sup>85</sup> Un enregistrement sonore de cette réunion est disponible dans les archives du Secrétariat. Voir à l'annexe 3.2 (strictement confidentielle) des photos de la réunion.

<sup>86</sup> Le Groupe de contrôle a examiné le document de transfert de responsabilité en date du 22 avril 2018 signé par un représentant du Ministère somalien de la défense et par un commandant du dispositif des Émirats arabes unis, signature réalisée devant un haut fonctionnaire d'une organisation internationale.

<sup>87</sup> Le texte du discours intégral est disponible à l'adresse suivante : [www.un.org/press/fr/2017/sgsm18745.doc.htm](http://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18745.doc.htm).

<sup>88</sup> Auparavant nommé Forum national des dirigeants (voir S/2017/924, par. 97). En septembre 2018, il n'avait toujours pas été donné suite à certaines des mesures prévues par la Constitution provisoire de 2012, notamment la mise en place d'une conférence annuelle des dirigeants du Gouvernement fédéral et des administrations des États membres de la fédération, l'adoption d'une loi visant à faciliter et à réglementer les relations entre les différents niveaux de l'administration (art. 51) et la création d'une commission inter-États (art. 111F).

<sup>89</sup> Lors des réunions du Conseil national de sécurité à Mogadiscio, du 6 au 10 février 2018, et à Baidoa, le 5 juin 2018, le Gouvernement fédéral, les États membres de la fédération et l'Administration de la région du Banadir sont parvenus à des accords provisoires concernant le partage des recettes issues de la pêche et des industries extractives. Ces accords politiques, conclus au plus haut niveau, concernent le partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles et précisent également certains éléments importants de gestion des finances publiques, telle que l'ouverture de comptes spéciaux à la Banque centrale de Somalie. La coopération entre le Gouvernement fédéral, les États membres de la fédération et l'Administration de la région du Banadir dans ce domaine est certes une bonne nouvelle, mais l'importance de ces deux accords ne doit pas pour autant être surestimée. En effet, ceux-ci ne sont pas juridiquement contraignants et il se pourrait qu'ils ne soient pas pleinement compatibles avec les cadres juridiques pertinents, y compris la loi somalienne sur les pêches (2014) et le projet de loi sur le pétrole (en cours d'examen à l'Assemblée). Par ailleurs, le pays doit se doter des capacités institutionnelles nécessaires à leur application effective, par exemple en créant une direction des pêches et une direction du pétrole.



Conseil de coopération entre les États s'est de nouveau réuni au début de septembre 2018 à Kismayo. Dans le communiqué publié à l'issue de cette réunion, il a énuméré un certain nombre de doléances et annoncé qu'il suspendrait toute collaboration avec le Gouvernement fédéral tant que celui-ci n'aurait pas accédé à ses demandes<sup>90</sup>. Les présidents des États membres de la fédération ont refusé l'invitation qui leur avait été faite de participer à une réunion du Conseil national de sécurité qui devait se tenir peu après à Mogadiscio.

112. De juin à septembre 2018, le Groupe de contrôle s'est entretenu avec de hauts représentants des cinq États membres de la fédération et avec les présidents de deux de ces États, au sujet des relations avec le Gouvernement fédéral. Tous se sont dits préoccupés par les tentatives de ce dernier d'affaiblir l'autorité des États membres de la fédération et de leurs dirigeants. Ils ont notamment fait part de leurs inquiétudes concernant la réforme du secteur de la sécurité, le dispositif national de sécurité (voir « Réforme du secteur de la sécurité », ci-après) et le fait que le Gouvernement fédéral ne distribuait ni armes, ni munitions aux régions.

### Réforme du secteur de la sécurité

113. La réforme globale du secteur de la sécurité figure au premier rang des priorités des partenaires internationaux depuis l'investiture de l'actuel Gouvernement fédéral, au début de 2017<sup>91</sup>. S'il ne faut pas sous-estimer l'ampleur de la tâche, force est de reconnaître que les progrès réalisés durant le mandat en cours ont été limités. Cette situation est au moins en partie due aux relations tendues entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération (voir « Relations entre l'administration centrale et les régions », ci-avant)<sup>92</sup>. De nombreuses sources du Groupe de contrôle ont néanmoins remis en cause la détermination du Gouvernement fédéral à donner suite aux mesures de réforme du secteur de la sécurité convenues avec les États membres de la fédération et les partenaires internationaux ou à y accorder le rang de priorité adéquat<sup>93</sup>.

114. En septembre 2018, soit 16 mois après l'adoption du dispositif national de sécurité à Londres, en avril 2017, peu de mesures concrètes énoncées dans le dispositif avaient été prises<sup>94</sup>. La clef du succès réside dans l'intégration des forces régionales et claniques existantes à l'Armée nationale somalienne, leur réorganisation en tant que forces de police régionales ou leur désarmement et leur démobilisation. Peu de temps avant la conférence tenue à Mogadiscio en décembre 2017 pour examiner avec les partenaires internationaux les progrès accomplis dans la mise en place du dispositif, le Gouvernement fédéral a annoncé que 2 400 soldats du Puntland avaient officiellement été intégrés à l'Armée nationale somalienne. En septembre

<sup>90</sup> Communiqué du Conseil de coopération entre les États, 8 septembre 2018.

<sup>91</sup> Le dispositif national de sécurité a été approuvé par le Conseil national de sécurité en avril 2017, peu avant la Conférence à Londres en mai 2017, à l'occasion de laquelle le Pacte de sécurité a été signé avec les partenaires internationaux.

<sup>92</sup> Dans le communiqué publié à l'issue du Forum de partenariat sur la Somalie, tenu à Bruxelles les 16 et 17 juillet 2018, il est souligné que les parties n'étaient toujours pas parvenues à s'accorder sur certains éléments fondamentaux de ce dispositif, y compris sur l'intégration des forces régionales.

<sup>93</sup> De juin à septembre 2018, le Groupe de contrôle s'est entretenu avec des responsables des forces de sécurité somaliennes, des diplomates, des membres d'organisations internationales et des consultants indépendants du secteur de la sécurité.

<sup>94</sup> Les premiers débats sur l'instauration d'un nouveau dispositif national de sécurité remontent à la conférence sur la Somalie qui s'est tenue à Londres en mai 2013. Ce n'est qu'en 2016 que les préparatifs ont réellement débuté. On trouvera un aperçu de l'accord adopté en avril 2017 à l'adresse suivante : <https://unsom.unmissions.org/sites/default/files/london-somalia-conference-2017-security-pact.pdf>. Le dispositif national de sécurité a ensuite été révisé à l'issue de consultations avec des commissions parlementaires.

2018, on ignorait dans quelle mesure ces troupes, ou toutes autres forces régionales, avaient effectivement été intégrées à l'Armée nationale<sup>95</sup>. Le statut futur des forces de police des Darawich est toujours peu clair.

115. La restructuration par secteurs de l'Armée nationale somalienne, qui vise à aligner celle-ci sur les frontières politiques des États membres de la fédération, présente aussi des difficultés. Les unités de la région du Gedo, qui relevaient jusqu'alors du secteur 60, dont le quartier général était à Baidoa (État du Sud-Ouest) ont été officiellement transférées au secteur 43, dont le quartier général se trouvait auparavant à Kismayo (Djoubaland)<sup>96</sup>. Le 2 juillet 2018, l'administration du Djoubaland a présenté au Gouvernement fédéral une liste de « graves préoccupations » au sujet du secteur 43<sup>97</sup>. Lorsque le Gouvernement fédéral a par la suite remplacé le commandant du secteur concerné à la mi-juillet sans avoir consulté l'administration du Djoubaland, celui-ci a été empêché d'atterrir à l'aéroport de Kismayo et contraint de faire route vers Garbahaarrey (région du Gedo).

116. Durant la Conférence de décembre 2017, le Gouvernement fédéral et les partenaires internationaux se sont mis d'accord sur la nécessité d'adopter un plan de transition réaliste assorti de conditions pour permettre à la Somalie d'assumer la pleine responsabilité de la sécurité. Dans le plan de transition, diffusé le 22 mars 2018, l'accent était mis sur l'instauration d'une coopération plus étroite entre le Gouvernement fédéral, les États membres de la fédération, l'AMISOM, l'ONU et les partenaires internationaux. L'adoption d'un plan de transition qui soit à la fois global et progressif, puisqu'il s'étale de janvier 2018 à décembre 2021, est encourageante. Toutefois, en septembre 2018, plusieurs échéances, comme celle relative à la création de conseils régionaux de sécurité, avaient déjà été manquées.

117. L'évaluation de l'état de préparation opérationnelle de l'Armée nationale et la diffusion des résultats correspondants, en décembre 2017, a été l'occasion pour le Gouvernement fédéral de reconnaître, pour la toute première fois, le piètre état de son armée. En dépit des mauvais résultats de l'évaluation, il convient de féliciter le Gouvernement fédéral de s'être livré à un tel exercice.

### **Forces de sécurité de Mogadiscio**

118. Tout au long du mandat, le Groupe de contrôle a reçu de nombreuses informations selon lesquelles de nouvelles forces de sécurité auraient été mises en place à Mogadiscio. Ces renseignements concernaient pour la plupart la force de stabilisation de Mogadiscio (*Yasliinta*) ou le Bataillon du 14 octobre<sup>98</sup>.

119. La force de stabilisation de Mogadiscio est une force spéciale qui a été créée à titre temporaire en mai 2017 et constituée d'unités de l'Armée nationale, de la Police somalienne et de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité<sup>99</sup>. Des membres du personnel pénitentiaire y ont ensuite été intégrés. Les nombreuses informations qu'il a reçues varient sur ce point, le Groupe de contrôle n'a pas été en mesure de confirmer la structure de commandement, mais ses sources affirment toutes que

<sup>95</sup> Selon certaines informations, les Forces de police des Darawich (Puntland) initialement sélectionnées pour être intégrées à l'Armée nationale somalienne auraient participé au face-à-face avec le Somaliland à Tukaraq (voir « Conflit entre le Somaliland et le Puntland », ci-après), ce qui témoigne des difficultés liées à la mise en œuvre d'une réforme globale du secteur de la sécurité.

<sup>96</sup> Une unité, initialement composée de 1 350 hommes et ayant officiellement intégré l'Armée nationale somalienne à Kismayo en 2015 (voir S/2016/919, par. 52) était toujours inactive en septembre 2018.

<sup>97</sup> Lettre datée du 2 juillet 2018 adressée au Président du Gouvernement fédéral somalien, Mohamed Abdullahi Mohamed, par le Cabinet du Président du Djoubaland.

<sup>98</sup> Également connu sous le nom de « Forces de défense populaires ».

<sup>99</sup> Lettre adressée par le Gouvernement fédéral somalien au Groupe de contrôle, 15 juin 2017.

l'autorité suprême de la force est exercée par le Cabinet du Premier Ministre (voir également annexe 4.2, strictement confidentielle). Selon les médias, la force aurait été démantelée en juillet 2018<sup>100</sup>.

120. Des rumeurs selon lesquelles le Gouvernement fédéral somalien aurait créé une nouvelle force paramilitaire ont pour la première fois circulé au début de 2018, des documents dans ce sens (probablement falsifiés) ayant même été diffusés dans les médias sociaux. Selon diverses sources du Groupe de contrôle, y compris de hauts responsables de la sécurité à Mogadiscio (certains encore en poste, d'autres non), quelque 800 recrues auraient été formées à l'école de police de Mogadiscio puis transférées au camp d'entraînement Général Gordon après le retrait des forces émiriennes chargées de la formation (voir « Base militaire Général Gordon », ci-avant)<sup>101</sup>. Le Groupe de contrôle a appris que si, d'après les documents examinés, le Bataillon du 14 octobre avait été officiellement intégré à l'Armée nationale somalienne en septembre 2018, le commandement et le contrôle ne relèveraient pas du quartier général de cette dernière. Il n'a pas été en mesure de confirmer la structure de commandement du Bataillon, même si les sources affirment toutes que l'autorité suprême est exercée par le Cabinet du Président.

121. Le 11 juillet 2018, le Groupe de contrôle a adressé une lettre au Gouvernement fédéral, lui demandant des précisions sur la structure et les effectifs de l'ensemble des forces de sécurité à Mogadiscio, notamment les sites de déploiement des unités, les commandants et la structure de commandement, ainsi que sur la formation de ses forces et les modalités de recrutement, y compris le nombre de stagiaires et la localisation des unités depuis le mois de mai 2017. Le 20 septembre 2018, le Bureau du Conseiller à la sécurité nationale a répondu qu'il n'y avait pas de nouvelles forces à Mogadiscio et que la Police somalienne était chargée d'assurer la sécurité dans la ville<sup>102</sup>.

122. Si la création de la force de stabilisation de Mogadiscio et en particulier du Bataillon du 14 octobre semble être une initiative innovante visant à lutter contre l'insécurité endémique qui règne dans la capitale, le manque de transparence entourant ces forces a suscité de nombreuses spéculations et préoccupations, notamment en ce qui concerne leur finalité, leur structure de commandement et de contrôle et leur constitutionnalité<sup>103</sup>. Le degré d'attention et d'appui manifestement disproportionné dont ces forces ont bénéficié de la part du Gouvernement fédéral a également avivé les inquiétudes des administrations des États membres de la fédération et des partenaires internationaux quant à la volonté du Gouvernement

<sup>100</sup> Voir, par exemple, Cabde Cade, « Ciidanka Xasilinta Muqdisho oo la sheegay in Sharci daro ku dhisan yihiin », AllBanaadir, 8 juillet 2018. Disponible à l'adresse suivante : [www.allbanaadir.org/ciidanka-xasilinta-muqdisho-oo-la-sheegay-sharci-daro-ku-dhisan-yihiin/](http://www.allbanaadir.org/ciidanka-xasilinta-muqdisho-oo-la-sheegay-sharci-daro-ku-dhisan-yihiin/).

<sup>101</sup> Les préoccupations exprimées au sujet du Bataillon du 14 octobre concernaient en particulier le recrutement des combattants et le fait qu'il comptait de nombreux anciens membres du groupe Al-Ittihad al-Islami des Chabab. En outre, certains ont le sentiment qu'il existe une certaine discrimination régionale dans le recrutement et pensent que l'exécutif tente de lutter contre la domination des Abgal et Habar Ghidir (Hawiye) dans les forces de sécurité de Mogadiscio et des alentours. Le Groupe de contrôle a examiné des documents non vérifiés selon lesquels, vers le milieu de l'année 2017, le Cabinet du Président aurait créé une instance de dignitaires religieux soufis afin d'intégrer davantage de forces du groupe soufi Ahlu Sunna wal-Jama'a dans l'Armée nationale somalienne et de diffuser plus largement les grands principes du soufisme au sein des forces de sécurité, afin de contrer les interprétations extrémistes de l'islam prônées par les Chabab et l'EIIL.

<sup>102</sup> Lettre adressée au Groupe de contrôle par le Gouvernement fédéral somalien, 20 septembre 2018.

<sup>103</sup> Le Groupe de contrôle a également noté que de multiples acteurs nationaux et internationaux et partenaires du secteur de la sécurité interrogés de janvier à septembre 2018 ne comprenaient pas clairement en quoi consistaient les forces de sécurité à Mogadiscio.

fédéral de s'atteler à une réforme plus vaste du secteur de la sécurité et de constituer une force de sécurité nationale unifiée<sup>104</sup>.

123. Le Groupe de contrôle a également reçu des allégations concernant de nouveaux éléments de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité, qui auraient été impliqués dans des actes d'intimidation d'opposants politiques et des assassinats à Mogadiscio. On trouvera de plus amples informations sur les activités de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité à l'annexe 4.2 (strictement confidentielle).

#### **D. Conflit entre le Somaliland et le Puntland**

124. Le Groupe de contrôle s'inquiète de la situation militaire stationnaire entre le Somaliland et le Puntland dans la région contestée du Sool<sup>105</sup>. La ville de Tukaraq, située à 75 kilomètres à l'ouest de la capitale du Puntland, Garoowe, a été placée sous le contrôle des autorités du Puntland en 2007 et a servi de poste de sécurité et de lieu de collecte de recettes fiscales majeur pour l'administration. Le 8 janvier 2018, les forces de sécurité du Somaliland ont été déployées dans la zone frontalière avec le Puntland et se sont emparées du poste de contrôle stratégique à Tukaraq<sup>106</sup>. Le Puntland a riposté en amassant des troupes dans la zone frontalière. Tout au long de l'année 2018, les deux administrations ont consolidé leurs positions militaires dans la région, séparées d'environ 2 kilomètres les unes des autres<sup>107</sup>. Les organisations internationales ont fait état de dizaines de victimes des deux côtés et du déplacement d'environ 2 500 civils en raison de cette situation<sup>108</sup>.

125. Le 11 avril 2018, un représentant de l'administration du Puntland a indiqué au Groupe de contrôle que toute décision d'intensifier le conflit émanait entièrement du Somaliland et que le Puntland ne souhaitait pas engager de négociations tant que les forces du Somaliland ne se seraient pas retirées unilatéralement du secteur<sup>109</sup>. Le 14 mai 2018, un nouveau conflit a éclaté entre les forces armées du Somaliland et du Puntland. Les échanges de tirs d'artillerie lourde et le renforcement des troupes dans

<sup>104</sup> Lorsqu'il a examiné les registres de distribution d'armes de l'armurerie centrale de Halane, en août 2018, le Groupe de contrôle a pu confirmer que 798 fusils d'assaut de type AK avaient été distribués au Bataillon du 14 octobre de mars à juin 2018 et que les soldats avaient reçu de nouveaux uniformes, différents des autres (voir aussi l'annexe 1.6 sur l'utilisation des uniformes des forces de sécurité somaliennes par les Chabab).

<sup>105</sup> Le Somaliland et le Puntland se disputent le contrôle des territoires du Sool et du Sanaag depuis 1998 et se sont affrontés à plusieurs reprises.

<sup>106</sup> L'avancée des forces du Somaliland s'est produite au lendemain de l'élection du nouveau Président, Muse Bihi Abdi, en novembre 2017, qui avait promis dans son manifeste de renforcer la sécurité aux frontières et d'agir en faveur de la sécession du Somaliland. L'administration du Somaliland a en outre affirmé que le renforcement de sa présence militaire dans la zone était également dû à l'ingérence récente du Gouvernement fédéral somalien dans les affaires du Somaliland. En décembre 2017, l'Organisation de l'aviation civile internationale a recommandé que la responsabilité de l'espace aérien du Somaliland soit transférée au Gouvernement fédéral somalien. Le 2 janvier 2018, le Ministre du plan et du développement économique du Gouvernement fédéral somalien, Jamal Mohamed Hassan, s'est rendu dans la région contestée du Sanaag, alors que les autorités du Somaliland avaient suggéré au Gouvernement fédéral somalien d'envisager la formation d'un État membre de la fédération en dehors des régions contestées du Sool et du Sanaag. Les forces du Somaliland ont été déployées lors de la visite du Président Mohamed Abdullahi Mohamed, dit Farmajo, dans le Puntland.

<sup>107</sup> Le 28 janvier 2018, à Hargeysa, les administrations du Somaliland et du Puntland ont confirmé à la MANUSOM le déploiement à grande échelle de leurs troupes dans la région.

<sup>108</sup> Entretien mené avec le personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Boosaaso, 24 janvier 2018.

<sup>109</sup> Entretien mené avec Abdinasir Sofe, Chef de Cabinet du Président du Puntland, à Nairobi, 11 avril 2018.

les deux camps se sont poursuivis jusqu'à la fin du mois de mai<sup>110</sup>. D'autres affrontements et une augmentation des tirs d'artillerie entre les deux forces ont été signalés le 22 juin<sup>111</sup>.

126. Le conflit a contribué à l'instabilité et à l'augmentation du nombre de personnes déplacées et a permis aux Chabab et à l'EIIL de renforcer leur présence dans la région. Le 1<sup>er</sup> juin 2018, par exemple, les Chabab ont lancé une attaque d'envergure contre une base du Puntland (région du Bari), qui a fait six victimes et provoqué le retrait des forces du Puntland<sup>112</sup>.

127. Du 28 au 30 juillet 2018, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) ont effectué une mission conjointe de médiation dans le Somaliland et le Puntland, en vue de la cessation immédiate des hostilités et de la démilitarisation de la zone<sup>113</sup>. Toutefois, au moment de l'établissement du présent rapport, la situation n'avait pas encore été réglée.

## E. Détournement de ressources financières

128. Pendant le mandat considéré, le Gouvernement fédéral somalien a été salué par les institutions financières internationales pour avoir introduit les réformes recommandées<sup>114</sup>. Toutefois, il n'a pas donné suite aux préoccupations du Groupe de contrôle quant aux irrégularités financières soulevées dans un courrier qu'il lui avait adressé le 11 juillet 2018.

129. Ayant reçu plusieurs allégations de détournement aux Ministères des ports et des transports maritimes, des transports et de l'aviation civile et des affaires religieuses, ainsi qu'à l'administration régionale du Banadir, le Groupe de contrôle a demandé une copie des relevés des comptes concernés détenus auprès de la Banque centrale de Somalie et des livres comptables correspondants du Système de gestion de l'information financière.

130. Ayant eu vent d'irrégularités, le Groupe de contrôle a demandé des informations sur la situation des contrats et des accords passés avec un certain nombre d'entités privées et sur leurs titulaires<sup>115</sup>. Le Groupe a en outre souhaité obtenir des informations sur les contrats et les accords conclus par le Gouvernement fédéral somalien relatifs à l'état civil et à la délivrance de cartes d'identité, de visas et de passeports.

131. Enfin, le Groupe de contrôle a demandé des éclaircissements au sujet des dépenses non inscrites au budget du Gouvernement fédéral somalien. Le Groupe a

<sup>110</sup> Entretien téléphonique avec le personnel d'une organisation non gouvernementale locale, 27 mai 2018.

<sup>111</sup> Rapport confidentiel sur la sécurité, 23 juin 2018.

<sup>112</sup> Garowe Online, « Somalia: Al-Shabab reportedly overran Puntland military base », 6 février 2018. Disponible à l'adresse suivante : [www.garoweonline.com/en/news/puntland/somalia-fighter-jets-target-al-shabaab-in-puntland](http://www.garoweonline.com/en/news/puntland/somalia-fighter-jets-target-al-shabaab-in-puntland).

<sup>113</sup> Entretien mené avec un membre d'une organisation internationale, 1<sup>er</sup> août 2018.

<sup>114</sup> Voir, par exemple, Fonds monétaire international, « IMF management completes the second and final review under the staff-monitored program for Somalia and IMF Managing Director approves a third staff-monitored program », communiqué de presse, 6 juin 2018. Disponible à l'adresse suivante : [www.imf.org/en/News/Articles/2018/07/06/pr18283-somalia-2nd-and-final-review-under-the-staff-monitored-program](http://www.imf.org/en/News/Articles/2018/07/06/pr18283-somalia-2nd-and-final-review-under-the-staff-monitored-program).

<sup>115</sup> Cela concerne les groupes Agetco General Trading and Clearance, Bukhari Logistics East Africa, Horn Logistics, Kasram Trading Company, Kulmiye General Services, M&T Solutions, Perkins Logistics, Riverside Holdings, Safari Security Service, Shabeel Group, Shirkadda Sahal, SKA International Group, et Smart General Services.

notamment été informé par un certain nombre d'élus que tous les parlementaires avaient reçu, à la fin du mois de mai, un montant de 5 000 dollars venant s'ajouter à leur traitement, de la part du Gouvernement fédéral somalien, à la suite de la désignation du nouveau Président de l'Assemblée, Mohamed Mursal Abdirahman.

132. Le 20 septembre 2018, le Bureau du Conseiller à la sécurité nationale a répondu au Groupe, lui indiquant qu'il allait pouvoir accéder aux relevés de la Banque centrale de Somalie à une date et à une heure fixées d'un commun accord. Le Groupe n'a reçu aucune réponse à ses demandes<sup>116</sup>.

### **Responsabilité de l'Armée nationale somalienne**

133. D'après les éléments de preuve recueillis par le Groupe de contrôle, malgré plusieurs remaniements à la tête de l'Armée nationale somalienne, les irrégularités commises par des officiers de haut rang restent monnaie courante. Après la démission d'Abdullahi Moalim Nur en mai 2017, Mohamed Mohamud Hussein, dit Garabey, ancien chef des transports de l'Armée, s'est vu confier la logistique<sup>117</sup>, sous son commandement, le nombre de justificatifs produits pour expliquer les dépenses de l'Armée a augmenté. Il est difficile de déterminer la véracité des pièces présentées au Groupe de contrôle : par exemple, dans celles invoquées pour justifier le versement des soldes, la même empreinte digitale figurait à côté du nom de milliers de soldats.

134. Voir annexe 5.1 pour de plus amples renseignements sur la responsabilité de l'Armée nationale somalienne.

## **F. Piraterie maritime**

135. La piraterie maritime en Somalie a relativement diminué pendant le mandat du Groupe de contrôle, malgré des attaques sporadiques contre des navires internationaux. Par exemple, les 17 et 18 novembre 2017, six individus à bord d'un bateau rapide ont attaqué le navire marchand *Ever Dynamic* et le navire de pêche *Galerna III* et cherché en vain à les détourner, à environ 530 et 630 kilomètres au sud-est de Mogadiscio respectivement. Les pirates ont ensuite été appréhendés par la force navale placée sous la direction de l'Union européenne (EUNAVFOR) et déférés aux autorités seychelloises afin d'être traduits en justice.

136. Fait inhabituel, les pirates étaient partis des côtes de Marka (région du Bas-Chébéli), dans un secteur qui n'avait encore jamais servi de base pour des actes de piraterie. Toutefois, selon les résultats de l'enquête menée par le Groupe de contrôle sur cette attaque, notamment les entretiens avec les suspects, l'opération a été effectuée de façon rudimentaire, ce qui montre que les tactiques en la matière n'ont pas évolué ou que les pirates n'avaient pas de lien avec une organisation extrémiste<sup>118</sup>.

137. Le 22 février 2018, trois esquifs se sont approchés du chimiquier *Leopard Sun*, à 165 kilomètres au large de la Somalie centrale, et ont ouvert le feu. Une équipe privée de sécurité armée à bord du navire a répliqué, stoppant net l'opération. D'après les informations reçues par le Groupe de contrôle, le chef de piraterie Mohamed Osman Mohamed, dit « Gafanje », aurait probablement été impliqué dans cette

<sup>116</sup> Lettre adressée au Groupe de contrôle par le Gouvernement fédéral somalien, 20 septembre 2018.

<sup>117</sup> Le Groupe de contrôle a signalé des détournements impliquant Abdullahi Moalim Nur et le Département de la logistique de l'Armée nationale somalienne dans les documents S/2015/801 (à l'annexe 3.1, strictement confidentielle), S/2016/919 (annexe 2) et S/2017/924 (par. 73 à 77).

<sup>118</sup> Entretiens menés avec trois membres du groupe de pirates à Victoria (Seychelles), 25 janvier 2018.

attaque<sup>119</sup>. Gafanje, dont les activités ont été consignées dans de nombreux rapports du Groupe de contrôle<sup>120</sup>, se trouve actuellement à la tête d'une milice active dans les environs de la localité d'Hobyoy (région du Mudug).

#### *Garde côtière du Galmudug*

138. Lors d'une mission effectuée dans les eaux côtières d'Hobyoy, du 9 au 14 mai 2018, le Groupe de contrôle a assisté à la formation de la garde côtière du Galmudug, dans le cadre d'un projet exécuté par un organisme des Nations Unies. Étant donné que l'administration du Galmudug ne contrôle qu'une infime partie du secteur d'Hobyoy, alors qu'elle occupe une place importante dans les opérations de piraterie<sup>121</sup>, le Groupe de contrôle craint que la formation de la garde côtière du Galmudug ne serve à équiper une nouvelle génération de pirates maritimes<sup>122</sup>.

139. Pendant la formation observée par le Groupe de contrôle, les noms des 15 participants, excepté celui du commandant d'unité, ne correspondaient aucunement à la liste de candidats présélectionnés établie par l'organisme des Nations Unies, ce qui suscite des interrogations sur la procédure de contrôle des antécédents et la transparence du programme. Le Groupe de contrôle a des inquiétudes sur la deuxième phase du projet qui consiste à équiper la garde côtière actuelle du Galmudug de bateaux et de tout autre matériel nécessaire, ainsi qu'à former 200 nouveaux membres<sup>123</sup>.

140. Un représentant de l'organisme des Nations Unies a indiqué au Groupe de contrôle que la formation dispensée et le type de bateaux que l'organisme avait prévu de fournir à la garde côtière du Galmudug ne pouvaient pas servir, en l'état, à mener des activités de piraterie. Il a précisé que l'organisme avait respecté le devoir de précaution malgré les difficultés de mise en œuvre rencontrées au Galmudug, et que le projet relatif à la garde côtière permettait d'assurer une certaine sécurité dans cette zone de non-droit située au large des côtes somaliennes, où les pirates agissent actuellement en toute impunité<sup>124</sup>.

## **IV. Violations du droit international humanitaire**

### **A. Les Chabab**

141. Du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018, le Groupe des droits de l'homme et de la protection de la MANUSOM et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont indiqué conjointement que 2 193 civils avaient été tués ou blessés par tous les protagonistes en Somalie. Les Chabab portent la responsabilité du plus grand nombre d'attaques commises contre des civils au cours du mandat considéré, avec plus de 1 500 victimes, soit environ 70 % du total des pertes enregistrées, dont

<sup>119</sup> Entretien avec un analyste de la sécurité privée basé à Mogadiscio, 8 mai 2018, et avec un agent responsable de la sécurité basé à Galmudug, 2 août 2018.

<sup>120</sup> Voir S/2013/413, S/2014/726, S/2015/801 et S/2016/919, annexe 1.4.

<sup>121</sup> Outre les activités menées par Mohamed Osman Mohamed, dit Gafanje, et par la milice qui lui est affiliée, le Président et le Vice-Président de la « Galmudug Fishermen's Association » sont tous deux d'anciens pirates.

<sup>122</sup> Ces derniers temps, les expériences infructueuses de la garde côtière semblent avoir alimenté la piraterie en Somalie. Voir, par exemple, S/2015/801, annexe 2.3.

<sup>123</sup> Projet de financement du Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes proposé par l'organisme des Nations Unies, juillet 2017.

<sup>124</sup> Échange de courriels avec l'organisme des Nations Unies, 16 septembre 2018.

989 victimes (582 morts et 407 blessés) causées par l'attentat de Mogadiscio du 14 octobre 2017<sup>125</sup>.

142. Dans les zones qu'ils contrôlent, les Chabab ont également continué d'infliger des punitions inhumaines et dégradantes à des civils, notamment des amputations, des flagellations, des décapitations et des exécutions publiques.

143. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, les Chabab ont poursuivi leur campagne d'assassinats de civils, visant en particulier les fonctionnaires, les commerçants, les chefs traditionnels et les dignitaires religieux<sup>126</sup> ou encore les personnes accusées de coopérer avec l'AMISOM<sup>127</sup>.

### **Recrutement d'enfants**

144. Tout au long du mandat, les Chabab ont continué de recruter de force des enfants dans les zones qu'ils contrôlent dans le sud et le centre de la Somalie. Ainsi, à Aad (région du Mudug), ils ont attaqué des civils qui avaient résisté au recrutement forcé d'enfants. Dans le district d'Afgooye (région du Bas-Chébéli), ils ont attaqué des membres de la commune de Banaaney qui avaient tenté de s'opposer au recrutement d'enfants, puis ont détruit leur village et les terres agricoles alentour<sup>128</sup>.

145. Au début de 2018, nombre d'enfants détenus par les Chabab ont été secourus par les forces de sécurité somaliennes. Le 25 janvier 2018, 36 enfants ont été repris aux Chabab dans le district de Wanlaweyne (région du Bas-Chébéli) et emmenés dans un centre de réadaptation à Mogadiscio. En avril 2018, 11 enfants scolarisés dans une madrasa des Chabab située dans le district de Baidoa ont été transférés dans un centre de réadaptation à Baidoa.

## **B. Forces fédérales et régionales**

### **Détention, torture et exécution d'enfants dans le Puntland**

146. Tout au long du mandat, le Groupe de contrôle a consigné des cas de détention, de torture et d'exécution sommaire d'enfants par les forces du Puntland, en violation du droit international humanitaire. En septembre 2016, à Garoowe, 40 enfants qui avaient été recrutés par les Chabab pour mener une incursion amphibie dans le Puntland en mars 2016, qui a échoué (voir S/2016/919, annexe 1.4), ont comparu devant des tribunaux militaires régionaux et ont été condamnés à des peines d'emprisonnement de durée variable, allant jusqu'à la réclusion à perpétuité<sup>129</sup>. Ceux de moins de 15 ans ont ensuite été transférés de la prison de Garoowe à un centre de réadaptation dans la même ville. Le 19 août 2018, le Président du Puntland, Abdiweli Mohamed Ali « Gass » a gracié les 34 enfants<sup>130</sup> et autorisé le transfert de ceux qui étaient encore séquestrés dans un centre de réadaptation.

<sup>125</sup> Selon le Armed Conflict Location and Event Data Project, 1 400 civils ont été tués du 31 septembre 2017 au 30 août 2018, dont 70 % (980) par les Chabab, alors que l'année précédente, 356 décès parmi les civils avaient été attribués aux Chabab (voir [www.acleddata.com](http://www.acleddata.com)).

<sup>126</sup> En particulier ceux qui ont participé aux élections fédérales en 2016/17.

<sup>127</sup> Le Groupe de contrôle a également noté une augmentation du nombre d'assassinats commis par l'EIIL pendant son mandat (voir la partie ci-avant intitulée « Campagne d'assassinats »).

<sup>128</sup> Le 26 avril 2018, des représentants de la commune de Banaaney ont adressé un courrier au Groupe de contrôle, à la MANUSOM et au poste de commandement du secteur 3 de l'AMISOM pour leur demander une protection contre les Chabab.

<sup>129</sup> Entretiens avec un membre du personnel d'une organisation internationale et des avocats représentant des enfants à Garoowe, avril 2018. Le 24 avril, le Groupe de contrôle a fait part de ses préoccupations au Ministre de la justice du Puntland, Salah Habib Haaji Jama.

<sup>130</sup> Le 25 février 2018, six enfants s'étaient évadés du centre de réadaptation.



147. En décembre 2016 et en janvier 2017, à Boosaaso, sept enfants accusés d'être impliqués dans le meurtre de trois hauts responsables du Puntland ont été arrêtés et torturés par des membres des forces de sécurité du Puntland. Le 8 avril 2017, cinq d'entre eux ont été tués par un peloton d'exécution après avoir été jugés par un tribunal militaire. Les dépouilles n'ont pas été remises aux familles et, au moment de l'établissement du présent rapport, on ignorait encore où elles se trouvaient. Les deux autres enfants purgeaient leurs peines de réclusion à perpétuité à la date de la présentation du rapport.

148. Au moment de l'établissement du rapport, le Groupe de contrôle n'avait reçu aucune réponse au courrier adressé à l'administration du Puntland le 12 septembre 2018 pour lui demander d'établir les faits et les circonstances de ces exécutions ainsi que les mesures prises pour enquêter sur cette affaire.

149. Voir annexe 6.1 (strictement confidentielle) pour de plus amples renseignements sur la détention, la torture et l'exécution d'enfants dans le Puntland.

#### **Actes de torture et exécutions commis par l'Armée nationale somalienne à Baraawe (région du Bas-Chébéli)**

150. Le 5 mai 2018, deux hommes accusés d'avoir posé un engin explosif improvisé à Baraawe auraient été torturés et exécutés sous l'autorité du commandant de l'Armée nationale somalienne et en présence de hauts responsables du Gouvernement fédéral somalien. L'examen des corps des victimes a révélé qu'ils avaient eu la mâchoire brisée, et l'œil arraché pour l'un d'entre eux<sup>131</sup>. Le commandant de la police de Baraawe qui a ensuite enquêté sur cette affaire a été arrêté par l'Armée nationale somalienne le 6 août et aurait été torturé. Il se trouvait en assignation à résidence au moment de l'établissement du présent rapport.

151. Le 31 août 2018, le Groupe de contrôle a demandé par écrit au Gouvernement fédéral somalien des renseignements sur cette affaire et sur les mesures prises pour enquêter à ce sujet, mais n'a pas reçu de réponse.

152. On trouvera à l'annexe 6.2 (strictement confidentielle) de plus amples précisions sur cette affaire.

#### **Détentions et exécutions au cours du conflit entre le Somaliland et le Puntland**

153. Dans le cadre du conflit entre le Somaliland et le Puntland, qui tourne autour du village de Tukaraq (voir la partie ci-avant intitulée « Conflit entre le Somaliland et le Puntland »), des combattants ont été capturés et détenus par les deux parties<sup>132</sup>. Au moment de la présentation du rapport, le Puntland détenait trois combattants des forces de sécurité du Somaliland, et le Somaliland 14 combattants des forces de sécurité du Puntland. Sept de ces soldats du Puntland recevaient un traitement à Hargeysa, et les sept autres avaient été transférés à la prison de la ville<sup>133</sup>, à laquelle,

<sup>131</sup> Rapport d'enquête d'une organisation internationale, 15 mai 2018.

<sup>132</sup> Étant donné que le Somaliland considère que le conflit a lieu entre deux États indépendants, à savoir le Somaliland et la Somalie, l'administration du Somaliland a qualifié les détenus de prisonniers de guerre. Le Somaliland n'étant pas reconnu comme un État, la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre (1949) ne s'applique pas et les combattants capturés doivent être considérés comme des « détenus ».

<sup>133</sup> Courriel d'un membre du personnel d'une organisation non gouvernementale établie à Hargeysa, 23 juillet 2018 ; courriel d'un membre du personnel d'une organisation internationale établie à Garoowe, 24 juillet 2018 ; entretien téléphonique avec un membre du personnel d'une organisation internationale établie à Garoowe, 12 juillet 2018.

selon le Président du Somaliland, les familles avaient obtenu un accès illimité<sup>134</sup>. Le Groupe de contrôle a toutefois reçu des témoignages selon lesquels des combattants du Puntland avaient été torturés et tués par les forces de sécurité du Somaliland le 24 mai 2018, en représailles à l'assassinat d'un commandant du Somaliland<sup>135</sup>.

154. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Groupe de contrôle n'avait reçu aucune réponse au courrier adressé à l'administration du Somaliland le 6 septembre 2018 lui demandant d'établir les circonstances concernant les allégations de torture et d'exécution des quatre détenus du Puntland et de lui fournir des précisions sur les mesures prises, le cas échéant, pour vérifier ces allégations.

### **Expulsions et déplacements forcés**

155. Le Groupe de contrôle a relevé pendant son mandat plusieurs cas d'expulsion de personnes déplacées à Mogadiscio, Baidoa, Boosaaso, Gaalkacyo et dans les zones touchées par le conflit entre le Somaliland et le Puntland dans la région du Sool.

156. En décembre 2017 et janvier 2018, les forces de sécurité du Gouvernement fédéral somalien ont ratissé à l'aide de bulldozers plusieurs camps de déplacés dans le quartier de Kadha, à Mogadiscio, ce qui a entraîné l'expulsion de force d'environ 3 000 ménages<sup>136</sup>. En juillet 2018, lors d'expulsions forcées à Sinka Dheere, entre Mogadiscio et Afgooye, les forces de sécurité du Gouvernement fédéral somalien ont tiré sur des manifestants, tuant trois civils.

157. Le 6 février 2018, les autorités du Puntland ont expulsé 31 familles du camp de déplacés de Far Janno, à Boosaaso, en vue de créer un espace pour décharger les marchandises d'un boutre commercial qui avait échoué près du camp le 5 février<sup>137</sup>.

158. Le conflit armé entre le Puntland et le Somaliland a également provoqué le déplacement de 2 500 civils à Tukaraq et dans les villages alentour de la région du Sool, notamment Qod Qaboobe, Falidyaale, Higlo, Boocane et Gambadhe<sup>138</sup>.

## **C. Forces internationales**

### **Mission de l'Union africaine en Somalie**

159. Le nombre de victimes civiles imputées à l'AMISOM semble avoir diminué par rapport aux mandats précédents<sup>139</sup>. Le Groupe des droits de l'homme et de la protection de la MANUSOM a recensé du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018

<sup>134</sup> Somaliland Informer, « Somaliland government applauded for treating Somalia's POW in a humane manner », 5 juillet 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://somalilandinformer.net/2018/07/05/somaliland-government-applauded-for-treating-somalias-pow-in-a-humane-manner>.

<sup>135</sup> Entretiens téléphoniques avec un membre du personnel d'une organisation internationale établie à Garoowe, 17 août 2018. Selon la synthèse des rapports médicaux établis par un hôpital de Garoowe, que le Groupe de contrôle a pu se procurer, les corps portaient des traces de torture et les personnes auraient été ligotées et tuées à bout portant.

<sup>136</sup> Des images satellites prises du 29 décembre 2017 au 19 janvier 2018 permettent de constater l'ampleur de ces expulsions. Voir également Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et Norwegian Refugee Council, « Eviction trend analysis dashboard », 28 août 2018. Disponible à l'adresse suivante : [www.nrc.no/resources/reports/eviction-trend-analysis](http://www.nrc.no/resources/reports/eviction-trend-analysis).

<sup>137</sup> Selon les organisations internationales intervenant à Boosaaso, les autorités du Puntland ont proposé aux déplacés concernés d'être relogés dans une zone reculée aux conditions de sécurité et d'hygiène précaires, ce qu'ils ont refusé.

<sup>138</sup> Steadfast Voluntary Organization, « Tukaraq conflict update », 24 mai 2018.

<sup>139</sup> Le Groupe de contrôle avait fait état de 88 victimes de janvier 2016 à juin 2017 dans son précédent rapport (S/2017/924, par. 194).

12 victimes civiles pouvant être attribuées aux forces de l'AMISOM<sup>140</sup>. On compte parmi elles un civil mort à la suite d'une frappe menée par l'AMISOM près de Buulobarde (région du Hiraan) le 6 janvier 2018, et une femme tuée dans le village d'Afmadow (région du Bas-Djouba), le 27 novembre 2017, qui avait été prise pour une combattante des Chabab<sup>141</sup>.

160. La diminution du nombre de victimes civiles pourrait s'expliquer notamment par le déclin continu des grandes opérations offensives de l'AMISOM tout au long du mandat, ainsi que par l'application des mesures recommandées dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme des Nations Unies<sup>142</sup>. Un représentant du Groupe de la protection, des droits de l'homme et de la problématique femmes-hommes de l'AMISOM a indiqué au Groupe de contrôle que la Mission avait renforcé ses mesures d'application du principe de responsabilité dans les cas concernant des civils au moyen de la tenue d'enquêtes, dans le respect des obligations que le droit international humanitaire impose aux États participants et des procédures de la cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles<sup>143</sup>.

### **Frappes aériennes menées par les forces internationales**

161. Les organismes des Nations Unies ont relevé plusieurs frappes aériennes ou attaques terrestres perpétrées par des forces internationales ayant fait des victimes civiles. Du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018, les États-Unis ont mené 31 frappes aériennes reconnues officiellement contre les Chabab et l'EIL<sup>144</sup> ; d'après le Bureau of Investigative Journalism, qui surveille les frappes aériennes américaines dans le monde entier, elles auraient fait cinq morts parmi les civils ; toutefois, le Groupe de contrôle n'est pas parvenu à vérifier ce chiffre de manière indépendante<sup>145</sup>. Les États Membres voisins ont également mené un nombre indéterminé de frappes aériennes en Somalie pendant le mandat considéré.

### **Opération menée à Bariirre le 25 août 2017**

162. Le 25 août 2017, l'Armée nationale somalienne et les forces américaines ont mené une attaque terrestre conjointe dans une ferme située près du village de Bariirre

<sup>140</sup> Dans certains cas, le Groupe de contrôle n'a pas pu confirmer si les forces agissaient sous mandat de l'AMISOM ou sous commandement et contrôle nationaux.

<sup>141</sup> Rapports mensuels du Groupe des droits de l'homme et de la protection de la MANUSOM et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, novembre 2017 à juillet 2018 et échange de courriels et entretiens téléphoniques avec le personnel de l'AMISOM, 15 et 25 juillet 2018.

<sup>142</sup> On peut citer parmi ces mesures les règles d'engagement et de comportement de l'AMISOM pour la composante militaire de la Mission de l'Union africaine en Somalie ; les directives de l'AMISOM concernant le traitement des personnes détenues en Somalie ; la politique de défense ; les directives du commandant de la force relatives à la protection des civils et au respect du droit international humanitaire ; et les activités de formation et de diffusion avant le déploiement au sujet des règles d'engagement et de comportement respectueuses des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

<sup>143</sup> Entretien avec le Groupe de la protection, des droits de l'homme et de la problématique femmes-hommes de l'AMISOM, 27 mars 2018, Mogadiscio. Compte tenu de l'absence persistante de transparence au sujet de sa mise en place, le Groupe de contrôle continue de douter de l'efficacité de la cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles en tant que mécanisme de surveillance.

<sup>144</sup> Chiffre établi sur la base des communiqués de presse du Commandement des forces des États-Unis en Afrique, qui peuvent être consultés à l'adresse suivante : [www.africom.mil/media-room/press-releases](http://www.africom.mil/media-room/press-releases).

<sup>145</sup> Bureau of Investigative Journalism, « US strikes in Somalia, 2007 to present ». Disponible à l'adresse suivante : [https://docs.google.com/spreadsheets/d/1-LT5TVBMy1Rj2WH30xQG9nqr8-RXFVvzJE\\_47NlpeSY/edit#gid=859698683](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1-LT5TVBMy1Rj2WH30xQG9nqr8-RXFVvzJE_47NlpeSY/edit#gid=859698683) (consulté le 23 septembre 2018).

(région du Bas-Chébéli), tuant deux enfants et probablement d'autres civils. Des douilles de 5,56 x 45 mm, correspondant au type de munitions fabriquées aux États-Unis, ont été retrouvées sur les lieux de l'opération. Une étude de cas à ce sujet est présentée à l'annexe 6.3.

## D. Entrave à l'aide humanitaire

### Les Chabab

163. Tout au long du mandat, les Chabab ont continué d'entraver la fourniture de l'aide humanitaire dans tout le sud et le centre de la Somalie. Dans les zones contrôlées par le groupe, les activités des organisations humanitaires autres qu'Al-Ihsaan, qui relève des Chabab, ont été soit entravées, soit tout bonnement interdites.

164. Les organisations qui fournissent de l'assistance médicale ont été particulièrement touchées. Les agents des campagnes de vaccination n'ont pas pu accéder à la population du Moyen-Djouba, après que les Chabab ont déclaré que les médicaments provoquaient l'impuissance et étaient contraires à l'islam. Les organisations qui fournissent des services de santé à domicile dans cette zone ont été soupçonnées de recueillir des renseignements sur le groupe et interdites<sup>146</sup>. Les fournitures médicales ont été volées dans les dispensaires locaux au cours de raids perpétrés par les Chabab<sup>147</sup>.

165. Une organisation internationale a dénombré, de juillet 2017 à février 2018, au moins cinq épisodes au cours desquels des assaillants armés, probablement des Chabab, avaient pillé les locaux des partenaires d'exécution, emportant divers objets, dont des comprimés de désinfection de l'eau, des savons, un stock d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, des réservoirs à eau, ainsi que du matériel et du mobilier de bureau<sup>148</sup>. Le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a reçu en janvier 2018 des informations analogues de diverses personnes au sein des populations, notamment dans la région du Bas-Djouba, lorsque les Chabab avaient volé des vivres et détruit trois rampes de distribution d'eau<sup>149</sup>.

### Obstacles bureaucratiques

166. Au niveau fédéral, l'absence d'un cadre réglementaire précis régissant la fourniture de l'aide humanitaire en Somalie, conjuguée aux effets de la politique controversée du Ministère du plan, de l'investissement et du développement économique du Gouvernement fédéral somalien à l'égard des organisations non gouvernementales, menace la viabilité de l'aide humanitaire. Le 29 août 2018, le Ministre Gamal Mohamed Hassan a informé les participants à une réunion de consultation des directeurs de pays, organisée en collaboration avec le consortium d'organisations non gouvernementales internationales pour la Somalie, que le Gouvernement fédéral somalien avait décidé que toutes les organisations non gouvernementales internationales devaient être pleinement implantées sur le territoire

<sup>146</sup> Entretien avec un membre du personnel d'une organisation internationale à Mogadiscio, 28 mars 2018. Entretien avec un membre du personnel d'une organisation internationale à Nairobi, 8 juin 2018.

<sup>147</sup> Par exemple, le stock d'un hôpital du village de Diif (Bas-Djouba) a été volé au cours de la brève période pendant laquelle les Chabab avaient pris le contrôle de cette localité, le 11 janvier 2018. Courriel d'un membre du personnel d'une organisation internationale, 28 mars 2018.

<sup>148</sup> Informations sur des pillages commis par les Chabab communiqués au Groupe de contrôle par une organisation internationale, 22 août 2018.

<sup>149</sup> En avril 2018, les Chabab ont volé des vivres stockés dans un poste de contrôle situé près du village de Yalho, à 40 km au sud de la ville de Boosaaso (région du Bari).

somalien d'ici à la fin de l'année, faute de quoi elles risquaient d'être radiées<sup>150</sup>. En raison des coûts élevés qu'elle suppose et des conséquences qu'elle aurait sur le plan de la sécurité, cette décision entraînerait probablement, si elle était appliquée, le départ de plusieurs organisations non gouvernementales internationales de Somalie, entravant ainsi la fourniture de l'aide humanitaire aux populations civiles.

167. Le différend qui oppose le Somaliland au Gouvernement fédéral somalien influe sur sa politique à l'égard des groupes ayant le statut d'organisations non gouvernementales « locales » ou considérés comme entretenant des relations étroites avec le Gouvernement fédéral<sup>151</sup>. Le 15 juillet 2018, le Ministre du plan du Somaliland a révoqué la licence de six organisations d'aide humanitaire établies à Hargeysa, les empêchant ainsi de mener des activités en Somaliland<sup>152</sup>.

### **Attaques contre des agents de l'aide humanitaire**

168. De janvier à août 2018, l'International NGO Safety Organisation a fait état de 34 attaques contre des agents de l'aide humanitaire, des Somaliens pour la plupart<sup>153</sup>. Par exemple, le 28 mars 2018, un employé du CICR, Abdulhafid Yusuf Ibrahim, a été tué dans un attentat à l'engin explosif improvisé survenu à Mogadiscio, alors qu'il quittait le bâtiment. Le 1<sup>er</sup> mai 2018, un membre du personnel de l'Organisation mondiale de la Santé a été tué par des hommes armés non identifiés au marché de Bakara à Mogadiscio. Le 4 août 2018, un autre membre du personnel de l'Organisation a été blessé par balle par des hommes armés non identifiés à Laascaanood (région du Sool).

169. Le 2 mai 2018, une infirmière allemande a été enlevée au quartier général du CICR à Mogadiscio, semble-t-il par un ancien vigile, ce qui constitue le premier cas d'enlèvement d'un ressortissant étranger en Somalie depuis 2014. Le 9 août 2018, cinq agents d'organisations humanitaires auraient été enlevés par les Chabab entre Baidoa et la ville d'Awdinle (région de Bay) et emmenés vers une destination inconnue<sup>154</sup>.

## **V. Violations de l'interdiction visant le charbon de bois**

### **A. Production, transport et stocks**

170. La production à grande échelle de charbon de bois s'est poursuivie durant le mandat en cours dans les régions de Moyen-Djouba et de Bas-Djouba (voir annexe 7.1, figure 1). Les estimations les plus crédibles concernant la production de

<sup>150</sup> Lettre datée du 1<sup>er</sup> septembre 2018, adressée par Gamal M. Hassan à des organisations non gouvernementales internationales.

<sup>151</sup> Courriel d'un membre du personnel d'une organisation non gouvernementale établie à Hargeysa, 23 juillet 2018.

<sup>152</sup> Les six organisations concernées sont : Somaliland Lifeline Organization, Juba Foundation, Himilo Organization for Development, Active in Development Aid, Somali Relief and Development Action et Agency for Peace and Development. Si les mesures prises par ces organisations non gouvernementales tendent à montrer une politisation croissante de l'aide humanitaire dans le Somaliland, le Groupe de contrôle a appris que d'autres organisations non gouvernementales établies dans le Somaliland qui rivalisaient avec elles pour obtenir le financement des donateurs avaient fait pression pour qu'elles soient radiées. Courriel d'un membre du personnel d'une organisation non gouvernementale établie à Hargeysa, 23 juillet 2018.

<sup>153</sup> D'après un tableau de données de l'International NGO Safety Organisation mises à jour chaque mois.

<sup>154</sup> Halbeeg News, « Suspected Al-Shabab militants abduct five aid workers in Bay region », 9 août 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://en.halbeeg.com/2018/08/09/suspected-al-shabab-militants-abduct-five-aid-workers-in-bay-region/>.

charbon de bois en Somalie sont celles établies dans le cadre du projet de gestion de l'information sur les eaux et les terres en Somalie de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, sur la base d'une analyse de l'imagerie satellitaire. Selon ces estimations, 3,6 millions de sacs de charbon de bois ont été produits en 2017 et 8 millions d'acacias ont été coupés pour produire 16 millions de sacs de charbon de bois de 2011 à 2017 ; durant ces sept années, un arbre a été coupé tous les 30 secondes pour produire du charbon de bois<sup>155</sup>.

171. Le charbon de bois est transporté, par voie terrestre, des régions du Moyen-Djouba et du Bas-Djouba vers les sites de stockage et les ports de Buur Gaabo et de Kismayo. En cours de route, il est, tout comme les autres marchandises (voir point intitulé « Financement national », ci-avant), taxé par les Chabab aux postes de contrôle<sup>156</sup>. Au cours du précédent mandat, le Groupe de contrôle estimait cet impôt à 2,5 dollars par sac, ce qui rapportait chaque année aux Chabab 10 millions de dollars de revenus d'impôts prélevés aux postes de contrôle sur 4 millions de sacs de charbon de bois (S/2017/924, par. 200, 204 et 216). Le nombre de sacs de charbon de bois exportés depuis la Somalie étant actuellement estimé à 3 millions, les Chabab tirent donc de ce type d'impôts au moins 7,5 millions de dollars par an<sup>157</sup>.

172. Les stocks situés à Kismayo et à Buur Gaabo (125 km au sud-ouest de Kismayo) continuent d'être la source d'exportations illicites de charbon de bois (voir annexe 7.1, figures 2 et 4). Les volumes des stocks varient en fonction de leurs taux d'accumulation et d'épuisement (voir annexe 7.1, figures 3 et 5). Durant les survols effectués en hélicoptère du 21 au 24 mai 2018, le Groupe de contrôle a constaté visuellement que les deux stocks situés au sud, près du port de Kismayo, étaient en grande partie épuisés, en raison peut-être d'exportations récentes, tandis que le stock de Buur Gaabo était volumineux, du fait sans doute d'un récent arrivage de charbon de bois provenant de l'intérieur. Le Groupe de contrôle a tenté de se rendre sur les sites de stockage de charbon de bois et au port durant une visite officielle qu'il a effectuée à Kismayo du 22 au 26 juillet 2018, mais l'AMISOM ne l'a pas aidé en ce sens, contrairement à ce que lui avait demandé le Conseil de sécurité au paragraphe 27 de sa résolution 2385 (2017)<sup>158</sup>.

## B. Exportation, importation et transbordement illicites

173. Plutôt qu'un flux régulier de boutres quittant Buur Gaabo et Kismayo en petits groupes chaque mois, durant le mandat en cours, des boutres ont été chargés plus rapidement et sont partis en plus grands groupes. Le nombre total de sacs exportés a

<sup>155</sup> M. Bolognesi et U. Leonardi, « Analysis of very high-resolution satellite images to generate information on the charcoal production and its dynamics in South Somalia from 2011 to 2017 », rapport technique (Nairobi : projet de gestion de l'information sur les eaux et les terres en Somalie de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2018).

<sup>156</sup> Certains ont prétendu que les Chabab continuent d'interdire le commerce du charbon de bois dans les zones qu'ils contrôlent, comme cela était le cas en 2015-2016, mais le Groupe de contrôle estime que ces allégations ne sont pas crédibles eu égard au volume de charbon de bois toujours transporté vers les sites de stockage et au manque d'informations sur les affrontements qui opposent les Chabab aux charbonniers et aux commerçants.

<sup>157</sup> Dans une lettre au Groupe de contrôle datée du 16 février 2018, le Gouvernement fédéral somalien a estimé que la taxe prélevée par les Chabab aux postes de contrôle était de 5 dollars par sac. Le Groupe juge cette estimation trop élevée, dans la mesure où le charbon de bois coûte 9 à 10 dollars le sac à Buur Gaabo et 10 à 11 dollars à Kismayo. Une taxe de 5 dollars par sac ne laisserait que 4 à 6 dollars par sac, montant qui correspondrait aux coûts de production et de transport intérieur, et au bénéfice.

<sup>158</sup> Le Groupe de contrôle avait demandé une assistance dans une lettre adressée à l'Union africaine datée du 22 février 2018, ainsi que dans des lettres à l'AMISOM datées du 26 avril et du 18 juillet 2018.

considérablement varié d'un mois à l'autre. C'est en février 2018 que le volume des exportations a été le plus élevé, plus de 600 000 sacs ayant été exportés, contre moins de 300 000 durant les autres mois. La taille moyenne des cargaisons a également diminué, dans l'ensemble, durant le mandat en cours. Globalement, le Groupe de contrôle estime le volume actuel des exportations de charbon de bois à 3 millions de sacs par mois, soit une baisse d'un quart par rapport au précédent mandat. Les enquêtes menées par le Groupe de contrôle ont montré que ces exportations illicites de charbon avaient été taxées par l'administration du Djoubaland à hauteur de plus de 5 dollars le sac, en moyenne, ce qui avait rapporté au territoire plus de 15 millions de dollars de recettes annuelles (voir annexe 7.2, strictement confidentielle). Avec un prix de gros de 50 dollars le sac aux Émirats arabes unis (prix d'août 2018), la valeur marchande totale des exportations illicites de charbon de bois est estimée à 150 millions de dollars par an.

174. De novembre 2017 à février 2018, la majorité des boutres quittant la Somalie avec des cargaisons de charbon de bois déchargeaient celles-ci aux ports de Douqm et de Chinās à Oman. Durant cette période, le Groupe de contrôle a adressé quatre lettres officielles à Oman, avant de recevoir une réponse le 26 février 2018<sup>159</sup>. Le cas d'*Al Azhar 3*, qui a accosté le 4 mars 2018 au port de Douqm avec 37 000 sacs de charbon de bois somalien a poussé Oman à durcir son régime douanier et contraint les trafiquants de charbon de bois à trouver d'autres ports. Comme l'essentiel de la cargaison saisie consistait en camions qui se dirigeaient vers les Émirats arabes unis, cela montre également une pratique plus généralisée de réexportation du charbon de bois d'Oman vers les Émirats arabes unis et d'autres pays membres du Conseil de coopération du Golfe, en raison de la relative faiblesse de la demande à Oman (voir annexe 7.7).

175. Depuis mars 2018, les principaux ports de destination initiale du charbon de bois somalien, notamment pour la plupart des boutres partis durant la période de forte augmentation des exportations somaliennes le mois précédent, étaient les zones franches de Kish et de Qechm en République islamique d'Iran (voir annexe 7.4)<sup>160</sup>. La méthode employée consistait à utiliser de faux certificats d'origine comoriens, ghanéens et ivoiriens pour importer du charbon de bois somalien, et à mettre ce charbon, non plus dans les sacs bleu-vert habituels, mais dans des sacs blancs étiquetés « produit d'Iran ». Ces sacs étaient de nouveau chargés dans de plus petits boutres arborant le drapeau iranien, et exportés vers le port de Hamriya à Doubaï (Émirats arabes unis), en utilisant des certificats d'origine indiquant faussement que le charbon était produit en République islamique d'Iran. Celle-ci et les Émirats arabes unis n'ont pas coopéré de manière approfondie avec le Groupe de contrôle, en dépit des lettres que leur a adressées ce dernier pour exprimer son inquiétude concernant le transbordement de charbon de bois somalien<sup>161</sup>.

<sup>159</sup> Les lettres étaient datées du 1<sup>er</sup> décembre 2017, du 5 janvier et des 9 et 23 février 2018.

<sup>160</sup> S'attendant sans doute à être contraints, un jour ou l'autre, à varier leurs ports de destination, les trafiquants de charbon avaient fait passer leur première cargaison d'essai par la zone franche de Kish.

<sup>161</sup> Le Groupe de contrôle a envoyé à la République islamique d'Iran des lettres datées du 29 janvier, du 23 février et du 15 août 2018. Elle n'a répondu que le 17 septembre 2018, dans une lettre d'une page dans laquelle elle n'a ni abordé les questions explicites soulevées par le Groupe ni fourni de pièces justificatives. Les Émirats arabes unis n'ont pas répondu aux questions relatives au transbordement de charbon de bois vers leur territoire via la République islamique d'Iran, soulevées dans des lettres datées du 6 juin et du 22 août 2018.

### C. Faux certificats d'origine

176. Les certificats d'origine sont les principaux documents utilisés pour faciliter l'importation illicite de charbon de bois somalien sur des marchés étrangers. Le Groupe de contrôle a pu vérifier l'existence de faux certificats d'origine de cinq pays, en circulation durant le mandat ; il s'agit de certificats comoriens, gambiens, ghanéens, iraniens et ivoiriens (voir annexe 7.5). Les certificats d'origine gambiens ont été vus pour la première fois durant le mandat. Les faux certificats d'origine ivoiriens et ghanéens avaient déjà été utilisés durant le précédent mandat. Quant aux faux certificats d'origine comoriens, ils ont refait surface, dans la mesure où ils n'avaient pas été utilisés en 2017. Les faux certificats d'origine iraniens sont revenus sous une nouvelle forme, documents destinés à des fins de transbordement, par exemple, comparé à leur première apparition, en 2012-2013<sup>162</sup>.

177. La fréquence avec laquelle les trafiquants de charbon de bois passent par les voies officielles varie<sup>163</sup>. Il existe d'un côté des imitations faites par des trafiquants de charbon de bois sans aucune implication officielle du pays supposé avoir délivré le certificat. De l'autre, on a des certificats d'origine homologués par des consulats ou des ambassades du pays en question à l'étranger, mais qui peuvent néanmoins être des contrefaçons ou n'ont pas été obtenus en passant par les canaux officiels du pays<sup>164</sup>. D'autres certificats ont été délivrés dans la capitale du pays par les voies autorisées, puis homologués par un consulat ou une ambassade à l'étranger, mais ont été obtenus au départ pour de faux motifs. En dernier lieu, il existe des certificats d'origine qui ont manifestement été obtenus par la voie officielle, mais qui indiquent faussement que le pays d'origine de la cargaison est le pays de transbordement, par exemple la République islamique d'Iran, au lieu de la Somalie.

### D. Réseaux criminels

178. Le commerce illicite de charbon de bois somalien reste dominé par des réseaux criminels reliant Kismayo (Somalie) et Doubaï. Aidés de complices, tels que les destinataires locaux en République islamique d'Iran et à Oman, ces réseaux ont tiré grand profit des violations de l'interdiction visant le charbon de bois. On retrouvera à l'annexe 7.6 les noms de huit des principaux fournisseurs et agents établis à Kismayo, ainsi que ceux de huit des principaux investisseurs et agents installés à Doubaï. Cette liste a été dressée grâce au recoupement d'informations provenant de sources dans le secteur, de registres portuaires, de titres de transport, de lettres émanant de l'All Star Group (voir paragraphe ci-après), et de précédents rapports du Groupe de contrôle. Si des changements sont constatés par rapport aux années précédentes, près de la moitié de ces individus ont été déjà cités dans les précédents rapports, ce qui laisse apparaître une certaine continuité.

179. Dans son rapport final sur la Somalie en 2017, le Groupe de contrôle a présenté les premiers résultats de son enquête sur l'All Star Group, qui était une tentative de créer des liens formels entre des fournisseurs établis à Kismayo et des investisseurs

<sup>162</sup> Voir annexe 7.5 pour des informations sur le cas du navire marchand *Energy 3* et sur l'analyse des données commerciales indiquant que de faux certificats d'origine iraniens étaient utilisés dans les ports émiriens en 2012-2013.

<sup>163</sup> Voir annexe 7.5 pour des exemples sur chacune de ces quatre catégories de faux certificats d'origine.

<sup>164</sup> Le Groupe de contrôle a reçu de plusieurs sources dans le secteur des informations sur des pots-de-vin versés par des trafiquants de charbon de bois à des personnes travaillant dans des consulats à Doubaï et dans une ambassade à Abou Dhabi en vue d'obtenir des attestations pour des cargaisons de charbon somalien. Les montants versés seraient de 2 000 à 4 000 dollars par certificat d'origine, mais ils sont difficiles à vérifier car les paiements étaient effectués en espèces.



de Doubaï dans le cadre d'une seule et même structure aux allures d'une entreprise (voir annexe 7.6 et S/2017/924, par. 209). L'objectif était de monopoliser le trafic de charbon de bois somalien<sup>165</sup>. L'All Star Group n'a jamais été immatriculé comme entreprise, ni en Somalie, ni aux Émirats arabes unis, ni ailleurs, mais il a joué un rôle fondamental pour ce qui est de financer et de faciliter le commerce illicite de charbon de bois entre la mi-2017 et le début de l'année 2018. Le Groupe de contrôle a examiné des récépissés de virements indiquant que des représentants de l'All Star Group à Doubaï envoyaient chaque mois 500 000 dollars au directeur du port de Kismayo, Ahmed Haji Adan, montant qui viendrait en déduction de taxes que le Djoubaland faisait payer sur les exportations de charbon de bois (voir annexe 7.2, strictement confidentielle).

## E. Application de l'interdiction

180. Au paragraphe 26 de sa résolution 2385 (2017), le Conseil de sécurité a réaffirmé que le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération devaient prendre les mesures voulues pour empêcher l'exportation de charbon de bois de Somalie et, au paragraphe 27, a demandé à nouveau à l'AMISOM d'appuyer et d'aider le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération à appliquer l'interdiction des exportations de bois de Somalie, demande qu'elle a renouvelée au paragraphe 16 de sa résolution 2431 (2018) portant sur la prorogation du mandat de l'AMISOM. Le Gouvernement fédéral somalien n'est pas en mesure d'appliquer l'interdiction visant le charbon de bois car il ne contrôle pas le territoire concerné. L'administration du Djoubaland n'exerce pas un contrôle suffisant, en particulier sur les stocks et les ports, mais il continue d'être tributaire des recettes provenant des taxes sur les exportations illicites de charbon de bois et n'applique donc pas l'interdiction. Bien qu'elle dispose de deux postes de contrôle à l'entrée du port de Kismayo et d'une base opérationnelle avancée surplombant le stock et le port de Buur Gaabo, l'AMISOM n'applique pas non plus l'interdiction.

181. De manière générale, les États Membres ont mieux respecté l'interdiction visant le charbon de bois par rapport au précédent mandat, et les saisies de cargaisons de charbon de bois somalien effectuées par Oman et les Émirats arabes unis ont concouru à dissuader le commerce illicite de ce produit. Cependant, cette application n'a pas été systématique. Elle aurait été encore meilleure si Oman et les Émirats arabes unis avaient répondu rapidement aux lettres que leur avait adressées le Groupe de contrôle et pris, en temps voulu, des mesures pour y donner suite. La République islamique d'Iran qui, globalement, a refusé de coopérer avec le Groupe de contrôle durant le mandat en cours, n'a pas bien appliqué l'embargo. En outre, des pays tels que la Côte d'Ivoire et le Ghana, qui ont laissé les trafiquants de charbon de bois exploiter les failles de leurs procédures d'homologation de certificats d'origine, portent également une part de responsabilité dans cette application irrégulière.

## VI. Coopération avec des États et des entités non étatiques

182. Le Groupe de contrôle remercie l'Unité antiterroriste de la police kényane d'avoir coopéré à l'enquête qu'il a menée sur l'attentat au véhicule piégé que les Chabab ont tenté de commettre au Kenya.

183. Le Groupe de contrôle tient à remercier le Terrorist Explosive Device Analytical Center du Federal Bureau of Investigation de l'aide qu'il lui a apportée dans ses

<sup>165</sup> Rencontre avec des sources dans le secteur, Doubaï, 16 juillet 2018.

enquêtes sur la fabrication et l'utilisation d'engins explosifs improvisés par les Chabab.

184. Le Groupe de contrôle tient également à remercier les forces navales européennes qui croisent au large des côtes de la Somalie (EUNAVFOR Atalanta) d'avoir apporté leur concours aux enquêtes sur la piraterie maritime et le trafic de charbon de bois, et d'avoir facilité les missions qu'il a effectuées dans les eaux côtières d'Hobyo, de Buur Gaabo et de Kismayo en mai 2018.

185. C4ADS, organisation non gouvernementale dont le siège se trouve à Washington, a aidé le Groupe de contrôle dans de nombreuses enquêtes, et notamment en matière d'analyse de réseaux de téléphonie mobile.

### **Défaut de coopération**

186. Le Groupe de contrôle a confirmé qu'une copie du rapport à mi-parcours qu'il présentait au Comité avait été transmise au Bureau du conseiller à la sécurité nationale en avril 2018 à la suite d'une fuite. Les relations entre le Groupe de contrôle et le Bureau se sont ensuite dégradées. Le Bureau a ordonné au Groupe de contrôle de lui adresser toutes ses communications avec le Gouvernement fédéral somalien par l'entremise de la Mission permanente à New York, ce qui a considérablement entravé les échanges quotidiens. Tout au long du mandat, les réponses données par le Bureau aux lettres que lui avait adressées le Groupe de contrôle étaient dans l'ensemble incomplètes et peu étoffées ; parfois, le Bureau ne répondait tout simplement pas. Certaines réponses étaient manifestement inexactes. Ces obstacles étaient en partie atténués par les échanges positifs que le Groupe de contrôle entretenait avec d'autres acteurs dans le Gouvernement fédéral somalien.

187. Le Groupe de contrôle tient à souligner le manque de coopération de la part de la République islamique d'Iran dans les enquêtes qu'il mène sur les violations de l'interdiction de l'exportation et de l'importation de charbon de bois somalien.

188. Le Groupe de contrôle tient à signaler le refus de Safaricom Public Limited Company, entreprise de télécommunication kényane, d'échanger des informations dans le cadre de l'enquête qu'il a menée sur l'attentat que les Chabab ont tenté de commettre au Kenya.

189. Hormuud Telecom Somalia Inc. a également refusé d'aider le Groupe de contrôle dans ses nombreuses enquêtes sur les Chabab, qui utilisent les services connexes de l'entreprise pour mener leurs opérations en Somalie.

## **VII. Recommandations**

### **A. Embargo sur les armes**

190. Le Groupe de contrôle recommande que le Conseil de sécurité :

a) Au cours de la prochaine requête qu'il adressera au Gouvernement fédéral somalien, le prie de lui faire rapport en application des dispositions du paragraphe 9 de la résolution [2182 \(2014\)](#) et du paragraphe 7 de la résolution [2244 \(2015\)](#) et fixe des délais afin que ces deux rapports du Gouvernement fédéral somalien soient présentés suffisamment tôt pour que les informations qu'ils comportent soient intégrées dans le rapport à mi-parcours et le rapport final du Groupe de contrôle sur la Somalie ;

b) En ce qui concerne l'obligation de faire la notification dans les cinq jours suivant la distribution, comme demandé au paragraphe 7 de la résolution [2142 \(2014\)](#), décide que toutes les notifications après-distribution seront intégrées tous les six mois

dans les rapports que le Gouvernement fédéral somalien lui présente en application du paragraphe 9 de la résolution 2182 (2014) et du paragraphe 7 de la résolution 2244 (2015) ;

c) Modifie la demande faite au paragraphe 7 de la résolution 2182 (2014) de sorte que les rapports d'inspection de l'Équipe conjointe de vérification soient incorporés sous forme d'annexes dans les rapports semestriels qui lui sont présentés conformément au paragraphe 9 de la résolution 2182 (2014) et au paragraphe 7 de la résolution 2244 (2015) ;

d) Modifie l'annexe à la résolution 2111 (2013) afin d'ajouter les articles suivants à la liste de ceux pour lesquels l'accord préalable du Comité est nécessaire dans chaque cas : lance-roquettes antichar portatifs (grenades propulsées par fusée ou armes antichar légères), grenades à fusil et lance-grenades, y compris les munitions de tous ces lanceurs ;

e) Demande au Gouvernement fédéral somalien de permettre au Groupe de contrôle d'accéder librement à tous les dépôts d'armes à Mogadiscio, à toutes les armes et munitions importées avant leur distribution, à tous les entrepôts militaires situés dans les secteurs contrôlés par l'Armée nationale somalienne et à toutes les armes saisies, d'autoriser que les armes et munitions soient photographiées et d'accorder un accès plein et entier à l'ensemble des livres de bord et des registres de distribution ;

f) Prenant note de la précédente évaluation faite par le Secrétaire général (S/2014/243), demande à celui-ci de faire procéder à une évaluation technique de l'embargo sur les armes, dans le cadre de laquelle seront notamment présentées des solutions et formulées des recommandations en vue d'améliorer son application, évaluation qui portera notamment sur :

i) Les notifications faites au Comité conformément aux paragraphes 3 à 7 de la résolution 2142 (2014) ;

ii) Les rapports semestriels présentés au Conseil conformément au paragraphe 9 de la résolution 2182 (2014), comme prescrit au paragraphe 7 de la résolution 2244 (2015) ;

iii) L'inventaire de référence de l'équipement militaire, des armes et des munitions, demandé au paragraphe 6 de la résolution 2244 (2015) ;

iv) La responsabilité qui incombe au Gouvernement fédéral somalien de pourvoir en toute sûreté et efficacité à la gestion des armes et munitions, laquelle a été abordée dernièrement aux paragraphes 4 à 7 de la résolution 2385 (2017).

## **B. Menaces contre la paix et la sécurité**

191. Le Groupe de contrôle recommande que le Conseil de sécurité :

a) Établisse que les entreprises de télécommunications et les entités financières actives en Somalie, et leurs dirigeants, qui ne respectent pas les dispositions de la loi de 2016 sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme relatives à la lutte contre le terrorisme et à la sécurité nationale et celles de la loi de 2017 sur les communications nationales, représentent une menace contre la paix et la sécurité, et ajoute ces actes aux critères de désignation en vue de l'application des mesures ciblées instituées par la résolution 1844 (2008) ;

b) Demande au Gouvernement fédéral somalien de signer avec le Groupe de contrôle un mémorandum d'accord définissant les conditions d'interrogation des

personnes soupçonnées d'appartenir aux Chabab et à l'EIL qui se trouvent sous sa garde.

### **C. Embargo sur le charbon de bois**

192. Le Groupe de contrôle recommande que le Conseil de sécurité autorise les États Membres, dans le respect de leur droit interne, à saisir dans leurs eaux territoriales et dans leurs ports les navires qui ont violé l'embargo sur les exportations de charbon de bois de Somalie, puis à les vendre lors d'enchères publiques, sachant que l'État Membre d'origine des membres de l'équipage devra assumer les coûts de rapatriement dudit équipage.

### **D. Liste récapitulative relative aux sanctions**

193. Le Groupe de contrôle recommande que le Comité envisage l'application de tous les critères de désignation existants, y compris les nouveaux critères autres que ceux relatifs aux Chabab ou à l'EIL, notamment en ce qui concerne les personnes et les entités qui violent l'embargo sur les armes et l'interdiction visant le charbon de bois.

**Annex 1.1: FGS notifications to the Council since the partial lifting of the arms embargo (STRICTLY CONFIDENTIAL)\***

**Annex 1.2: Weapons and ammunition notified since the partial lifting of the arms embargo (STRICTLY CONFIDENTIAL)\***

**Annex 1.3: Weapons and ammunition distribution from June 2017 to December 2017 (STRICTLY CONFIDENTIAL)\***

**Annex 1.4: FGS-marked weapons found in possession of arms dealers between April 2018 and August 2018<sup>1</sup>**

Date	Model	FGS marking	Serial no.	Consignment	Location
Apr 2018	Type 56-2	SO XDS-2017 <sup>2</sup>	6109942	July 2017 <sup>3</sup>	Baidoa
Apr 2018	9 mm pistol	SO XDS-2015	N/A	Unknown	Dhusamareb
Apr 2018	9 mm pistol	SOCBS-0036-16 <sup>4</sup>	N/A	Unknown	Baidoa
Apr 2018	9 mm pistol	SOGC693/7596 <sup>5</sup>	N/A	Unknown	Mogadishu
Apr 2018	Type 56-2	SOAKMP084/4263 <sup>6</sup>	414263	Unknown	Mogadishu
Apr 2018	Type 56-2	SO XDS-2017	N/A	Unknown	Mogadishu
Apr 2018	Type 56-2	SO XDS-2017	4069074 <sup>7</sup>	July 2017	Mogadishu
May 2018	Type 56-2	SO XDS-2017	4068475	July 2017	Mogadishu
July 2018	Type 56-2	SO XDS-2017	5032086 <sup>8</sup>	Unknown	Mogadishu
July 2018	Type 56-2	SO XDS-2017	4055905	July 2017	Mogadishu
July 2018	Type 56-2	SO XDS-2017	5033490	July 2017	Mogadishu
July 2018	Type 56-2	SO XDS-2017	4132320	July 2017	Mogadishu
Aug 2018	Type 56-2	SO XDS-2017	4117535	July 2017	Mogadishu

**Images of a sample of weapons and ammunition found in possession of arms dealers**

*Figure 1: Type 56-2, serial 6109942, documented in Baidoa, April 2018.*



<sup>1</sup> Thirty-six additional weapons with FGS markings are provided in annex 1.4.1 (strictly confidential).

<sup>2</sup> Somali National Army registered weapon.

<sup>3</sup> July 2017 delivery of weapons ammunition from the People's Republic of China.

<sup>4</sup> Somali Police Force-registered weapon.

<sup>5</sup> Government official-registered weapon.

<sup>6</sup> Weapon registered to the security detail of a member of Parliament.

<sup>7</sup> Documented by Reuters News Agency on 25 April 2018.

<sup>8</sup> Among 275 weapons transferred from HCA to General Gordon Military Base, on 3 March 2018.



Figure 2: Pistol, documented in Dhusamareb, April 2018.



Figure 3: Pistol, documented in Baidoa, April 2018.



Figure 4: Pistol, documented in Mogadishu, April 2018.



Figure 5: Type 56-2, serial 414263, documented in Mogadishu, April 2018.



Figure 6: Type 56-2, documented in Mogadishu, April 2018.



Figure 7: Type 56-2, serial 4069074, documented in Mogadishu, April 2018.



Figure 8: Type 56-2, serial 4068475, documented in Mogadishu, May 2018.



Figure 9: Type 56-2, serial 5032086, documented in Mogadishu, July 2018.



Figure 10: Type 56-2, serial 4055905, documented in Mogadishu, July 2018.



Figure 11: Type 56-2, serial 5033490, documented in Mogadishu, July 2018.



Figure 12: Type 56-2, serial 4132320, documented in Mogadishu, July 2018.



Figure 13: Type 56-2, serial 4117535, documented in Mogadishu, July 2018.



**Annex 1.4.1: FGS-marked weapons found in possession of arms dealers between September 2017 and May 2018 (STRICTLY CONFIDENTIAL)\***

**Annex 1.5: 16/811 ammunition**

On 6 February 2018, the SEMG documented 7.62 x 39 mm ammunition with lot numbers ending in 16/811 at Halane Central Armoury (HCA) in Mogadishu. The SEMG was informed by HCA officials that the ammunition was part of the July 2017 consignment of 4,360,000 rounds of 7.62 x 39 mm ammunition (see annex 1.2), and that most of the ammunition had already been distributed. On 11 July 2018, the SEMG documented ammunition with the lot numbers also ending in 16/811 at the SNA Sector 60 Headquarters armoury in Baidoa, Bay region. The Baidoa armoury staff confirmed that the ammunition had been delivered from HCA on 26 December 2017.

*Figure 1: Ammunition documented in HCA, Mogadishu, 6 February 2018.*



*Figure 2: Ammunition documented in Sector 60 Headquarters armoury, Baidoa, 11 July 2018.*



On 18 January 2018, ammunition and weapons were seized from Al-Shabaab by South West State security forces in Dambal Calaan village, near Baidoa.<sup>9</sup> The SEMG identified several rounds among the seizure which bore the same head stamp numbers to those documented by the SEMG in HCA.

7.62 x 39 mm ammunition with the same head stamp were also documented by SEMG data collectors in the possession of one arms dealer in Baidoa on 8 April 2018, and another in Mogadishu on 31 July 2018.

*Figures 3: Ammunition seized from Al-Shabaab, 18 January 2018.*



*Figure 4: Ammunition found in possession of an arms dealer, Baidoa, 8 April 2018.*



*Figure 5: Ammunition found in possession of an arms dealer, Mogadishu, 31 July 2018.*



<sup>9</sup> Interview with Somali security source based in Baidoa, 11 July 2018.

While the SEMG cannot rule out that ammunition with the same lot numbers had also arrived via other — illicit — means, these lot numbers had not been documented by the SEMG hitherto.<sup>10</sup> Given that the ammunition was first documented just 23 days after being delivered to Sector 60 Headquarters in Baidoa, it is likely that part of the consignment was diverted upon arrival.

### **Ali “Weydhan”**

The SEMG has received multiple corroborated reports of a prominent arms dealer in Baidoa known as Ali “Weydhan”.<sup>11</sup> An SEMG source reported having bought a PK-pattern machine gun from him in 2016 for \$13,000.<sup>12</sup> SEMG sources have also confirmed that although the majority of “Weydhan’s” business involves selling arms and ammunition to local government officials and businesspeople based in Baidoa, he has also sold materiel to Al-Shabaab.<sup>13</sup> The SEMG has also received information that in mid-2016, “Weydhan” was detained in Afgoye by NISA officers while transporting a consignment of illicit weapons and ammunition from Mogadishu to Baidoa.<sup>14</sup> “Weydhan” was subsequently arrested and imprisoned for several months in Mogadishu, before being released.

---

<sup>10</sup> Contributing contingents of AMISOM, have also in the past received supplies of ammunition manufactured in the People’s Republic of China.

<sup>11</sup> Interview with Somali intelligence source in Baidoa, 9 July 2018. Interview with international organization staff in Baidoa, 4 July 2017. Interviews with SEMG interlocutor with direct contact with local data collectors in Baidoa, from January to September 2018.

<sup>12</sup> Interview in Baidoa, 10 July 2018.

<sup>13</sup> Interview with Somali intelligence source in Baidoa, 9 July 2018; interview with international organization staff in Baidoa, on 4 July 2017; interviews with SEMG interlocutor with direct contact with data collectors in Baidoa, from January to September 2018.

<sup>14</sup> Interview with Somali intelligence source in Baidoa, on 9 July 2018.



**Annex 1.6: Use of Somali security forces uniforms by Al-Shabaab**

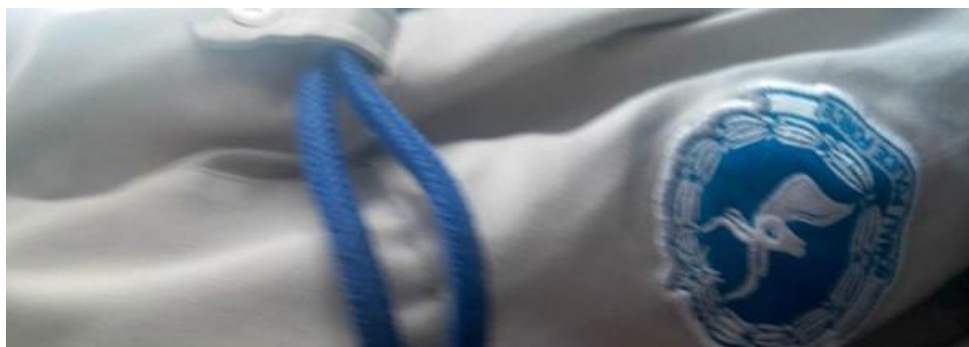
*Figure 1: 22 November 2017 handover ceremony of new uniforms donated by UNDP to the Somali Police Force.*



*Figure 2: Deceased Al-Shabaab operative following attack in Mogadishu, 23 February 2018.*



*Figure 3: Uniform documented on the market in Mogadishu, 7 March 2018.*



*Figure 4: "Manchester Outfitters" beret documented on the market in Mogadishu, 7 March 2018.*

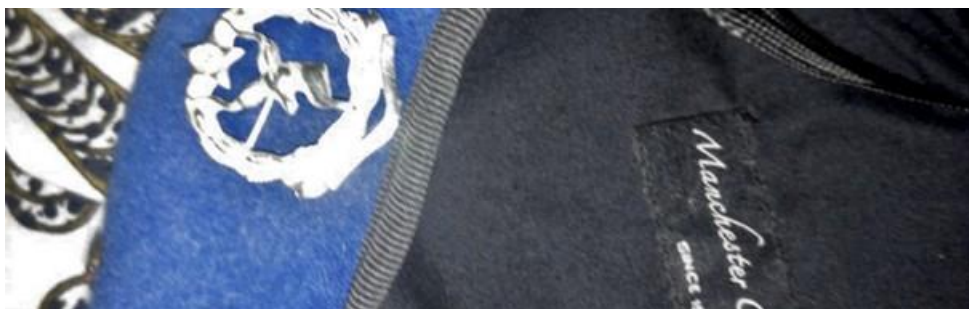


Figure 5: 14 October Battalion, General Gordon Camp, Mogadishu, 23 June 2018.



Figure 6: Deceased Al-Shabaab operative following attack in Mogadishu, 14 July 2018.



Figure 7: Al-Shabaab Eid festival, Lower Juba region, 22 August 2018.



Figure 8: Al-Shabaab Eid festival, Lower Juba region, 22 August 2018.



**Annex 1.7: UAE military base in Berbera, Somaliland**

*Figure 1: Berbera airport and military base under construction, 21 September 2017.*



*Figure 2: Berbera airport and military base under construction, 21 September 2018.*



### Annex 1.8: Seizure of arms and ammunition from Al-Shabaab by Uganda Peoples' Defence Force contingent of AMISOM in April 2018

Table 1: Weapons

Model	Serial no.	Consignment to FGS
Type 56	3301507	May 2015 <sup>15</sup>
Type 56-2	6013300	July 2017

Table 2: Ammunition<sup>16</sup>

Type	Origin	Markings	Comments
82 mm <sup>17</sup>	China	SC 57 15/50, 5-94-35, 2-97-14	Manufactured in 1997; NR <sup>18</sup>
84 mm <sup>19</sup>	India <sup>20</sup>	TPT HEAT OJ 953A 08 Q † C RD84XX	Delivered to Kenya in June 2008
GIP <sup>21</sup>	GDR <sup>22</sup>	DS-62 47-72 06	Manufactured in 1972; NR
Grenade	Belgium	0045 MCR01	432 pieces sold to KSA <sup>23</sup> in 2001
PG-7	Bulgaria	RNDSI-5K (10) -3-05	6,000 rounds sold to Yemen in 2005
PG-7	Bulgaria	RNDS 5K (10) 1-05	4,872 rounds sold to Yemen in 2005
PG-7	China	PF69-40 HEI 9-14-23	No response to tracing requests
PG-7	China	95 4-84 -5203	Manufactured 1984; NR
PG-7	Russia	PHДСИ-5K 3B-7P	Manufactured 2007; NR
PG-7	Russia	PHДСИ-5K 3B-7P70-08	Manufactured 2008; NR
PG-7	Russia	ПГ -7BP 59-07	Manufactured 2007; NR
PG-7	USSR <sup>24</sup>	ПГ -7M 7-27-83, 8-27-83	Manufactured in 1983; NR
PG-7	USSR	ПГ -7M 7-24-83 ППТ Ф -200	Manufactured in 1983; NR

<sup>15</sup> May 2015 delivery of weapons and ammunition from the United Arab Emirates.

<sup>16</sup> Images on file with the Secretariat.

<sup>17</sup> Recoilless Frag 82 mm ammunition HE Type 65.

<sup>18</sup> No records.

<sup>19</sup> 84 mm Heat projectile recoilless Carl Gustav.

<sup>20</sup> Under license from Sweden.

<sup>21</sup> Grenade ignitor pin.

<sup>22</sup> Former German Democratic Republic.

<sup>23</sup> Kingdom of Saudi Arabia.

<sup>24</sup> Former Union of Soviet Socialist Republics.

**Annex 1.9: Puntland/Yemen arms smuggling networks (STRICTLY CONFIDENTIAL)\***

**Annex 1.10: Puntland arms seizure**

*Figure 1: 2 October 2018, weapons and ammunition seized, held at the headquarters of the Puntland Maritime Police Force.*



*Figure 2: On 2 October 2018, the SEMG documented four of the six boxes of ammunition manufactured in the Republic of Bulgaria in 2013, at the armoury of the Port Police in Bosaso.*



Figure 3: Copy of End User Certificate issued to United Arab Emirates Armed Forces on 13 January 2015.

UNITED ARAB EMIRATES  
G. P. O ARMED FORCES  
LOGISTICS STAFF  
DTG, GENERAL PURCHASING  
Tel No. +971-2-44133300  
Fax No. +971-2-4413116  
P. O. Box 2501  
Abu Dhabi

القوات المسلحة الاماراتية  
القوات المسلحة الاماراتية  
القوات المسلحة الاماراتية  
القوات المسلحة الاماراتية  
القوات المسلحة الاماراتية  
القوات المسلحة الاماراتية  
القوات المسلحة الاماراتية  
القوات المسلحة الاماراتية  
القوات المسلحة الاماراتية  
القوات المسلحة الاماراتية

Date: 13/01/2015

Our Ref: DPA/2501/2014/129

### END USER CERTIFICATE

1. Buyer's Name and Address:  
United Arab Emirates  
G.H.Q Armed Forces  
Logistics Staff, Dtg General Purchasing  
P.O. Box 2501, Abu Dhabi  
United Arab Emirates

2. Importer's Name and Address:  
United Arab Emirates  
P.O. Box 47019  
United Arab Emirates

3. Exporter's Name and Address:  
United Arab Emirates  
Abduly-2953 0029  
88 Ymoo Saaboo's Road,  
25139, Al-Dhaila

4. Full Description of Goods:  
1. 2,000,000 x 7.62 x 39mm Olyn Instruments packing

5. Place of Goods Use (Installation):  
Military, United Arab Emirates

6. Part name of Goods used for:  
Training

7. The Seller certifies that the Goods listed in Item No. 1 above will be used for purposes other than stated in Item No. 1 above and will not be transferred to any other entity in contravention of the terms of the United Arab Emirates or re-exported to any other country without permission of the Exporter and State Service of Egypt Control.

Title Position: STAFF BRIGADIER (EN.G.), DIRECTOR GEN PURCHASING  
Signature: WAHED HASAN BRAHIM ALZAMZAM  
Name: WAHED HASAN BRAHIM ALZAMZAM  
Date: 13/01/2015  
Stamp: [Circular Stamp]

Figure 4: Copy of End User Certificate issued to Kingdom of Saudi Arabia Ministry of Defence on 20 July 2015.

الجمهورية العربية السعودية  
وزارة الدفاع  
المملكة العربية السعودية  
المملكة العربية السعودية  
المملكة العربية السعودية  
المملكة العربية السعودية  
المملكة العربية السعودية  
المملكة العربية السعودية  
المملكة العربية السعودية  
المملكة العربية السعودية

Reference Contract No. (M/9/0665 AA)  
Signed on 4/10/1436 AH, corresponding to 26/7/2015  
We hereby certify that the Ministry of Defense in the Kingdom of Saudi Arabia, and ARSENAL Company, intend to supply the following items:

ITEM	Description	Qty
2.	7.62x39mm cartridge FMJ,LC	3,600,000

1. The Ministry of Defense hereby certifies that the equipment mentioned for the use of the Royal Saudi Armed Forces and the military formations of the Kingdom of Saudi Arabia.  
2. We certify that we will not export, re-export, re-transfer, lease or otherwise dispose of any of these equipments outside the Kingdom of Saudi Arabia.  
3. We certify that we will not export, re-export, lease or otherwise dispose of the equipments outside the Kingdom of Saudi Arabia without prior written approval of the concerned Department in the Saudi Government.  
This certificate has been issued for the purpose of obtaining the necessary export license.

التوقيع: [Signature]  
Maj. Gen.  
Ali M. Al-Wabshah  
Dir. Of General Directorate of Armaments & Ammunitions

Figure 5: M-84 machine gun with serial number 10971, manufactured in Republic of Serbia and transferred to the Armed Forces of the United Arab Emirates in May 2016.



Figure 6: M-84 machine gun with serial number 10582, manufactured in Republic of Serbia and transferred to the Armed Forces of the United Arab Emirates in May 2016.



Figure 7: PK machine gun manufactured in Hungary.





Figure 8: W-85 machine gun manufactured in the People's Republic of China.



Figure 9: Type 56-2 serial number 1408819.



Figure 10: Type 56-2 serial number 1416534



Figure 11: Type 56-2 serial number 1422973.



Figure 12: Type 56-2 serial number 1508558.



Figure 13: Type 56-2 serial number 2002475.



Figure 14: Type 56-2 serial number 2004171.



Figure 15: Type 56-2 serial number 200894.



Figure 16: Type 56-2 serial number 2010893.



Figure 17: Type 56-2 serial number 1502203.



Figure 18: Type 56-2 serial number 2105593.



Figure 19: Type 56-2 serial number 2078372.



**Annex 1.11: US-issued PK machine gun and ammunition documented in Bosaso**

*Figure 1: PK machine gun manufactured in Romania, serial number F-4834, documented by Conflict Armament Research (CAR) in Bosaso, May 2017.*



*Figure 2: Headstamp markings 323 03 for 7.62 x 39 mm ammunition documented by CAR in Bosaso, May 2017.*



*Figures 3 and 4: 7.62 x 39 mm ammunition packaging, lot number A 13-03, documented by CAR in Bosaso, May 2017.*



**Annex 2.1: Al-Shabaab's construction of IEDs (STRICTLY CONFIDENTIAL)\***

## Annex 2.2: 14 October attack

### *Timeline of the attack<sup>1</sup>*

- c.08:00: The large vehicle-borne improvised explosive device (LVBIED), a Fiat TM truck, departs from Afgoye, Lower Shabelle region.
- The vehicle is stopped at Sinka Dheere checkpoint at KM12, on the outskirts of Mogadishu. Mukhtar Mohamed Hassan Roble<sup>2</sup> — a Hormuud Telecom Somalia Inc. employee responsible for facilitating passage of company vehicles through the Sinka Dheere checkpoint<sup>3</sup> — arranges for FGS security forces to allow the vehicle to pass after paying a toll;
- The driver passes through Ex-Control Afgoye checkpoint at KM7 using the toll receipt obtained from Sinka Dheere;
- The vehicle is stopped at Benadir checkpoint at KM5. For unknown reasons, security forces become suspicious and call for an explosives ordnance disposal (EOD) team to inspect the truck. The driver speeds off and is pursued by traffic police;
- 15:24: The LVBIED detonates next to the Safari Hotel at Zoobe junction, approximately 450 m from Benadir checkpoint;
- 16:10: A Toyota Noah VBIED parked in Wadajir district, approximately 1.5 km south-west of Zoobe junction, arouses the suspicions of a local shop owner and is approached by National Security and Intelligence Agency (NISA) officers. The officers search the vehicle and arrest the driver, Hassan Adan Isaq a.k.a. Abdinasir Jeeri;
- 16:30: The second VBIED is remotely detonated, killing one civilian and injuring four others.

### *Key members of the plot*

A high-ranking Al-Shabaab *Amniyat* operative, Hassan Adan Isaq a.k.a. Abdinasir Jeeri, aged 23, was prosecuted and subsequently sentenced to death for his role in the operation. Isaq had been tasked with coordinating the deployment of a second VBIED, a Toyota Noah minivan, that was likely intended to breach the perimeter of the airport complex in order to clear a path for the principal LVBIED. According to FGS investigators, Isaq had served as a driver for Al-Shabaab emir Ahmed Diriye, while the latter was governor (*wali*) of Bay and Bakool regions around 2010.<sup>4</sup> Isaq was later a subordinate to “Fanax” (a.k.a. Gardhuub, Ali Dhere, and Gees Adde), a senior *Amniyat* leader specializing in explosives, in Bardera, Gedo region. Adan appeared to have held a relatively senior position in Al-Shabaab given his age of 23; he reported during interrogations that he “grew up with Al-Shabaab”, having been recruited in 2009, at around the age of 14.<sup>5</sup>

Two employees of the principal Somali telecommunications provider Hormuud Telecom Somalia Inc. were also prosecuted in connection to the attack, for facilitating the entry of the LVBIED through the Sinka Dheere checkpoint. One of these individuals, Abdiweli Ahmed Diriye, had telephoned Mukhtar Roble, the second Hormuud employee, and instructed him to arrange to speak to FGS security forces in order to convince them to allow the LVBIED to pass through Sinka Dheere.<sup>6</sup> Diriye was tried and subsequently sentenced

<sup>1</sup> This timeline has been primarily sourced from UNMAS Somalia’s report on the 14 October incident, “Report on the VBIED attacks in Mogadishu on 14 October 2017,” compiled 14-28 October 2017.

<sup>2</sup> Roble was arrested but later acquitted due to lack of evidence.

<sup>3</sup> FGS military court document, on file with the Secretariat.

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Interview with the FGS investigating officer in Mogadishu, 20 March 2018.

<sup>6</sup> FGS military court document.

to a three-year prison term, while Roble was acquitted. Diriye's uncle, Abdullahi Ibrahim Hassan Absuge, the owner of the Fiat TM truck used for the LVBIED, was sentenced in absentia to life imprisonment.

According to court documents, a man known only by the name "Duale" acted as a logistics officer for Isaq once he had arrived in Mogadishu.<sup>7</sup> "Duale" drove Isaq around Mogadishu in a tuk-tuk in order to conduct reconnaissance. He showed Isaq the NISA checkpoint at KM4, proximate to the Mogadishu airport complex, and explained that Isaq's role would be to conduct the driver of the second VBIED to the checkpoint, where it would subsequently be detonated to clear a path for the LVBIED.<sup>8</sup>

"Duale" told Isaq that he was a member of the FGS, and showed Government ID to pass through the checkpoints;<sup>9</sup> according to the FGS investigating officer, "Duale" was likely a member of NISA, due to his ability to pass through Government checkpoints unchallenged in a tuk-tuk.<sup>10</sup> "Duale" told Isaq that he had coordinated previous major attacks in Mogadishu, including the complex attacks on the Ambassador Hotel (1 June 2016) and the Nasa Hablod Hotel (25 June 2016).<sup>11</sup> As of this writing, "Duale" was still at large.

#### *LVBIED size and composition*

An assessment of the LVBIED suggests a TNT equivalence of upwards of 1,200 kg, making it likely the largest explosive device in Al-Shabaab's history.<sup>12</sup> An independent explosives engineer consulted by the SEMG used a range of explosive engineering formulae and tools to estimate the explosive mass of the VBIED. Explosive engineering software was used to conduct the analysis, using input parameters which included the damage radius from satellite imagery, the type of surface, as well as crater dimensions of the blast. UNMAS Somalia, conversely, concluded that the net explosive quantity (NEQ) of the blast was approximately between 600 kg and 1,000 KG (TNT equivalence).<sup>13</sup> The agency took into account the complexities of all the unknown variables; the exact explosive used, including modifications or adulteration, the construction of the buildings, and anomalies due to blast overpressure. According to UNMAS, a nearby lorry transporting sugar may have acted as a fuel enhancement for the blast, contributing the widespread fires in the vicinity and augmenting the death toll.<sup>14</sup>

Experts in Mogadishu who conducted field tests of the explosive material suggested the presence of both military grade explosives and the oxidizer potassium nitrate, suggesting that Al-Shabaab may have attempted to bulk up the LVBIED using home-made explosives (HME) components.<sup>15</sup> Constructing a 1,200 kg LVBIED by traditional explosive remnants of war (ERW) harvesting would entail a major logistical operation; for example,

---

The vehicle was known to FGS security forces, as the driver established a routine by frequently traversing the Sinka Dheere checkpoint, in preparation for the day of the attack. It is not clear why the driver was held up at the checkpoint by FGS security forces on 14 October. Interview with EOD specialists in Mogadishu, 20 February 2018.

<sup>7</sup> FGS military court document.

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> Interview with the FGS investigating officer in Mogadishu, 20 March 2018. See annex 4.2 (strictly confidential) for additional information regarding the infiltration of NISA by Al-Shabaab.

<sup>11</sup> FGS military court document.

<sup>12</sup> The same expert had estimated the LVIED deployed at the Medina gate in Mogadishu on 2 January 2017, hitherto Al-Shabaab's largest IED, at approximately 1,200 kg (see [S/2017/924](#), para. 12). Both estimates were peer reviewed and agreed by a UK-based blast analysis engineer.

<sup>13</sup> UNMAS Somalia, "Report on the VBIED Attacks in Mogadishu On 14 October 2017", October 2017.

<sup>14</sup> Ibid. UNMAS teams deployed to the scene to conduct a post-blast investigation reported the area being covered in a sticky black residue that smelled of caramel.

<sup>15</sup> Interview with an EOD specialist in Mogadishu, 20 February 2018. However, the field test kits used by EOD teams are not as accurate as laboratory analyses.

Al-Shabaab would have had to harvest approximately 6,000 60-mm mortars or 190 TM 57 anti-tank mines.<sup>16</sup>

*Figure 1: CCTV footage of the detonation of the LVBIED.*



*Figure 2: Semi-circular pattern of damage, with buildings destroyed out to 100 m.<sup>17</sup>*



<sup>16</sup> Based on estimates of 0.20 kg of harvested TNT per 60-mm mortar and 6.34 kg per TM 57 anti-tank mine). UNMAS Somalia, "Report on the VBIED Attacks in Mogadishu On 14 October 2017", October 2017.

<sup>17</sup> Source: UNMAS Somalia, "Report on the VBIED Attacks in Mogadishu On 14 October 2017", October 2017.

The United Nations Institute for Training and Research (UNITAR) imagery analysis of the scene, using United Nations Operational Satellite Programme (UNOSAT), compared imagery from 29 September 2017 to 16 October 2017, in order to ascertain the level of damage. The UNITAR imagery is shown in figures 4 and 5, below, with the buildings marked as destroyed (red dot), severely damaged (orange dot) and moderately damaged (yellow dot). The damage was disproportionately concentrated on the northern side of the blast site; this was partly attributable to the fact that the LVBIED had run up against the road divider and was oriented towards the north at the moment of detonation.<sup>18</sup>

*Figures 3 and 4: Satellite imagery of the blast site on 29 September 2017 and on 16 October 2017, following the attack.<sup>19</sup>*



<sup>18</sup> Interview with an UNMAS operations officer who had reviewed CCTV footage of the detonation, Mogadishu, 27 February 2018.

<sup>19</sup> Source: UNMAS Somalia, "Report on the VBIED Attacks in Mogadishu On 14 October 2017", October 2017.



### Annex 2.3: February 2018 foiled VBIED plot in Kenya

On 15 February 2018, Kenyan police on a routine patrol in Merti Division, Isiolo County, witnessed a vehicle stopped by the side of the road. Upon approach the police were shot at by an occupant of the vehicle and returned fire, killing Mbarak Abdi Huka a.k.a. “Sa’ad”. Four individuals attempted to flee the scene and two were arrested, Abdimajit Hasan Adan and Mohammed Osman Nanne. The two others escaped capture, later identified only as Ahmed a.k.a. “Balaa”, and “Said”.<sup>20</sup>

The vehicle, a 2003 Mitsubishi Airtrek with Kenyan number plate KBM200D, had been converted into a vehicle-borne improvised explosive device (VBIED) containing approximately 100 kg of explosives.<sup>21</sup> The VBIED was fitted with a canister loaded with explosives concealed under the dashboard, as well as seven High Explosive Projectiles (HEPs), containing roughly 10 kg of explosives each, concealed within the doors. It demonstrated marked similarities in construction to three other VBIEDs detected in both Somalia and Kenya (see “Comparative analysis of the VBIED construction”, below).

Also discovered in the vehicle were 5 Type 56-2 AK-pattern assault rifles, 36 magazines of ammunition, 36 unprimed F1 grenades and their firing pins, 3 knives, and a black Al-Shabaab flag.

The operation appeared to have been patterned after the *modus operandi* of Al-Shabaab complex attacks in Somalia, whereby a VBIED would have been used to breach the perimeter of an unknown target, followed by a wave of ‘suicide gunmen’ — in this case, most likely five individuals, corresponding to the number of rifles recovered from the vehicle.

The plot was in the final stages of its implementation and was only disrupted by the vigilance of local police officers. Had it succeeded, it would have been the most significant attack by Al-Shabaab in a regional Member State since the Garissa University College massacre of April 2015 (see S/2015/801, annex 4.2).

*Figure 1: 2003 Mitsubishi Airtrek, number plate KBM200D, used to construct the VBIED.*



<sup>20</sup> Signed statements of Abdimajit Adan and Mohammed Nanne to ATPU, March 2018.

<sup>21</sup> Confirmed in a letter from the Government of Kenya to the SEMG, 26 April 2018.

Figure 2: Material discovered by Kenyan police in the VBIED vehicle, including 5 AK-pattern rifles, 36 grenades, and 7 HEPs (left foreground), and an Al-Shabaab flag (right).



### Condensed timeline of the plot

May 2013:	Mohammed Osman Nanne travels to Somalia from Moyale, Kenya, with seven other youths to join Al-Shabaab.
Oct. 2015:	Abdimajit Adan travels to Somalia from Isiolo, Kenya, and joins Al-Shabaab.
Nov. 2017:	Abdimajit Adan is dispatched to Nairobi by Al-Shabaab <i>Amniyat</i> operative “Dere” in order to procure a vehicle and prepare safehouses.
23 Dec. 2017:	Abdimajit Adan purchases a 2010 Toyota Mark X in Nairobi, number plate KCL621K.
31 Dec. 2018:	Abdimajit Adan crosses into Somalia with vehicle KCL621K at El Wak. The vehicle is converted into a VBIED in El Adde, Somalia.
2 Jan. 2018:	Abdimajit Adan begins the journey back to Kenya with KCL621K, but the vehicle experiences mechanical problems and he is forced to turn back.
3 Jan. 2018:	“Dere” sends Abdimajit Adan back to Nairobi to procure a second vehicle.
5 Jan. 2018:	Mohammed Osman Nanne arrives in Nairobi and is installed in a safehouse by Abdimajit Adan.
12 Jan. 2018:	Mbarak Abdi Huka a.k.a. “Sa’ad” arrives in Nairobi and is installed in a safehouse by Adan.
31 Jan. 2018:	Abdimajit Adan purchases a second vehicle, a 2003 Mitsubishi Airtrek with number plate KBM200D.
1 Feb. 2018:	Abdimajit Adan departs Nairobi for Somalia with vehicle KBM200D, accompanied by Mohammed Nanne and Mbarak Abdi Huka.
5-13 Feb. 2018:	Vehicle KBM200D is converted into a VBIED in El Adde, Somalia.
13 Feb. 2018:	Vehicle KBM200D departs El Adde for Nairobi.
15 Feb. 2018:	Kenyan police on patrol notice a suspicious vehicle by the side of the road near Merti, Isiolo County. Following a brief firefight, Huka is killed, Adan and Nanne are arrested, and two others, Ahmed “Balaa” and “Said”, flee the scene.

### Core members of the plot

#### *Abdimajit Hasan Adan*



Abdimajit Adan, aged 24,<sup>22</sup> is a Kenyan national (ID: 32480689) who served as the plot's chief logistics operative in Nairobi.

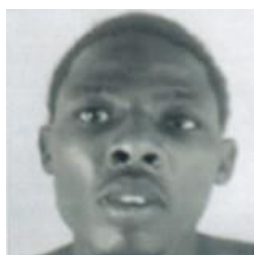
In his statement to the Kenyan Anti-Terrorism Police Unit (ATPU), Adan described how he had joined Al-Shabaab in October 2015 while travelling to Kismayo, Somalia. He received a two-month training course in the use of weapons, first aid, "martial arts", and "tactics of war". Adan was then deployed to Jilib as a radio operator for one year under the command of an

Al-Shabaab leader known as "Jafar".

Upon expressing discontent with Al-Shabaab and "Jafar", including a desire to return to Kenya to marry, Adan was handed over to the *Aminyaat* operative "Dere" (see below). "Dere" informed him that he would be allowed to return to Kenya if he agreed to carry out an undisclosed assignment. He was thereafter dispatched to Nairobi in November 2017 in order to establish safehouses and procure a vehicle to be converted into a VBIED.

As of this writing, Adan was undergoing prosecution in Kenya.

#### *Mohammed Osman Nanne*



Mohammed Nanne, born on 1 January 1995, is a Kenyan national who was sent to Nairobi by "Dere" to assist Abdimajit Adan in a logistics role.

Nanne had travelled to Somalia in May 2013 with seven other youths in order to join Al-Shabaab. He received three months of initial weapons training and was subsequently transferred to a military unit in Jilib composed of 80 militants. However, according to Nanne he never directly participated in any fighting,

as his primary role in the group was as a Koranic teacher.

In early 2016, hostilities broke out between Al-Shabaab and former members of the group who had switched their allegiances to the newly-formed Islamic State of Iraq and the Levant (ISIL) faction in Somalia. During this conflict Nanne joined the ISIL faction, having decided to leave Al-Shabaab. During Al-Shabaab's subsequent crackdown on the ISIL-aligned militants, Nanne was captured and imprisoned for six months. Given the option of remaining in prison or rejoining Al-Shabaab, Nanne opted for the latter choice and was subsequently transferred to "Dere" in Jilib. "Dere" informed him that he would be given an assignment in Kenya; according to Nanne's statement to ATPU, he was selected for the operation by "Dere" because he was a Kenyan national and was unknown to Kenyan authorities.

As of this writing, Nanne was undergoing prosecution in Kenya.

<sup>22</sup> Abdimajit Adan's date of birth is given alternatively as 6 September 1994 and 16 September 1994.

*Mbarak Abdi Huka a.k.a. "Sa'ad" a.k.a. Jirma Huka Galgalo*



According to Kenyan authorities, Mbarak Abdi Huka, joined Al-Shabaab in Somalia in 2011.<sup>23</sup> With Ahmed "Balaa", Huka was tasked with transporting the VBIED from El Adde to the rendezvous with Abdimajit Adan in Merti, Isiolo County. Upon discovery of the VBIED vehicle by police in Merti Division on 15 February, Huka opened fire on officers and was fatally shot in response. Although Huka was a Kenyan national, a falsified Kenyan national ID bearing the name "Jirma Huka Galgalo" was recovered from the vehicle.

Huka was known to the other members of the plot only by the name "Sa'ad".<sup>24</sup>

*"Dere"*

"Dere" was the head Al-Shabaab orchestrator of the plot based in Somalia (El Adde and Jilib), and likely a senior member of the *Aminyaaat*, Al-Shabaab's internal security and intelligence apparatus.

"Dere" had access to significant financial resources, allowing him to arrange for the transfer of a total of at least \$24,000 to Abdimajit Adan (see "Total cost of the operation", below) for the purpose of securing safehouses in Nairobi and purchasing a vehicle to be converted into the VBIED.

*Ahmed "Balaa"*

Ahmed "Balaa" was a motorbike ("boda boda") driver and arms smuggler who facilitated the movements of the plotters on both sides of the Kenya-Somalia border.

It is likely that "Balaa" is a dual Kenyan-Somali national. Both Abdimajit Adan and Mohammed Nanne reported in their statements to police that they had been guests at "Balaa's" house in El Wak, Somalia, on multiple occasions. However it is also clear from Adan's statement that "Balaa" had familial connections to Kenya, specifically the town of Kachiuru in Meru County, where he reported that Ahmed picked up and dropped off his son. Adan also made reference in his statement to "Balaa" and his son visiting relatives living in Nairobi. "Balaa" was present when the VBIED vehicle was detected by Merti police, but fled the scene and evaded arrest.<sup>25</sup>

*"Said"*

"Said" was present when the VBIED vehicle was detected by Merti police, but fled the scene and escaped arrest.<sup>26</sup> His broader role in the operation is unknown.

*"Reer Badia" a.k.a. "Ahlal Badia"*

"Reer Badia" (known to Mohammed Nanne as "Ahlal Badia") is an associate of "Dere" likely based in Somalia's Gedo region, and likely also a member of the *Amniyat*. According to the statement of Mohammed Nanne, "Reer Badia" procured the five Type 56-2 assault rifles that were to be used in the operation.

<sup>23</sup> Interview with ATPU in Nairobi, 4 September 2018.

<sup>24</sup> Statements of Abdimajit Hasan Adan and Mohammed Osman Nanne to ATPU, March 2018.

<sup>25</sup> A local media article reported that two additional suspects, identified as Ahmed Issack Ibrahim, 46, and Said Mohammed Salat, 19, were arrested two days after the interception of the VBIED at the nearby town of Garbatula, in Isiolo County. However, in an interview with the SEMG on 4 September 2018, ATPU officials denied that either Ahmed "Balaa" or "Said" had ever been apprehended. Daily Nation, "Shabaab terrorist rented room next to city police base", 20 February 2018. Available from <https://www.nation.co.ke/news/How-city-dodged-big-Shabaab-bomb/1056-4311896-yo4mjhz/index.html>.

<sup>26</sup> Ibid.

*“Aladi”*

“Aladi” was a motorbike (“boda boda”) driver and arms smuggler who facilitated the movement of the plotters on both sides of the Kenya-Somalia border.<sup>27</sup>

*Attacking team (‘suicide gunmen’)*

The five Type 56-2 rifles discovered in the VBIED by Kenyan police strongly indicate that the attacking team was to be composed of five individuals. The role of these individuals would likely have been to storm the intended target of the attack following the detonation of the VBIED at its perimeter. The members of the attacking team are yet to be identified by the ATPU or the SEMG, and may still be at large within Kenya.

**Secondary members of the plot (non-Al-Shabaab facilitators)***Anthony Kitila Makau a.k.a. “Rasta”*

Anthony Makau was the Nairobi-based driver, fixer, and friend of Abdimajit Hasan Adan. The night of 13 February, Makau accompanied Adan on a night out in Nairobi, leading to Adan’s late departure the next day and the subsequent detection of the plot.

*John Maina Kiarie*

Facilitator known to Abdimajit Adan as a procurer of fake Kenyan IDs and insurance stickers to residents of the Nairobi neighbourhood of Eastleigh. On 9 February, Kiarie was paid KES 250,000 (\$2,500) by Adan to arrange for four fake Kenya national ID cards.<sup>28</sup> Presumably, these IDs were intended to be provided to members of the Al-Shabaab attacking team. The ID cards were produced on the same day and three were subsequently sent by Adan to “Dere” via a bus to Mandera. One ID card was retained

by Adan, namely the one intended for Mbarak Abdi Huka, which was recovered by police from the VBIED vehicle following the detection of the plot.

*Lydia Nyawira Mburu*

Lydia Mburu was an employee of a printing house in Nairobi’s Central Business District, tasked by John Kiarie with manufacturing the four fake Kenyan national ID cards.

*Francis Macharia Karishu*

Francis Karishu was Lydia Mburu’s employer at a printing house in Nairobi. Having evaded arrest following the discovery of the plot, Karishu was eventually taken into custody on 20 May 2018, two days after Kenyan police placed a KES 1,000,000 (\$10,000) bounty on his head.

<sup>27</sup> Statement of Abdimajit Adan to ATPU, March 2018.

<sup>28</sup> Ibid.

As of this writing, all four secondary members of the plot are undergoing prosecution in Kenya. While they have been charged with terrorism offences, all evidence indicates that they were facilitators motivated by financial gain, rather than members of Al-Shabaab.

#### **Failure of first VBIED attempt (KCL621K) due to mechanical difficulties**

On 23 December 2017, Adan received two *hawala* money transfers totalling \$15,000, facilitated by “Dere” (see “Total cost of the operation”, below). The same day, he purchased a 2010 Toyota Mark X vehicle, number plate KCL621K, for KES 1,300,000 (\$13,000) from a dealership in Nairobi’s Parklands neighbourhood.<sup>29</sup>

On 25 December, Adan met Ahmed “Balaa” at a hotel in Nairobi in order to plan transferring the vehicle to Somalia. The following evening, Adan and “Balaa” departed Nairobi with the vehicle. In Kachiuru,<sup>30</sup> Meru County, they picked up an individual known only as “Aladi”, whom Adan described in his statement to ATPU as a motorbike driver and an “arms smuggler”.

On 31 December, Adan and “Balaa” crossed into Somalia at El Wak, from where they proceeded in the direction of El Adde. At the town of Warxoor, Adan and “Balaa” met “Dere” and an individual known as “Reer Badia” and handed the vehicle over to them. The following day, Adan proceeded to El Adde, where he remained until 2 January. During that time the vehicle was fitted with explosives and handed back to “Balaa” and Adan.

According to Adan’s statement to ATPU, “Balaa” was instructed to drive the vehicle as far as Mutuati, in Kenya’s Meru County, before handing it over to Adan for the remainder of the journey to Nairobi. However, shortly after departing from El Adde, Adan noted that the vehicle felt “heavy” and that “lights on the dashboard were on”. The vehicle then began to overheat, so the two pulled over to the side of the road and called “Dere”, who met them the following morning. The vehicle was left with “Dere”, and “Aladi” was summoned to transport Adan and Ahmed “Balaa” on motorbike to Mutuati. “Balaa” subsequently returned to Somalia with Aladi, and Adan hired a taxi to transport him to Nairobi, arriving on 3 January 2018, according to his mobile phone location data.

The explosives that had been fitted in KCL621K were presumably extracted from the vehicle and later installed in the Mitsubishi Airtrek subsequently procured by Adan (KBM200D).

#### **Second attempt (KBM200D)**

Prior to his departure from El Adde, “Dere” informed Abdimajit Adan that he would be contacted by an individual who was to join him in Nairobi. Following Adan’s return to Nairobi, he was contacted for the first time by his current co-defendant, Mohammed Nanne, on 5 January.<sup>31</sup> Adan had already leased a residence for himself in the Nairobi suburb of Ongata Rongai; upon receiving Nanne in Nairobi, he proceeded to arrange for a second safehouse in the neighbourhood of Langata paying KES 16,000 (\$160) in rent per month.<sup>32</sup> He then provided Nanne with KES 32,000 (\$320) to buy a mattress and bedding.

<sup>29</sup> Statement of Abdimajit Adan to ATPU, March 2018.

<sup>30</sup> In the statements of Abdimajit Adan and Mohammed Nanne, Kachiuru is frequently mentioned as a transit point on their journeys from Nairobi to and from Somalia. It appears that Ahmed “Balaa” had familial connections to the town.

<sup>31</sup> Mobile phone records demonstrate that Nanne’s first contact with Adan took place at 18:24 on 5 January 2018.

<sup>32</sup> Both safehouses were selected with a view to avoiding scrutiny from the Kenyan authorities. In his statement to ATPU, Adan recounted how “Dere” had instructed him to avoid neighbourhoods in the eastern parts of Nairobi, where there are a higher concentration of Somali residents and police sweeps are more common.

On 12 January, Mbarak Abdi Huka, who was known to Adan only by the name “Sa’ad”, arrived in Nairobi, having also been dispatched by “Dere”. Adan installed “Sa’ad” in the safehouse in which Nanne was residing.

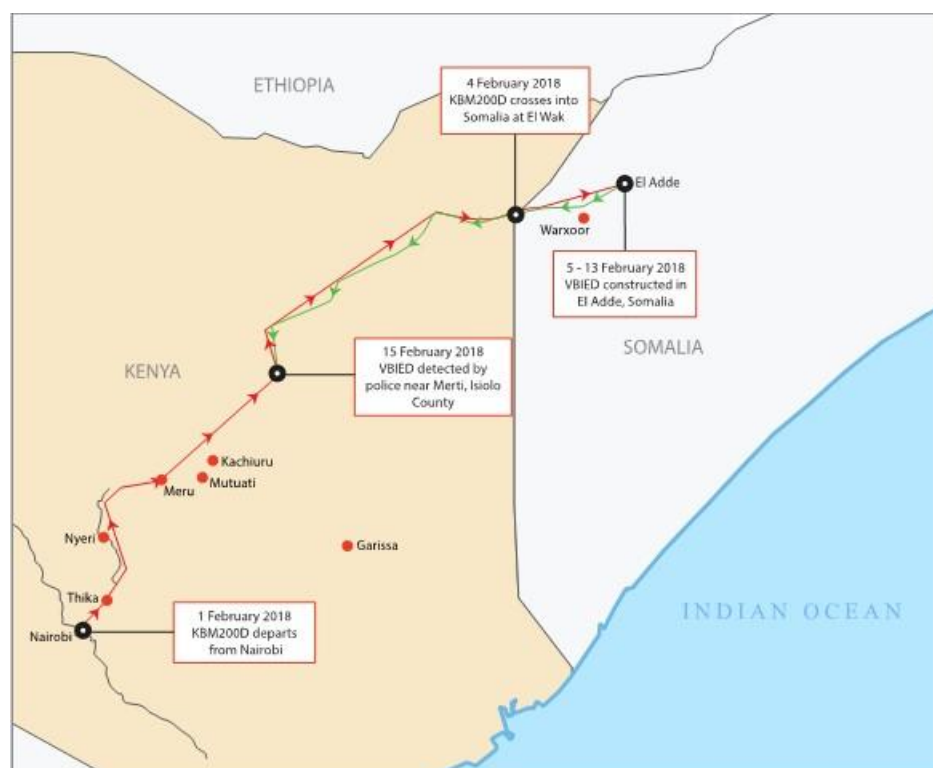
Adan then turned to purchasing a second vehicle to be converted into a VBIED. “Dere” directed Adan to procure a Nissan X-Trail; Adan informed him that one was not available for sale in Nairobi, leading “Dere” to demand a Mitsubishi vehicle instead. On 31 January, “Dere” arranged for \$9,000 to be sent to Abdimajit Adan via the Hormuud Telecom Somalia Inc.-affiliated *hawala* company Taaj Services.

Adan used KES 600,000 (\$6,000) to purchase a 2003 Mitsubishi Airtrek, number plate KBM200D, at Fortis Limited dealership in Nairobi’s Lavington neighbourhood. On 1 February, according to GPS and mobile phone data, Adan departed Nairobi for Somalia with the vehicle, accompanied by Mohammed Nanne and Mbarak Abdi Huka a.k.a. “Sa’ad”. In Merti, Isiolo County, Adan stopped to pick up Ahmed “Balaa” and another Al-Shabaab operative known to the group only by the name “Said”.

### GPS track of the VBIED vehicle (KBM200D)

Kenyan ATPU were able to obtain KBM200D’s GPS track from its origin point in Nairobi, across the Kenya-Somalia border at El Wak, to the VBIED construction site at El Adde,<sup>33</sup> and eventually back to Isiolo County in Kenya, where the vehicle was intercepted. Figure 3, below, presents a geographical representation of KBM200D’s GPS track, highlighting several important dates.

Figure 3: GPS track of KBM200D’s journey from Kenya to Somalia and back.



On 4 February, the five Al-Shabaab operatives crossed the Kenya-Somalia border at El Wak, seemingly without interference from police or border officials, reaching El Adde the

<sup>33</sup> El Adde was the site of a major Kenyan military defeat against Al-Shabaab, when on 15 January 2016 Al-Shabaab conducted a complex attack on a KDF base that resulted in the deaths of at least 150 KDF soldiers (see S/2016/919, paras. 15-21).

following day. From 5-13 February, KBM200D remained primarily at two locations on the outskirts of El Adde, where the VBIED was constructed.

On 5 February, the vehicle arrived at “Compound #1” (see figure 5, below), located at coordinates 3.038885 N, 41.860878 E, where it remained for three days. On the afternoon of 8 February, the vehicle was moved to a second compound (“Compound #2”) located at coordinates 3.032785 N, 41.862663 E (see figure 6, below), where it stayed until it was moved back to Compound #1 on 11 February. On the afternoon of 12 February the vehicle was driven to an uninhabited location approximately 300 m northwest of Compound #1. It is plausible that this movement represented a final ‘test drive’ to ensure that the vehicle was in working order, particularly in light of the mechanical problems experienced with the first vehicle (KCL621K) after it was fitted as a VBIED.

On the evening of 13 February KBM200D began its journey back to Kenya, crossing the border between 06:00 and 07:00 the following day.

*Figure 4: Satellite image of El Adde, with KBM200D’s GPS track depicted in red.*

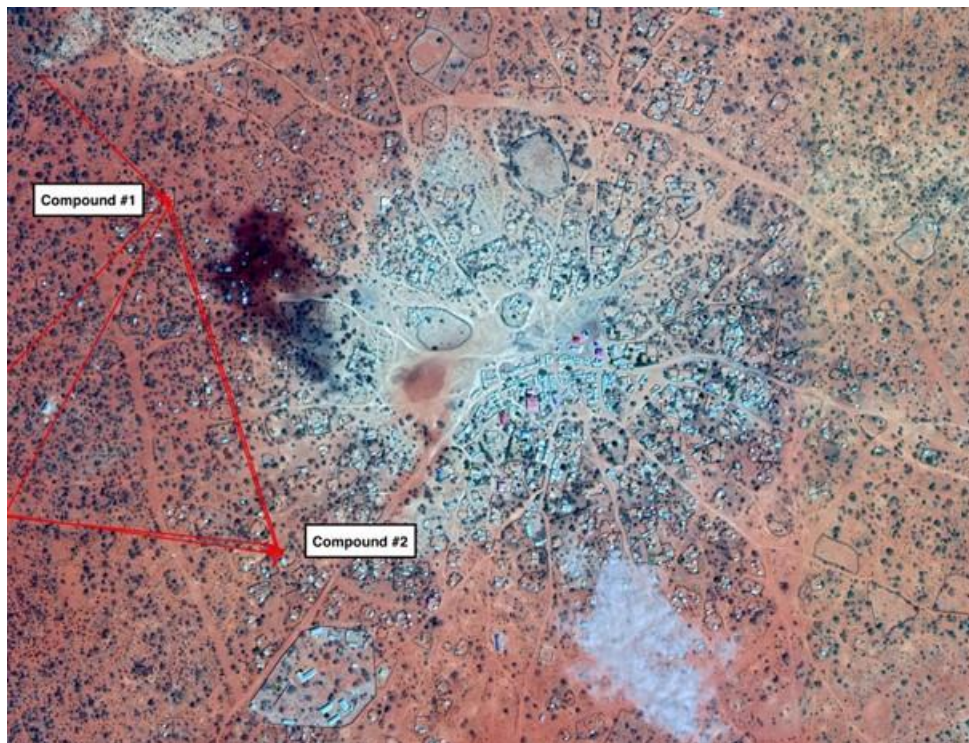




Figure 5: Compound #1 in El Adde (3.038885 N, 41.860878 E) where KBM200D was located between 5-8 February and 11-13 February.



Figure 6: Compound #2 in El Adde (3.032785 N, 41.862663 E), where KBM200D was located between 8 and 11 February.



Across all of Adan's and Nanne's numerous journeys back and forth across the porous Kenya-Somalia border, little mention is made in their statements to ATPU of encounters with security forces. Where encounters are mentioned, they are in the context of either paying or witnessing bribes to security forces on both sides of the border; for instance, during Adan's first journey to Somalia in October 2015 to join Al-Shabaab, he recalled the lorry on which he was travelling being "stopped by either KDF [Kenyan Defence Forces] or AP [Administrative Police]" and each passenger having to pay KES 2,000 (\$20) to secure its release.<sup>34</sup> Shortly after crossing into Somalia, the lorry was stopped by Somali security forces, who likewise received a bribe for its release.

Notably, no mention is made in Abdimajit Adan's statement to APTU of being challenged by border security while bringing either vehicle (KBM200D or KCL621K) from Kenya into Somalia and back.

#### **Purchase of an airline ticket**

Following the delivery of the KBM200D vehicle to "Dere" in Somalia, Mohammed Nanne, Mbarak Abdi Huka a.k.a. "Sa'ad", Ahmed "Balaa" and "Said" remained in El Adde.

Abdimajit Adan returned from El Wak to Nairobi on a Freedom Airlines flight on 9 February 2018. The airline ticket was purchased via a Safaricom MPESA mobile money transfer of KES 12,000 (\$120) from a phone number registered under the name "Suban Issack". According to Kenyan police, unknown members of the plot had used a stolen ID belonging to Suban Issack to register the mobile phone line for which the funds to purchase the airline ticket were sent.<sup>35</sup>

#### **Final rendezvous and arrest**

Adan and his friend and driver Anthony Makau a.k.a. "Rasta" spent the night of 13 February and early the next morning at night clubs in Nairobi. As a result, Adan woke up late in the afternoon of the next day, and departed behind schedule for the rendezvous point in Merti, Isiolo County, where he was to pick up vehicle KBM200D and transport it back to Nairobi. Due to his late departure, Adan was forced to spend the night in Maua, in Meru County, and resume his journey the next day.

Mobile phone records show that Adan and Ahmed "Balaa", who was travelling with the KBM200D vehicle, contacted each other at multiple points throughout 15 February. At 15:51, Adan made his final call to "Balaa", informing him that he had reached Merti. "Balaa" dispatched Nanne and Said, who had accompanied KBM200D from El Adde, to pick up Adan on motorbike and return with him to the site of the vehicle. Upon their arrival the group was confronted by police while on a routine patrol. Mbarak Abdi Huka a.k.a. "Sa'ad" opened fire on police and was shot dead. Adan and Nanne were taken into custody, while Ahmed "Balaa" and "Said" succeeded in evading arrest.

#### **Total cost of the operation**

On 23 December "Dere" arranged for two *hawala* transfers to Abdimajit Adan in Nairobi. The two transfers, totalling \$15,000, had been under the name of "Ahmed Abdi Adan", which was likely an alias. The SEMG subsequently determined that "Ahmed Abdi Adan" had sent the funds from Kismayo using mobile phone number 252615766021. The phone number was not active as of this writing.

As noted above (see "Second attempt (KBM200D)"), "Dere" sent another transfer of \$9,000 via Taaj Services, to fund the purchase of the second VBIED vehicle (KBM200D). In his statement to ATPU, Abdimajit Adan also noted that "Dere" had given him \$3,000 in

---

<sup>34</sup> Ibid.

<sup>35</sup> Interview with ATPU in Nairobi, 4 September 2018. When contacted by the SEMG on 18 July 2018, the user of the mobile phone identified himself as "Hassan", and claimed that Suban Issack was a relative of his.

cash prior to his initial departure from Somalia in November 2017. In his statement to ATPU, Mohammed Nanne also reported that \$1,000 had been given to him by “Dere” in preparation for his journey to Kenya in January 2018.

Additional costs included the roughly \$6,500 to purchase five Type 56-2 rifles at local markets in Somalia, \$3,000 for the ammunition and the 36 grenades, as well as an unknown cost for the explosives fitted to the VBIED vehicle.<sup>36</sup> Allowing for additional expenses not captured in the ATPU or SEMG investigation into the plot, the operation cost Al-Shabaab less than \$50,000 up to the point that it was disrupted by Kenyan police.

### **Type 56-2 rifles**

At the headquarters of the ATPU in Nairobi on 17 May 2018, the Monitoring Group documented the five Chinese-manufactured Type 56-2 AK-pattern rifles recovered by police from the captured VBIED vehicle. The Group was subsequently able to trace at least two of the weapons to a consignment of 3,500 Type 56-2 rifles purchased by the FGS from the Government of the Federal Republic of Ethiopia in 2013 following the partial lifting of the arms embargo.<sup>37</sup>

The rifles bearing the serial numbers 407043 and 413662 (see figures 8 and 9, below) could be matched to a partial list of nearly 2,500 serial numbers obtained by the SEMG from the Government of Ethiopia in 2014. Two additional rifles, bearing serial numbers 408187 and 409862, almost certainly formed part of the same consignment based on the immediate proximity of their numbers to others in the partial list.<sup>38</sup> It is less clear whether the fifth Type 56-2 rifle, bearing serial number 2010312, originated from the same shipment.

The discovery of these rifles in the possession of Al-Shabaab operatives in Kenya represents the first known occasion that arms imported by the FGS have been used for a planned terror attack outside of Somalia.

---

<sup>36</sup> At local markets in southern Somalia, a 56-2 rifle would have cost approximately \$1,300, an AK-47 ammunition round \$1, and an F1 grenade approximately \$50.

<sup>37</sup> This was the second import of arms by the FGS following the partial lifting of the arms embargo pursuant to Security Council resolution [2093 \(2013\)](#). The FGS notification of the shipment erroneously described the rifles as Type 56-1s. An SEMG inspection of Halane Central Armoury in 2014 confirmed that the shipment had consisted of Type 56-2 rifles.

<sup>38</sup> For instance, serial numbers 408185 and 409863 are both contained on the partial list provided by the Government of Ethiopia.

Figure 7: Five Type 56-2 rifles recovered by Kenyan police from the VBIED vehicle.



Figure 8: Type 56-2 rifle bearing serial number 407043.



Figure 9: Type 56-2 rifle bearing serial number 413662.



**Annex 2.3.1: Mobile phone analysis (STRICTLY CONFIDENTIAL)\***

**Annex 2.3.2: Al-Shabaab radicalization and recruitment networks in Kenya  
(STRICTLY CONFIDENTIAL)\***

**Annex 2.3.3: Comparative analysis of VBIED construction (STRICTLY  
CONFIDENTIAL)\***

**Annex 2.4: Al-Shabaab domestic financing**

Al-Shabaab generates significant revenue from a variety of domestic sources, employing a system of extortion entrenched within local communities across southern and central Somalia. The group is able to levy taxation via a network of checkpoints, with collection enforced through violence and intimidation. A tightly controlled and centralized financial system is complemented by a methodical approach to accounting and financial management.

Al-Shabaab divides its taxation system into four distinct revenue streams: registration and taxation of transiting vehicles (“gadiid”), taxation of transported goods (“badeeco”), taxation of farms and agricultural produce (“dalag”), and taxation of livestock sales (“xoolo”). Receipts are provided to civilians for each of the four revenue streams, examples of which are presented in figure 1, below.

Figure 1: Redacted samples of receipts provided for gadiid and badeeco.

MAKTABKA MAALIYADA  
WILAAYADA ISLAAMIGA  
EE JUBOYINKA

مكتب المالى لولاية  
جوبىا الإسلامية

No: 111405

Receipt no.

WARQADDA LASOCODKA DHAQDHAQAAQA GAADIIDKA

Taariikh: 1439

Date

Nuuca Geariga: 3258 Khidmada: 3258

Vehicle type

Qoraal ahaan:

Magaca Darawalka:

Chwaankiisa: Tel: 3258

Magaca Milkiilaha: Tel: 3258

Chwaankiisa: Tel: 3258

Ka yimid: Ku socda:

Wedada uu marayo: Qofka soo Raray:

Nuuca Rarka: Buuxa: Haaf:

Finance officer Saxiixa Lacag Qabtaha:

Maktabka Maaliyada  
Wilaayada Islaamiga  
Ee Baay & Bakool

مكتب المالى لولاية  
باي و بکول الإسلامية

No: 11135

WARQADDA LA SOCODKA BADEECADA

Taariikh: 1439

Magaca Darawalka: Tel: 280

Magaca Milkiilaha: Khidmada: 280

Nuuca Geariga:

Qoraal Ahaan:

Ka Yimid: Ku Socdo:

Nuuca Badeecada:

Goo Raray:

Saxiixa Lacag Qabtaha: 280



Figure 2: Redacted samples of receipts provided for dalag and xoolo.

**MAKTABKA MAALIYADA WILAAAYADA ISLAAMIGA EE BAAY & BAKOOL**  
مكتب المالي لولاية باي و بکول الإسلامية

No: 15045

**WARQADDA DALAGYADA BEERAHA**

Taariikh: 2018-09-14 - 1439

Magaca: [Redacted]

Lacag Dhan Sh.So: [Redacted] US\$ \$74

Eray ahaan : [Redacted]

Nuuca Dalaga: [Redacted] Tirada: [Redacted]

Magaca Gaariga/Beerta : [Redacted]

Ka yimid : [Redacted] U socdo : [Redacted]

Magaca Darawalka: [Redacted] Tel: [Redacted]

Faah faahin: [Redacted]

Saxiixa L/Qabtaha: [Redacted]

**MAKTABKA MAALIYADA WILAAAYADA ISLAAMIGA EE BAAY & BAKOOL**  
مكتب المالي لولاية باي و بکول الإسلامية

No: 1438

**WARQADDA HUBINTA CAAFIMAADKA XOOLAHA**

Taariikh: 2018-09-14 - 1438

Magaca: [Redacted] Deg: [Redacted]

Nuuca Xoolaha: [Redacted] Tirada: [Redacted]

Xaalada Caafimaadka: [Redacted]

Dhaqaal:  Kawaan:  Ganacsi:

Khidmada: [Redacted]

Qoraal ahaan: [Redacted]

Saxiixa Lacag Qabtaha: [Redacted]

F.G: Warqadan waxay shaqeenaysaa Mudo dhan: 25/2

### Registration fees and taxation of vehicle transit (*gadiid*)

Al-Shabaab applies an initial one-off registration fee on all vehicles transiting through territories under its control. The registration fee ranges from \$100 to \$500 depending on the type of vehicle, as outlined in table 1, below. The group maintains a logbook of the vehicles for which the registration tax has been paid. Drivers are also issued registration receipts, which they are expected to retain as proof of payment, as shown in figure 2, below.

Following registration, a charge is applied (*gadiid*) to each vehicle for every time it transits through Al-Shabaab territory. The duty owed is calculated based on the type of vehicle and the length of the journey, with a receipt provided to the driver. Based on an examination of Al-Shabaab taxation receipts collected by the SEMG throughout the mandate, table 1, below, provides a summary of the taxation applied to each vehicle:

Table 1: Rates of taxation applied to transiting vehicle (*gadiid*)<sup>39</sup>

Type of vehicle	Registration fee	Transit taxation applied
Large truck (e.g. Fiat N3 Truck)	\$500	\$400-\$700
Medium truck (e.g. Fiat Iveco 110)	\$300	\$150-\$400
Minibus (e.g. Toyota Noah) / 4x4 vehicle	\$200	\$25-\$200
Passenger car	\$100	\$10-\$50

Figure 3: Registration (*diwaan galin*) receipt for a Toyota Noah (\$100), December 2017, in Lower Shabelle.

Dinwaan Galin NooHoosikin

MAKTABKA MAALIYADA  
WILAAAYADA ISLAAMIGA  
EE SH/HOOSE

مكتب المالي لولاية  
شبيلى السفلى الإسلامية

السليمانية والولايات

WARQADDA LASOCODKA DHAQDHAQAAQA GAADIIDKA

Taariikh: 1479

Nuuca Gaariga: Khidmada: 100 \$

Qoraal ahaan:

Magaca Darawalka:

Ciwaankiisa: Tel:

Magaca Milkilaha:

Ciwaankiisa: Tel:

Ka yimid: Ku socda:

Wadada uu marayo: Qofka soo Raray:

Nuuca Rarka: Buuxa: Haaf:

Saxiixa Lacag Qabtaha:  
Mogadishu

<sup>39</sup> The taxation amounts for each vehicle were confirmed by the SEMG through review of registration receipts in Lower Shabelle region and interviews with a former Al-Shabaab checkpoint operator in Middle Shabelle, 11 September 2018. SEMG interviews in other regions in southern and central Somalia revealed some variation in registration rates.

### Taxation on goods transported (*badeeco*)

A separate tax (*badeeco*) is calculated at Al-Shabaab checkpoints based on the type of goods transported by a given vehicle, as well as the size of the consignment (typically calculated by the number of sacks).

### *Dalag* and *Xoolo* taxation

*Dalag* (literally, “harvest” in the Somali language) and *xoolo* (“livestock” in the Somali language) comprise the two remaining revenue pillars of the Al-Shabaab taxation system. However, Al-Shabaab’s method of collection for *dalag* and *xoolo* is not yet fully understood by the SEMG.

As with *gadiid* and *badeeco*, Al-Shabaab issues receipts for payment of *dalag* and *xoolo*. However, it is not clear whether these two taxes are collected at checkpoints or through another method. In the SEMG’s study of Al-Shabaab taxation in Hiran region (see annex 2.4.1 below), *dalag* comprised 67 per cent of Al-Shabaab’s total revenue in Hiran from January 2015 to December 2017. Evidence from this study suggests that *dalag* may be a levy imposed on agricultural estates by Al-Shabaab, rather than solely the taxation of agricultural produce at checkpoints.

*Xoolo* is understood to be a tax placed on individuals selling livestock, primarily camels and goats, at local markets. From the SEMG’s examination of receipts issued for *xoolo*, it appears that the tax is collected in the marketplaces, rather than at checkpoints.

### Principles and enforcement

A brief set of principles, jotted in broken Arabic into a tax ledger by the head of Al-Shabaab finance in Hiran region (see annex 2.4.1), provides an illustrative snapshot of the group’s philosophy of revenue collection:

Figure 4: Principles outlined in an Al-Shabaab financial ledger for Hiran region, 23 March 2018.

Subject	6-7-7489	موضوع الدرس
Date	Godobo Cusub	التاريخ
<p>1- محاربة الرشوة والمنكرات  2- المتابعة في جميع الاماكن المالية وعمال  3- فرز الاموال والاموال الخاص  4- تطوير المورد المالية وتفجيل العمل والعمال  5- تقليل ميزانية الشهد و السنة بقدر ما يمكن  تقليله  6- اختيار الرجال المعدول والاصاخي للعمل  7- تحرير الامعات و إنجازات والمطالبات</p>		

*Unofficial translation from Arabic as follows:*

- (a) fight bribery and sins (“*munkarat*”);
- (b) follow up with finance and workers in all locations;
- (c) classify revenues, including private money;
- (d) promote financial streams, work energetically, and motivate workers;
- (e) reduce monthly and yearly budget where possible;
- (f) bring righteous men and work throughout the evening;
- (g) promote donations, achievements, and financial requests.

Al-Shabaab’s tax collection system is reinforced through systematic intimidation and violence. For instance, on 4 June 2018 at Qura’a Jome, Al-Shabaab killed six civilians and destroyed eleven vehicles and their goods, which were *en route* from Belet Weyne to Bakool region, for failing to pay taxation to the group.

*Figure 5: Burning of trucks by Al-Shabaab at in Qura’a Jome, Bakool region, 4 June 2018.<sup>40</sup>*

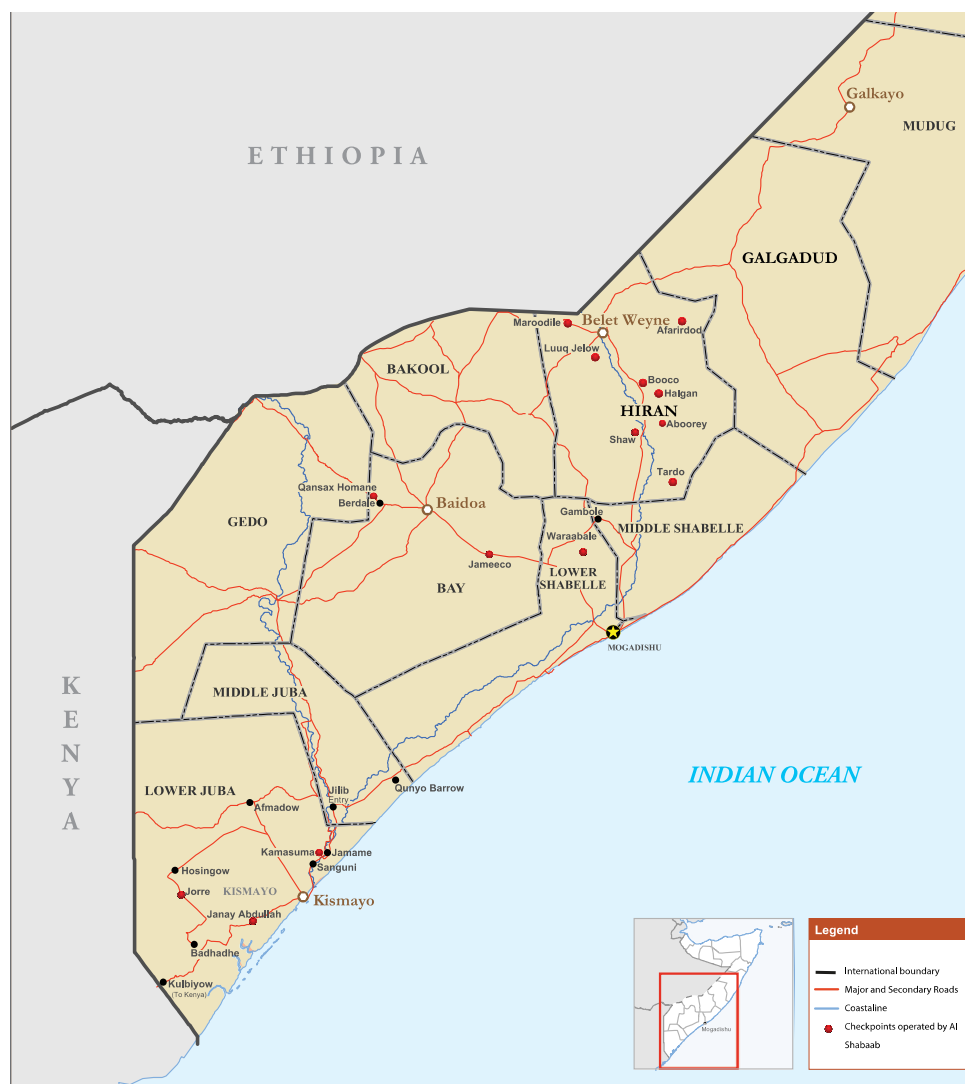


### **Major Al-Shabaab checkpoints in southern and central Somalia**

The majority of Al-Shabaab checkpoints are not located on the main supply routes (MSRs) in southern and central Somalia, but usually found on minor roads located in rural territories. The checkpoint in Jameeco, Bay region, is a notable exception, which is located on the MSR between Mogadishu and Baidoa. In the following sub-annexes, the SEMG presents its investigations into Al-Shabaab taxation across a series of major checkpoints in central and southern Somalia.

<sup>40</sup> Photographs provided to the SEMG by an international organization security officer.

Figure 6: Al-Shabaab checkpoint taxation in southern and central Somalia.



Annex 2.4.1 presents a case study of Al-Shabaab's finances in Hiran region from October 2014 to March 2018, based on three financial ledgers recovered from the deceased head of the Al-Shabaab regional head of finance.

Annex 2.4.2 presents an assessment of Al-Shabaab revenue generated at the group's most lucrative checkpoint at Jameeco, located along the main supply route between Mogadishu and Baidoa.

Annex 2.4.3 provides an overview of taxation in Lower Juba region, drawing on interviews with the former Al-Shabaab head of finance for Badhadhe district, based at the checkpoint of Jorre.

Annex 2.4.4 presents an assessment of checkpoint taxation in Middle Shabelle region, which includes an estimate of taxation collected on a weekly basis from the checkpoints of Waraabaale, and Gambole.

Annex 2.4.5 presents a case study of *zakat* (alms) collection in Berdale district, Bay region. The case study was based on a series of interviews with former *zakat* officials from Berdale — including the previous head of *zakat* collection for the district — who had recently defected to the FGS.

**Annex 2.4.1: Al-Shabaab financing in Hiran**

In late March 2018, a joint AMISOM and SNA operation in Afarirdod, Hiran, resulted in the death of Al-Shabaab's regional head of finance for Hiran, Mohamed Nuur.<sup>41</sup> Recovered from the scene were three ledgers, later obtained by the SEMG, containing detailed accounting of Al-Shabaab's revenue and expenses in Hiran region spanning from October 2014 to March 2018.

During the entirety of 2015, Al-Shabaab recorded a total revenue of \$124,996 in Hiran region. The majority of income was generated from the checkpoints at Tardo, Aboorey and Halgan, in southern Hiran region. Throughout 2016 and 2017, the group shifted its taxation base to locations encircling Hiran's regional capital of Belet Weyne, as shown in figure 1, below. This resulted in a substantial increase in income, with the group recording a total of \$2,519,178 in 2017.

This increase is primarily attributable to Al-Shabaab's commencement of taxation in October 2016 of Luuq Jelow, which rapidly became the group's most profitable revenue source. In 2017, the group earned \$2,236,666 in Luuq Jelow alone, representing 89 per cent of their total earnings from Hiran for that year. By early 2018, Al-Shabaab continued to generate the majority of its monthly income from taxation in Luuq Jelow, but had also expanded its collection to Booco, Maroodile and Afarirdod. This approach reinforced their control of access points surrounding Belet Weyne.

Luuq Jelow was initially recovered from Al-Shabaab by AMISOM forces in early 2015. However, in October 2016, AMISOM retreated from the area due to persistent attacks by Al-Shabaab. Al-Shabaab immediately returned to Luuq Jelow and the surrounding area. Following a negotiated settlement between Al-Shabaab and the traditional clan leadership (Hawiye/Gaaljal) in the region, the area returned to Al-Shabaab administration.<sup>42</sup> By contrast, in April 2016, communities located in southern Hiran commenced a localized resistance to Al-Shabaab in areas including the tax collection points at Tardo and Aboorey. Local clan affiliated militias, known as *Macaawisleey*, actively fought against Al-Shabaab to protect their local communities from systematic extortion and violence from the group.<sup>43</sup> These clan dynamics may provide further context for Al-Shabaab's shift in late 2016 towards Belet Weyne from the southern part of Hiran region.

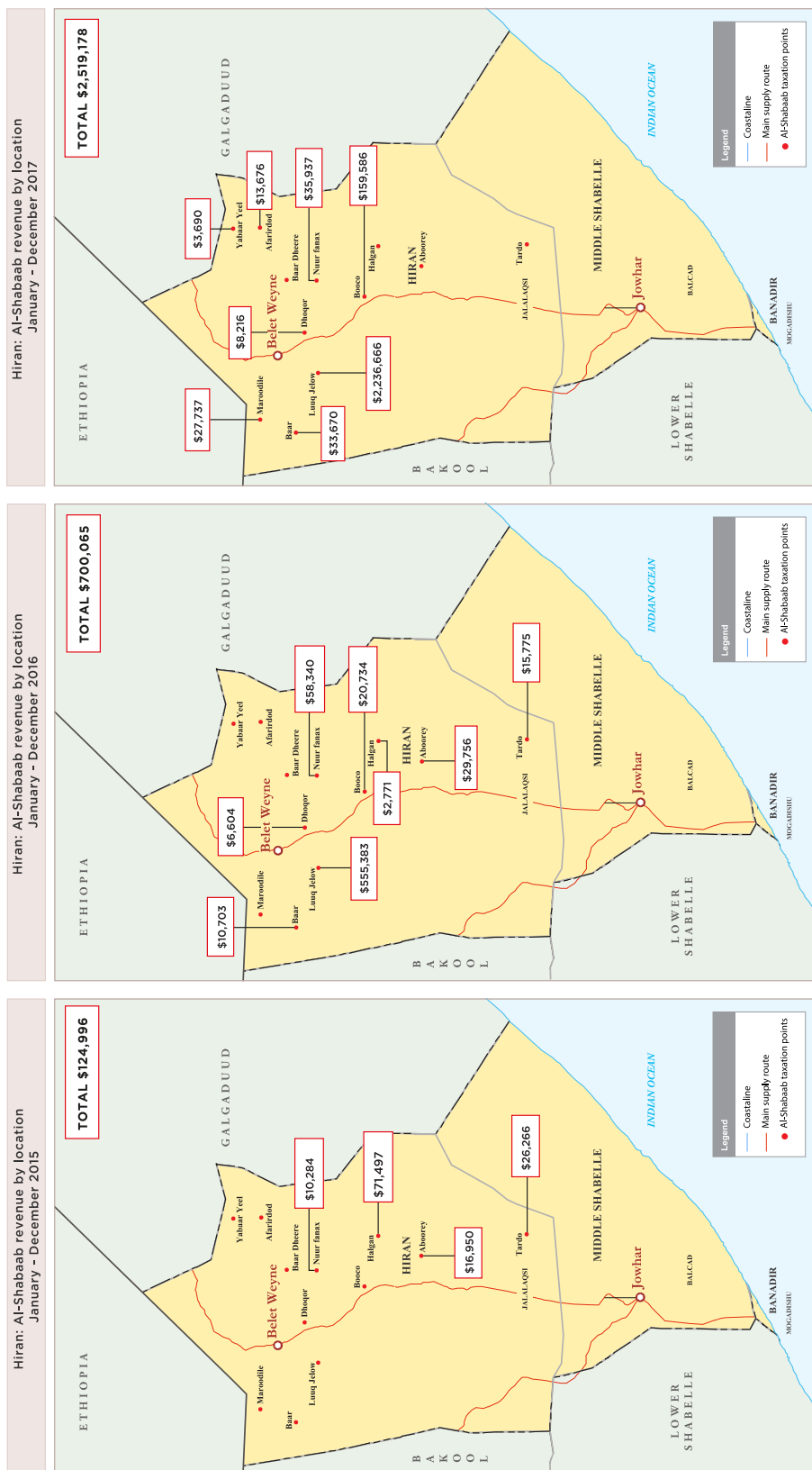
---

<sup>41</sup> Interviews with NISA in Belet Weyne and Mogadishu in May and June 2018.

<sup>42</sup> Telephone interview with local Gaaljal elder based in Belet Weyne, Hiran, 6 September 2018.

<sup>43</sup> Ibid.

Figure 1: Al-Shabaab revenue collection by location in Hiran region, January 2015 to December 2017.

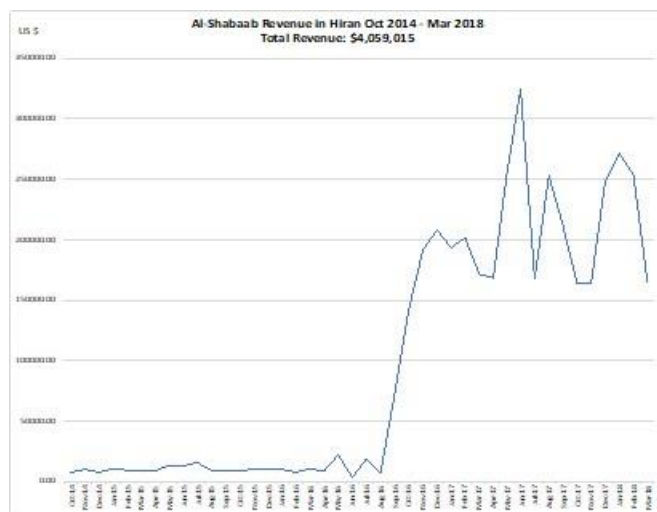


## Total revenues

From October 2014 to March 2018, Al-Shabaab generated a total revenue of \$4,059,015 in Hiran. Revenues sharply increased after October 2016, following the incorporation of Luuq Jelow as a taxation point.

From the beginning of 2018 until the end of March, when Mohamed Nuur was killed and the ledgers captured, Al-Shabaab had generated a total income of \$689,617, compared to the \$565,436 the group had collected in the first quarter of 2017. If the remaining months in 2018 follow the same trend, Al-Shabaab's projected total revenue in Hiran for 2018 will amount to approximately \$3.1 million, a 22 per cent increase from 2017.

Figure 2: Al-Shabaab's total revenues in Hiran, September 2014-March 2018.



## Revenue sources

Al-Shabaab's approach to income generation is founded upon four revenue streams: "*dalag*", or taxation on farms and agricultural produce; "*gadiid*", or taxation of transiting vehicles; "*badeeco*", or taxation of transported goods; and "*xoolo*", or the taxation of livestock sales.

Over the three-year period from January 2015 to December 2017, *dalag* represented the main source of revenue for Al-Shabaab in Hiran, comprising 67 per cent of their overall earnings of \$3,344,236.

Table 1: Al-Shabaab revenue collection in Hiran delineated by revenue source, January 2015 to December 2017.

Revenue source	Amount collected	Percentage of total
<i>Dalag</i>	\$2,245,536	67%
<i>Gadiid</i>	\$772,228	23%
<i>Badeeco</i>	\$207,818	6%
<i>Xoolo</i>	\$118,654	4%

## Al-Shabaab's revenue collection and accounting system

### Revenue collection and receipts issued

The initial stage of accounting concentrates on the physical collection of revenue and issuance of receipts. Each receipt details information on the type of taxation, date and location, personal information of the vehicle driver and owner, and the identity of the Al-Shabaab issuing officer.



Figure 3: \$100 Gadiid receipt (no. 52227), issued for a Toyota Noah minibus, dated 23 January 2018.

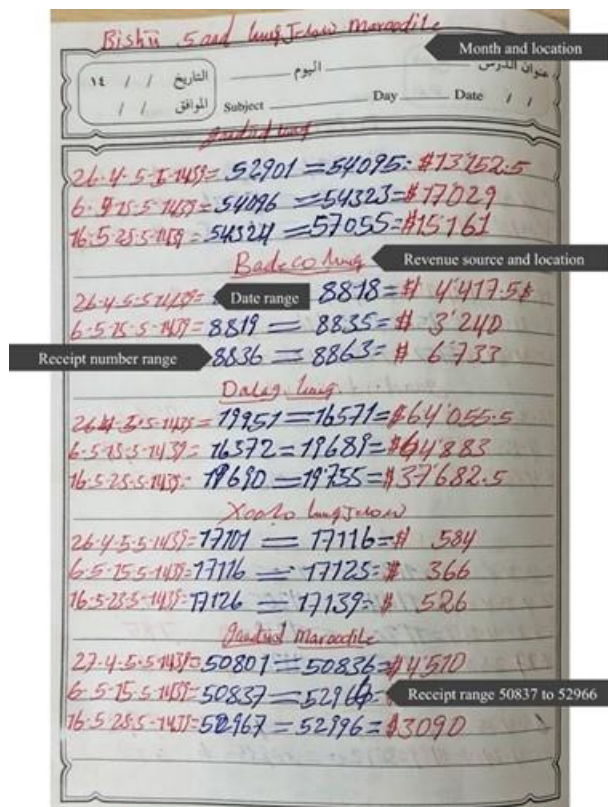


Ledger 1: data entry

In the first of three financial ledgers obtained by the SEMG (“Ledger 1”), the Al-Shabaab accountant documents revenue collected in Hiran, categorized by a span of dates (as per the Islamic, or *Hijri*, calendar), location, the type of taxation (*gadiid*, *badeeco*, *xoolo*, or *dalag*), and the span of receipt numbers issued, as shown in figure 4, below. Ledger 1 details income generation in Hiran from October 2014 to March 2018.

Receipt no. 52227 (see figure 3, above), which was independently obtained by the SEMG, is accounted for in the penultimate line of the Ledger 1 sample page (figure 4, below). The number of the receipt (52227) and the date it was issued (06/05/1439 in the *Hijri* calendar) correspond to the date range (from 06/05/1439 to 15/05/1439), and the span of receipts issued (no. 50837 to no. 52966) in the penultimate entry.

Figure 4: Ledger 1 sample page.



*Ledger 2: summary of income earned per revenue source*

The second ledger recovered from Al-Shabaab (“Ledger 2”) consolidates the data contained in Ledger 1, and delineates them into 10-day periods according to revenue source (*gadiid*, *badeeco*, *xoolo*, and *dalag*) and location. Figure 5, below, provides a sample page from Ledger 2 demonstrating a total revenue of \$77,913.20 generated over a 10-day period from 12-21 February 2018 in Luuq Jelow. Ledger 2 covers the six-month period from September 2017 to March 2018.

According to the ledger notation, revenues generated are subsequently transferred through various channels including cash, EVC Plus mobile money,<sup>44</sup> *hawala*, and possibly bank accounts (recorded ambiguously as “Akoon”, or “account”, in the ledgers). The majority of transfers in Ledger 2 are made to Mohamed Nuur (“M/nuur”), the former regional head of finance, from whom the books were captured.

Figure 5: Ledger 2 sample page, dated 12-21 February 2018.

The image shows a handwritten ledger page with the following entries:

Date / 10 day period	Location / Month	Revenue Source	Amount	Transfer Method
26-5-5-6-1439	Luuq Jelow 1yo	gadiid	14,916 \$	
		Badeeco	4,915.5 \$	
		Xoolo	332 \$	
		Dalag	57,749.7 \$	
		Tuutal	77,913.2 \$	
		750 Kaash. maxad saciid M/nuur		
		<b>Sub-totals</b>	77,763.2	
		EVC anbaaxa Ji-M/nuur	18,300 \$	EVC Plus transfer
		Rst	58,863.2 \$	
		Kaash. anbaaxa Ji-M/nuur	54,070 \$	Cash transfer
		Rst	4,793.2 \$	
		EVC anbaaxa Ji-M/nuur	4,793.2 \$	
		<b>Total</b>	77,913.2	

*Ledger 3: summary of income by location*

In the third ledger recovered from Al-Shabaab (“Ledger 3”), the data contained in Ledger 2 is consolidated into total revenues by location only. Ledger 3 covers the period from September 2016 to March 2018.

Figure 6, below, provides a sample page from Ledger 3, showing a total revenue of \$86,020.70 generated between 12 and 21 February 2018 from Luuq Jelow, Maroodile,

<sup>44</sup> Furthermore, Al-Shabaab pays its members’ salaries on a monthly basis through EVC mobile money. Interview with Mukhtar Robow in Baidoa on 6 February 2018; interviews with Al-Shabaab finance officers in Baidoa on 28 and 29 May 2018.

Afarirdod and Booco, together referred to as Belet Weyne district. The majority of revenue is distributed through the aforementioned four channels to an unknown individual, “Nuur Bedel”.

Figure 6: Ledger 3, summarizing revenue from Belet Weyne district from 12-21 February 2018.

26.5-5-6-2439-Bishii Gaad To feed Date / 10 day period

Subject: 11'7285 موضوع التبرع

Date: / / الموافق التاريخ

77'913.2 # Luug

4'370 # Maxoodile

7'923 # AFarirdood

1'814.5 # BOOCO

86020.7 # Tuuta Blwyn

20070 # AKoon-Nuur bdl mlnuur

66010.7

500 # Farax sh. Xubeen Halgen

65'510.7 # Rst

54070 Kasha mlnuur Nur bdl

11'440.7 # Rst

11'440.7 # AKoon mlnuur

00000 0 #

4111'4424 # 9500

Sub-totals by location

Cash transfer

"Account" transfer

### Transfer channels

In a six-month period from September 2017 to March 2018 — the period covered by Ledger 2 — 43 per cent of the income generated by Al-Shabaab was transferred onward in the form of cash. According to Ledger 2, “EVC” and bank accounts (“Akoon”) both represented approximately one-quarter of onward transfer of income, as outlined in table 2, below. *Hawala* accounted for only 6 per cent of onward transfers.

Table 2: Percentage breakdown of financial channels utilized, September 2017 to March 2018.

Distribution channel	Amount distributed	Percentage of total
Cash	\$528,553	43%
Account	\$327,938	26%
EVC	\$305,047	25%
Hawala	\$79,884	6%

Financial transfers recorded in the Al-Shabaab ledgers as “EVC” typically amount to less than \$10,000. However, in several instances, ledger entries appear to indicate that Al-Shabaab “EVC” transfers exceeded the \$10,000 financial threshold necessitating that the

financial entity report the transaction to the FGS Financial Reporting Center, as stipulated in Article 14(2) of Somalia’s Anti-Money Laundering and Countering the Financing of Terrorism Act (2016). Article 5(2(b)) of the Act also requires that reporting entities “identify and verify the identity of their customers” in instances where transactions equal or exceed \$10,000.

Figure 7: Example “EVC” payment of \$16,500 made to Mohamed Nuur (“M/Nuur”), between 2 and 11 February 2018.

76-5-25-5-1439 = Bisha Saad Tubanki udub	
Subject	lunq Jelow 140 baar 140 Merdadi
Date	/ / الموافق 46259# 2307.9# Merdadi
15'161 \$ gaadi	3090# gaadi
6'738 \$ Badeco	1800 EVC
526 \$ Xoodo	1290# Pst
37'682.5# Dalaq	
60'107.5 Total	
17'220 Keesh Farax mawlid	
42'887.5	
16'500 EVC mawlid mawlid	\$16,500 EVC Plus transfer
26'387.5	
16'50 Mmaw galbed	150 Mmaw da Caar
24'737.5	
252 Mmaw sh. Caar? magan	22226.5# Pst
24'587.5	6581 EVC
250 Cl Weli mawlid? magan	75'645.5 Pst
24'337.5	11'905 Keesh
100 Cl Weli Farax? magan	740.5#
24'237.5	740.5 EVC
150 Cl Wax mawlid Diga? magan	DDDD

The purported limit on a single EVC Plus transaction is \$300, and a maximum of three transactions are permitted per day. According to multiple statements from Hormuud Telecom representatives to the SEMG, this limit cannot be bypassed. However, the SEMG has received multiple testimonies, including from a former Al-Shabaab district finance officer in Lower Juba (see annex 2.4.3), that EVC limits can be raised by applying to a Hormuud Telecom office.

Conversely, it is also possible that Al-Shabaab’s notations of “EVC” transactions may in some cases refer to transfers amongst Salaam Bank accounts linked to Hormuud mobile phone lines, which do not have a transfer limit.<sup>45</sup> The exact modalities by which Al-Shabaab transfers its revenues remains under investigation by the SEMG.

<sup>45</sup> Salaam Bank is a financial institution headquartered in Mogadishu, affiliated with Hormuud Telecom Somalia Inc.

Expenses

Al-Shabaab documents their expenses (*qarish*), incurred for operating their regional financial department, on a monthly basis. The majority of the expenses pertain to the daily operations of the finance department, including food, water, fuel, rent, and stationary, while also including payments for observation activities (*istilaac*) and incentives (*garaam*).<sup>46</sup>

Al-Shabaab’s expenses for the operation of the finance department are negligible compared to the revenue the department generates. For instance, from September 2017 to March 2018, expenses recorded by the regional finance department totalled \$10,052. During the same period, the group generated \$1,477,700. Expenses are subtracted from overall income before onward distribution, as shown in figure 8, below. However, expenses calculated do not include salaries for regional finance officials, which the SEMG understands are paid through the national finance department in Qunyo Barrow.<sup>47</sup>

Figure 8: Expenses of \$384.70 are subtracted from overall earnings of \$110,120 in Luug Jelow, generated between 27 September and 6 October 2017.

6-1-75-1-1439- Tuban dhaxe Bishii laad

Subject <u>Luug</u> <u>140</u> <u>Bar</u>	موضوع الدرس
Date: / / الموافق	التاريخ
17358.5# <u>gaciid</u>	160# <u>gaciid</u>
5223 # <u>Badeco</u>	78# <u>dalay</u>
248 # <u>Xoolo</u>	220 <u>Xoolo</u>
87291 # <u>dalay</u>	458#
110120.5# <u>Total</u>	458# <u>EVc</u>
29820 <u>Kaashi Faxax m/muur</u>	000
80300.5	140# <u>garaam</u>
50495 <u>Akamayo Xawacalad</u>	16# <u>Byo</u>
29805.5# <u>Pst</u>	50# <u>Faxax m/muur</u>
22187.5 <u>EVc mawlid m/muur</u>	20# <u>Malus Fiq</u>
7618# <u>Pst mawlid</u>	10# <u>Mal (mawlid)</u>
7210 <u>Kaashi can Kulayfahay mawlid</u>	10# <u>caaden yevc</u>
0408	30# <u>caaden yevc</u>
23.3 <u>EVc mawlid m/muur</u>	40# <u>caaden yevc</u>
384.7	19# <u>caaden yevc</u>
384.7 <u>qarish</u>	7# <u>alXaan</u>
000	5# <u>foolo</u>
	10# <u>tinji</u>
	5# <u>Ban Fin</u>
	1# <u>caaden yevc</u>
	375.2
	9# <u>Postim</u>
	384.7

Revenue minus expense

Expenses

<sup>46</sup> *Istilaac* appears to refer to payments made to local informants to carry out surveillance activities on behalf of Al-Shabaab. *Garaam* is perhaps a food supplement provided to supporters of the group within the local community.

<sup>47</sup> Interview with a former Al-Shabaab finance officer in Baidoa, 29 May 2018.

### Summary

Al-Shabaab's financial system in Hiran demonstrates a systematic and committed approach to record keeping and financial accounting. Furthermore, the group demonstrated an ability to shift from areas of low income generation to areas of high income generation, highlighted by their encirclement of Hiran's capital of Belet Weyne. This change in tactics resulted in substantially higher revenues after October 2016. This increase in revenue coincided with the group's establishment of a tax base in Luuq Jelow, where the majority of their revenues in Hiran are now generated.

The revenue generated in Hiran region is relatively modest compared with other areas in southern and central Somalia; for example, the SEMG estimates that the Al-Shabaab checkpoint at Jameeco, in Bay region, generates an annual revenue of approximately \$10 million per year (see annex 2.4.2). The comparatively low revenues from Hiran can likely be explained by the fact that major commercial trade from Mogadishu is already taxed by Al-Shabaab collectors in Middle Shabelle region before reaching Hiran, and Al-Shabaab does not doubly tax drivers. In addition, Bay, Bakool, Gedo, and Lower Juba regions are more popular trade routes for commercial traffic into Kenya. Finally, due to the presence of AMISOM and Ahlu Sunna wal Jama'a (ASWJ) forces in northern Hiran, Al-Shabaab has yet to establish permanent taxation checkpoints along the routes linking the region to northern Somalia.

### Raw ledger data

Below the SEMG has reproduced a sample page of the raw data from Ledger 1. Dates are given in the original Islamic calendar (*Hijri*) notation of Al-Shabaab, as well as their Gregorian calendar equivalents. In some instances, the Al-Shabaab accountant made errors regarding the *Hijri* calendar, for example, listing the thirtieth day of an Islamic month that only contains 29 days; in these cases, no Gregorian calendar equivalent exists, and "N/A" (not available) is indicated in the relevant data fields.

In instances where data entries are missing or illegible, this has been indicated in the table with "D/M" (data missing). Where revenue is collected in Somali Shillings (SOS),<sup>48</sup> the equivalent in US Dollars is provided using a conversion of SOS 22,500 per USD, the same rate used by the Al-Shabaab accountant in conducting his own conversions.

The entire data set from Ledger 1 is available from:

<https://1drv.ms/x/s!AsKlxbPSEpvPaehl3Ytno10ZBrA>.

---

<sup>48</sup> Al-Shabaab ceased collecting revenues in Somali Shillings in Hiran region in May 2016.



### Annex 2.4.2: Case study: Al-Shabaab checkpoint taxation in Bay region

During the mandate, the SEMG investigated Al-Shabaab checkpoint taxation on the main supply route linking Mogadishu to Baidoa in Bay region. Two principal checkpoints were identified on this route: Jameeco and Qansax Homane. Jameeco is located approximately 160 km north-west of Mogadishu, while Qansax Homane is found 75 km north-west of Baidoa. On 29 May 2018, the Monitoring Group conducted interviews with former Al-Shabaab finance officers, the former Al-Shabaab commander of the Jameeco area, National Intelligence and Security Agency (NISA) officers, and regional officials. The SEMG also independently collected Al-Shabaab taxation receipts issued in Bay region.

The importance of Jameeco as a revenue collection point for Al-Shabaab was underscored during an SEMG interview in February 2018 with Mukhtar Robow, a co-founder of Al-Shabaab who had defected to the FGS in August 2017. Robow, who hails from the region, stated: “Al-Shabaab are financially strong despite a decline in funding from external sources such as Al-Qaeda or the Somali diaspora. Instead, they have focused on the development of a tightly controlled, centralized system that is dependent on internal revenue streams such as the taxation of transit, livestock, business and farmlands. Between Mogadishu and Baidoa, they earn up to \$70,000 a day by taxing everything that passes through Jameeco checkpoint. The furniture in this room, the water on the table, the chair you are sitting in, it has all been taxed by Al-Shabaab. Their strategy is founded upon a model of strict enforcement and systematic accounting. Al-Shabaab’s predictable checkpoint taxation system in Bay region is preferred by people due to fear of retribution by the group, while parallel checkpoints controlled by government forces are unpredictable.”<sup>49</sup>

Figure 1: Al-Shabaab checkpoint taxation points in Bay region.



As outlined above in annex 4.2, levies are applied to vehicles transiting through the checkpoint (*gadiid*), with a second tax applied to goods transported (*badeeco*). Vehicles are taxed at a variable rate dependent on the type of vehicle and the distance of the journey. Goods are assessed based on the type, their market price, and quantity. In Bay, food items such as flour, sugar, and sorghum are taxed at a rate of approximately \$2 per bag. Drivers

<sup>49</sup> Interview with Mukhtar Robow on 6 February 2018 in Baidoa.



make payments in cash or via EVC Plus mobile money. Figure 2, below, details receipts issued by Al-Shabaab to a driver travelling from Qansax Homane to Baidoa in January 2018. A tax of \$400 was applied for the transit (*gadiid*) of a Fiat N3 truck, while a tax of \$700 was separately charged for the goods (*badeeco*) it was transporting (cement). Both receipts identify the same driver, date, and transit route.

Figure 2: *Gadiid* (l) and *badeeco* (r) receipts issued by Al-Shabaab for a Fiat N3 truck carrying cement, 20 January 2018.



Similarly, on 9 May 2018 at Jameeco checkpoint, Al-Shabaab issued two receipts to a driver traveling to Baidoa. \$130 was charged for a Fiat Iveco 110 truck (*gadiid*), while a taxation of \$280 was charged for the goods carried (assorted items and fuel).

On 29 May 2018, the SEMG interviewed Abdullahi Mohamed Ghasan,<sup>50</sup> who served as the commander of Al-Shabaab's checkpoint in Jameeco from 2017 to February 2018, and who defected to the FGS in early March 2018. According to Ghasan, approximately 40-50 vehicles pass through Jameeco checkpoint each day.<sup>51</sup> The majority of taxation is collected in one direction, from Mogadishu to Baidoa, and onwards towards the Somalia-Kenya border.<sup>52</sup>

Every 10 days, taxation collected at Jameeco is delivered to the head regional finance officer, Barkhad Sharif Ahmed, in Bulo Fulay, Al-Shabaab's regional headquarters of Bay and Bakool.<sup>53</sup> Ghasan stated that he sent, on average, \$300,000 every 10 days to Barkhad Ahmed through both EVC mobile money and cash, representing approximately \$10 million annually from Jameeco checkpoint alone.<sup>54</sup> Receipts collected are also sent to the regional headquarters for auditing purposes.<sup>55</sup> The 10-day cycle for the transfer of revenues and receipts for inspection is consistent with the SEMG's investigations in Hiran, where Al-Shabaab's financial ledgers delineated revenue intake into 10-day periods. Thereafter, money collected at regional headquarters is forwarded to Al-Shabaab's head of finance, Hassan Afgooye, in Qunyo Barrow, Middle Juba region.<sup>56</sup>

The Monitoring Group also carried out an independent assessment on the number of vehicles transiting from Mogadishu through Jameeco checkpoint, over a one week period from 21 to 27 February 2018. A rudimentary estimate of revenue generated over the week was calculated based on an average taxation applied to each vehicle, and the average value of the load carried.<sup>57</sup>

<sup>50</sup> Name has been changed to protect the identity of the individual.

<sup>51</sup> Interview with Abdullahi Mohamed Ghasan in Baidoa on 29 May 2018.

<sup>52</sup> Ibid.

<sup>53</sup> Ibid. Al-Shabaab administers Bay and Bakool regions jointly as the "Islamic Governate of Bay & Bakool" (*Wilaayada Islaamiga ee Baay & Bakool*).

<sup>54</sup> Ibid.

<sup>55</sup> Ibid.

<sup>56</sup> Corroborated in an interview with Mukhtar Robow in Baidoa, 6 February 2018.

<sup>57</sup> Average vehicle and goods taxation for each vehicle type were calculated using a small sample of Al-Shabaab *gadiid* and *badeeco* receipts obtained by the SEMG in Bay region. Furthermore,

*Table 1: Assessment of Al-Shabaab earnings from Jameeco checkpoint from 21 to 27 February 2018.*

Type of vehicle	Total number of vehicles	Avg. taxation per vehicle ( <i>gadiid</i> )	Avg. taxation per load ( <i>badeeco</i> )	Revenue
Large truck	78	\$400	\$500	\$70,200
Medium truck	219	\$150	\$400	\$120,450
Minibus / 4x4	84	\$50	N/A	\$4,200
Passenger car	74	\$25	N/A	\$1,850
			<b>Total Revenue</b>	<b>\$196,700</b>

As shown above, a basic estimate of Al-Shabaab's checkpoint taxation at Jameeco indicates a weekly income of \$196,700, or approximately \$9.4 million annually. Jameeco checkpoint is a significant earner for Al-Shabaab when compared to other checkpoints they control across southern and central Somalia. Its location along the main supply route linking Mogadishu to Baidoa, is strategically placed to capture significant commercial traffic, transiting from Mogadishu to the Kenyan border.

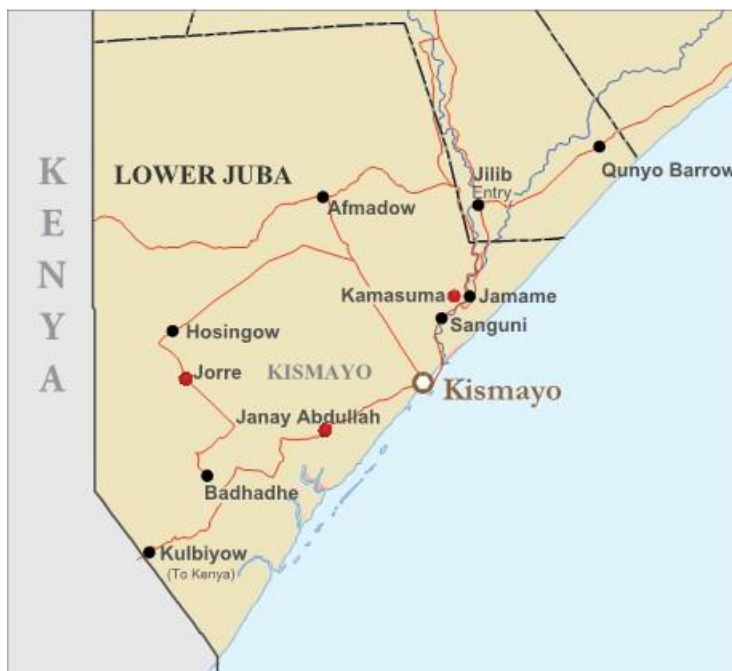
---

the weekly study, carried out from 21 to 27 February 2018, may not be entirely representative, as transit flows vary throughout the year.

**Annex 2.4.3: Case study: checkpoint taxation in Badhadhe district, Lower Juba region**

On 18 February and 25 July 2018, under the auspices of the Jubbaland Intelligence and Security Agency (JISA), the SEMG interviewed a former senior Al-Shabaab finance officer responsible for the collection of checkpoint taxation in Badhadhe district, Lower Juba region, between 2014 and 2016. Information gathered from this interview, as well as the collection of taxation receipts, allowed the SEMG to establish that checkpoint taxation in Lower and Middle Juba regions — which Al-Shabaab administers jointly as the “Islamic Governate of Jubbaland” (*Wilaayada Islaamiga ee Jubooyinka*) — broadly follows the same systematic and centralized structure as observed in other regions of southern and central Somalia.

Figure 1: Al-Shabaab checkpoint taxation in Lower Juba region.



As was observed in the SEMG’s case studies of taxation in Hiran and Bay regions, Al-Shabaab taxation at checkpoints in Lower and Middle Juba is levied based on a tax on the transiting vehicle itself (*gadiid*), and a tax on the goods the vehicle is carrying (*badeeco*). Samples of Al-Shabaab receipts issued for *gadiid* and *badeeco* in Lower Juba region are provided in figure 2, below.

Figure 2: Transit receipt (l) and goods receipt (r) totalling \$325 and \$920, for a lorry transiting from the Hagadera refugee camp in Kenya to Kismayo, dated 15 February 2018.



From 2014 until the end of 2016, at which point he defected from Al-Shabaab, Ahmed Mohamed Karid<sup>58</sup> served as the head finance officer (*taliya dhegmo*) for Badhadhe district in Lower Juba, an area partly under direct Al-Shabaab administration. Karid reported to the SEMG that \$150,000 per month (\$1.8 million annually) would typically be collected from checkpoints in Badhadhe district.<sup>59</sup> The primary static Al-Shabaab checkpoint in Badhadhe district was located at Jorre, lying on the route from Badhadhe town to Afmadow (see figure 1, above).

Karid reported that he had received a six-month training course in finance administration in the towns of Sakow and a second location; Al-Shabaab's head of finance, Hassan Afgooye, attended the training in an observational role. As head of finance in Badhadhe district, Karid supervised 10 additional finance officers. He told the SEMG that individual checkpoint operators would submit their revenues to him every 10 days,<sup>60</sup> and in turn he would submit to the regional head of finance on a monthly basis. He described how a man known as Abdirahman "Waqoyi" would collect the cash using a vehicle and physically transport it to Aden "Dhagajun", the regional head of finance for the "Islamic Governate of Jubbaland" (Lower and Middle Juba). At each level, receipt numbers and amounts collected would be noted in a ledger, similar to the ones obtained by the SEMG in Hiran region (see annex 2.4.1).

As was also the case with Al-Shabaab financing in Hiran region, Hormuud Telecom Somalia Inc.'s EVC Plus mobile money service played an important role underpinning the collection and transfer of tax revenues. Individuals were able to pay Al-Shabaab taxes using EVC Plus instead of cash, and Karid would transfer the funds up the chain using the same service. "We would go to Hormuud," Karid said, "and tell them to raise the limit on our EVC accounts, and they would do it. I had a SIM that could hold \$10,000".<sup>61</sup> Karid also reported that other Al-Shabaab finance officers had EVC Plus accounts that could hold as much as \$100,000.

One unusual feature of the administration in Badhadhe district, in contrast to other areas investigated by the SEMG, is that Karid would pay the salaries of local Al-Shabaab officials from the revenue collected each month, with the exception of *Jabha* (military) units. He then would send the remaining balance to Adan "Dhagajun".<sup>62</sup> According to Karid, the Al-Shabaab *Shura* Council would decide how to dispose of the excess revenue; the *Shura* rarely sent any money back to the district level unless there were extraordinary circumstances, such as an ongoing military operation in the area.

#### *Taxation rates*

*Vehicle transit (gadiid)*: Karid stated that vehicle transit taxes on large trucks would range from \$450 to \$600, roughly in line with the practice observed by the SEMG in Bay and Hiran regions. Minibuses carrying passengers, typically Toyota Noahs, would be required to pay a transit tax of \$35 per voyage.

The owner of a new personal vehicle would be required to pay a one-time fee of \$300, categorized under "*gadiid*", to register it with Al-Shabaab; the fee for larger vehicles was \$500.

<sup>58</sup> Name has been changed to protect identity of individual.

<sup>59</sup> Karid also estimated that Al-Shabaab generated total revenues of between \$6 and \$10 million per year in the "Islamic Governate of Jubbaland" (Lower and Middle Juba); however, he did not have firsthand knowledge of revenue collection at the regional level.

<sup>60</sup> The SEMG's case studies of Hiran and Bay and Bakool regional financing also found that Al-Shabaab accountants delineated their reporting periods into 10-day segments.

<sup>61</sup> The purported limit on an EVC Plus transaction is \$300; according to multiple statements from Hormuud Telecom Somalia Inc. representatives to the SEMG, this limit cannot be overridden.

<sup>62</sup> Of the approximately \$150,000 collected each month, Karid estimated that \$80,000 would be allotted to salaries for local officials, who consisted of members of the finance department (*Maktabka Maaliyada*), police (*hisbah*), preaching (*dawa*), and *zakat* (alms collection). The remaining \$70,000 would be sent to "Dhagajun".

*Goods (badeeco)*: Karid reported that goods being transported would be taxed at a rate of \$0.80 per 50 kg sack of goods, irrespective of what the sack contained. This was a considerably lower rate than that charged for goods at Al-Shabaab's principle checkpoint at Jameeco, in Bay region (see annex 2.4.2), where \$2 is levied on every 50 kg sack.<sup>63</sup> One exception to this rule was sacks of potatoes, which comprise one of the principal imports from Kenya; \$10 would be levied on a 150 kg bag of potatoes.

*Livestock sales (xoolo)*: Karid reported that vehicles transporting animals to the marketplace would pay a tax of \$16 per head for camels, \$8 per head of cattle, and \$2 per head of goat.

*Agricultural production (dalag)*: Karid stated that farm owners would pay a flat tax of \$200 every six months.

#### *Biannual audits*

Every six months, Karid described how five officials, part of a unit known as *Dabagal* ("Follow Up"), would come to his district from Jilib for between five and ten days in order to audit his receipts. "It was the toughest time," Karid said, describing *Dabagal* officers as "people who watch that you are behaving correctly, in a secret way". The *Dabagal* would inspect all receipts to ensure they matched the amounts collected, and would issue new receipt books as needed. At the end of the year, Karid reported, *Dabagal* officers would gather all copies of past receipts in a pile and burn them.

#### *Salary and bonus incentives*

Karid told the SEMG that he received a base salary of \$300 as a checkpoint operator, and \$400-\$500 per month once he had been promoted to head finance officer for Badhadhe district. However, 5 per cent of all revenues collected on an annual basis would be set aside to pay bonuses to district officials. Karid's bonus would amount to anywhere between \$1,500 and \$3,000, paid at the end of the Islamic year.

---

<sup>63</sup> Karid told the SEMG that taxation rates had increased in Badhadhe district since he had defected from Al-Shabaab at the end of 2016.

#### Annex 2.4.4: Case study: checkpoint taxation in Middle Shabelle region

From 5-28 April 2018, the SEMG carried out a series of interviews with drivers who regularly transit from Mogadishu to Belet Weyne, and who pay tax at Al-Shabaab checkpoints in Middle Shabelle region.

Figure 1: Al-Shabaab checkpoint taxation in Middle Shabelle.



Similar to other regions of southern and central Somalia, commercial drivers interviewed stated that they often avoid travelling along the main supply route from Mogadishu through Middle Shabelle to Belet Weyne, due to fear of retribution should they attempt to circumvent Al-Shabaab checkpoints. They further expressed concern over insecurity and multiple ad hoc taxation points by government forces on main transit routes.<sup>64</sup> The SEMG's findings in Middle Shabelle correlate with those on Al-Shabaab checkpoint taxation in Bay and Lower Juba regions. Taxation is based on the type of transiting vehicle and distance of the voyage (*gadiid*), as well as the type and value of goods carried (*badeeco*). Figure 2, below, shows a *gadiid* receipt of \$80 for a vehicle transiting from Ceelow, Hiran region, to Mogadishu, dated 29 September 2017. A *badeeco* receipt of \$130 is shown for a vehicle carrying charcoal from Gambole, Middle Shabelle region, to Mogadishu, dated 10 March 2017.

<sup>64</sup> Interviews were conducted with four truck drivers who regularly transit from Mogadishu to Belet Weyne, April-May 2018.

Figure 2: Redacted *Gadiid* (l) and *badeeco* (r) receipts issued in Middle Shabelle.

Initial taxation for vehicles transiting from Mogadishu to Belet Weyne is paid at Waraabaale, located between Walanweyn and Jowhar in Middle Shabelle region (see figure 1, above). The majority of drivers pay through EVC Plus mobile money transfer.<sup>65</sup> Drivers are issued a receipt by Al-Shabaab and are expected to show both receipt and evidence of EVC payment at further Al-Shabaab checkpoints, at Gambole, Shaw, and Booco.

The Monitoring Group carried out an independent assessment on the number of vehicles transiting from Mogadishu through Al-Shabaab controlled areas in Middle Shabelle, over a one week period from 1-7 May 2018. A conservative estimate of revenue generated over the week was calculated based on an average taxation applied to each vehicle, and the average value of the load carried.<sup>66</sup>

Table 1: Assessment of Al-Shabaab earnings in Middle Shabelle from checkpoint taxation from 1-7 May 2018.

Type of vehicle	Total number of vehicles	Avg. taxation per vehicle ( <i>gadiid</i> )	Avg. taxation per load ( <i>badeeco</i> )	Revenue
Large truck	34	\$400	\$500	\$30,600
Medium truck	145	\$150	\$400	\$79,750
Minibus / 4x4	79	\$50	N/A	\$3,950
Passenger car	88	\$25	N/A	\$2,220
<b>Total Revenue:</b>				<b>\$116,520</b>

As shown in the table above, a rudimentary estimate of Al-Shabaab earnings from checkpoint taxation in Middle Shabelle indicates a weekly income of \$116,520, or approximately \$5.6 million per year. There are no Al-Shabaab checkpoints located on the main supply route (MSR) linking Mogadishu to Middle Shabelle, which is nominally controlled by Government and AMISOM forces. However, the MSR remains under constant attack by Al-Shabaab. Consequently, most civilian vehicles continue to utilize minor roads located in Al-Shabaab-controlled territory situated to the west of the MSR, further demonstrating that Al-Shabaab does not need to control main access routes in order to generate income.<sup>67</sup>

<sup>65</sup> Interview with vehicle owner in Mogadishu who frequently travels to Belet Weyne, 5 May 2018.

<sup>66</sup> Average vehicle and goods taxation for each vehicle type were calculated using a small sample of Al-Shabaab *gadiid* and *badeeco* receipts collected by the SEMG in Middle Shabelle region. Furthermore, the weekly study carried out from 1-7 May 2018, may not be entirely representative, as transit flows vary throughout the year.

<sup>67</sup> Interview with truck driver who regularly transits from Mogadishu to Belet Weyne, Mogadishu, 22 April 2018.

#### Annex 2.4.5: Case study: *Zakat* collection in Berdale district, Bay region

Al-Shabaab's *zakat* department operates independently from its finance department, representing a separate funding stream for the group. *Zakat* is a levy enforced by Al-Shabaab on communities under the guise of religious duty. *Zakat* is levied nominally once a year based upon a rate of 2.5 percent on the gross value of both monetary and non-monetary assets.<sup>68</sup> Violence underpins the group's approach to *zakat* collection, including targeted assassinations of community leaders who fail to comply with demands. The SEMG investigated Al-Shabaab's method of *zakat* collection in Berdale district of Bay region, interviewing four former Al-Shabaab *zakat* officers.

Al-Shabaab collected on average \$120,000-\$150,000 in annual *zakat* payment from Berdale district from 2014 to 2017.<sup>69</sup> The Al-Shabaab officer in charge of *zakat* collection in Berdale district leads a team of approximately 25 personnel recruited from within the district, thereby benefitting from the *zakat* collectors' local knowledge.<sup>70</sup> The district head for *zakat* receives a salary of \$120 per month, while his subordinates each receive \$50 each per month. Salaries are paid via EVC Plus mobile money between the 25<sup>th</sup> to 28<sup>th</sup> of each Islamic month.<sup>71</sup> *Zakat* officials from Berdale stated that they received both initial and regular refresher training with Al-Shabaab's financial leadership on administration, accounting, and the importance of documentation and the issuance of receipts.<sup>72</sup>

During the months of collection, *zakat* officers contact individuals to assess their annual earnings and overall assets.<sup>73</sup> Al-Shabaab's *zakat* officials in Berdale maintain a registry of all citizens in the district, including detailed assessments on each individual's assets, including annual income from business, agriculture, livestock.<sup>74</sup> Based on these assessments, individuals are ordered to pay *zakat* at of rate of 2.5 percent of the gross value of their assets.

*Zakat* is often received in kind, particularly through the provision of livestock. According to each *zakat* collector interviewed, Al-Shabaab collects one camel for every 25 camels an individual owns. Similarly, for every 40 goats, one goat is provided to the group. The value of livestock may also be subject to the age, sex and condition of the animal. Thereafter, livestock and agricultural produce is auctioned at local markets in Baidoa.<sup>75</sup>

The enforcement of *zakat* collection is conducted through Al-Shabaab's intelligence wing, the *Amniyat*. Operating independently of the *zakat* department in Berdale, the *Amniyat* not only ensures citizens comply with *zakat* demands, but also serves a monitoring function, providing oversight of Al-Shabaab's *zakat* collectors in order to safeguard the revenue collected.<sup>76</sup>

The *zakat* collectors issue receipts to individuals upon receiving payment. Receipts are expected to be presented to Al-Shabaab to verify compliance. Monies received and duplicate receipts are sent to the head of *zakat* in Berdale for accounting purposes.<sup>77</sup> Although both EVC mobile money and cash are utilized, the *zakat* collectors interviewed

<sup>68</sup> Interview with the former head of Al Shabaab *zakat* collection in Berdale district from 2012-2018, in Kismayo, 29 May 2018. This is contrary to Islamic law, which states *zakat* should be assessed at 2.5 percent of net annual profits, not net worth.

<sup>69</sup> Interview with the former head of Al Shabaab *zakat* collection in Berdale district from 2012-2018, in Kismayo, 29 May 2018.

<sup>70</sup> Interview with a second former *zakat* collector in Berdale district, 29 May 2018.

<sup>71</sup> Interview with a third former Al-Shabaab *zakat* collector in Berdale district, 29 May 2018.

<sup>72</sup> Interview with a fourth *zakat* collector from Berdale district, on 30 May 2018 who defected to the FGS in February 2018.

<sup>73</sup> Ibid.

<sup>74</sup> Op. cit. footnote 29.

<sup>75</sup> Op. cit. footnote 32.

<sup>76</sup> Op. cit. footnote 29.

<sup>77</sup> Op. cit. footnote 29.



stated that EVC mobile money transfer was preferred due to the logistical challenges involved with cash.<sup>78</sup>

The district head of *zakat* in Berdale transfers the revenues collected to the regional head of *zakat* for Bay and Bakool, Mohamed Hassan Barqab in Bulo Fulay, along with accounting records and receipts. *Zakat* revenues are subsequently forwarded to Al-Shabaab's national head of *zakat*, Mohamed Mire. Following an audit of revenues and documentation received, the *zakat* ledgers are returned to the district head of *zakat* in Berdale,<sup>79</sup> who is awarded a bonus payment upon successful completion of the annual collection.<sup>80</sup>

While the Monitoring Group's investigations focused on Berdale district, the Group understands that Al-Shabaab collects *zakat* in a similar manner across other regions in southern and central Somalia, including in the districts that they do not physically control.

---

<sup>78</sup> Op. cit. footnote 32.

<sup>78</sup> Op. cit. footnote.

<sup>79</sup> Op. cit. footnote 32.

<sup>80</sup> Op. cit. footnote 29.

**Annex 3.1: ISIL assassination campaign***Table 1: Assassinations claimed by ISIL, October 2017-August 2018.<sup>1</sup>*

Date	City	Location	Deaths	Victims	Video/Photo	Corroborated by SEMG?
19/11/17	Afgoye	N/A	1	Police officer	N	N
29/11/17	Afgoye	N/A	1	Solider	Y	N
08/12/17	Afgoye	N/A	1	Intelligence officer	N	N
13/12/17	Afgoye	N/A	1	Intelligence officer	N	N
14/01/18	Afgoye	N/A	1	Intelligence officer	Y	N
23/01/18	Afgoye	N/A	1	Finance officer	Y	N
27/01/18	Afgoye	N/A	1	Intelligence officer	N	N
08/02/18	Afgoye	N/A	1	Intelligence officer	Y	N
26/02/18	Afgoye	Hawi Takow	1	Police officer	Y	N
05/03/18	Afgoye	N/A	1	Intelligence officer	Y	N
14/03/18	Bosaso	N/A	1	Police officer	N	Y
19/03/18	Mogadishu	Tawfiq	1	Police officer	N	Y
21/03/18	Afgoye	N/A	1	Police officer	N	N
15/04/18	Afgoye	N/A	1	Solider	Y	N
25/04/18	Mogadishu	Bakara market	1	Intelligence officer	Y	Y
30/04/18	Mogadishu	Hawl Wadag district	1	Intelligence officer	N	N
03/05/18	Mogadishu	Bakara market	1	Police officer	N	N
07/05/18	Mogadishu	Bakara market	1	Intelligence officer	Y	N
14/05/18	Mogadishu	Bakara market	1	Intelligence officer	Y	Y
22/05/18	Mogadishu	Hodan district	1	Police officer	Y	Y
23/05/18	Mogadishu	Elasha Biyaha	1	Intelligence officer	N	Y
26/05/18	Mogadishu	Bakara market	1	Intelligence officer	N	Y
29/05/18	Anjeel	N/A	1	Soldier	N	N
02/06/18	Mogadishu	Bakara market	1	Police officer	N	N
05/06/18	Mogadishu	Bakara market	1	Police officer	Y	N
08/06/18	Afgoye	N/A	1	Policeman	N	N
13/06/18	Bosaso	N/A	1	Intelligence officer	N	N
14/06/18	Mogadishu	Hawl Wadag district	1	Finance officer	N	N
24/06/18	Mogadishu	Bakara market	1	Policeman	N	N

<sup>1</sup> Table compiled with assistance from Caleb Weiss of the Long War Journal, who has conducted research on ISIL operations in Somalia. See, for example, Caleb Weiss, "Analysis: Islamic State ramps up attack claims in Somalia", Long War Journal, 9 May 2018. Available from <https://www.longwarjournal.org/archives/2018/05/analysis-islamic-state-ramps-up-attack-claims-in-somalia.php>.

27/06/18	Mogadishu	Sinay intersection	1	Policeman	N	Y
28/06/18	Mogadishu	Sinay intersection	1	Finance officer	N	Y
29/06/18	Mogadishu	Ba'ad Market	2	Finance officers	Y	N
08/07/18	Bosaso	N/A	1	Intelligence officer	N	Y
09/07/18	Mogadishu	Ba'ad Market	2	Policeman, intel. officer	Y	N
19/07/18	Mogadishu	Sinay intersection	1	Intelligence officer	N	N
21/07/18	Mogadishu	Bakara market	1	Finance officer	N	N
21/07/18	Mogadishu	Ba'ad Market	1	Police officer	N	N
27/07/18	Bosaso	N/A	N/A	Police officer	N	N
29/07/18	Mogadishu	Bakara market	1	Police officer	N	Y
02/08/18	Mogadishu	Elasha Biyaha	3	Soldiers	N	N
09/08/18	Mogadishu	Bakara market	1	Intelligence officer	N	Y
12/08/18	Mogadishu	Ba'ad market	1	Solider	N	Y
23/08/18	Mogadishu	Bakara market	1	Finance officer	N	N
27/08/18	Mogadishu	N/A	1	Intelligence officer	N	N
30/08/18	Mogadishu	N/A	1	Police officer	N	N
20/12/18	Afgoye	N/A	1	Soldier	N	N
25/12/18	Afgoye	N/A	1	Soldier	N	N
<b>TOTALS:</b>			<b>50</b>		<b>15</b>	<b>13</b>

Figure 1: Still from a video released by 'Amaq News showing the assassinations of a police officer and intelligence agent in Ba'ad market, Mogadishu, 9 July 2018.



Figure 2: 'Amaq's claim of responsibility — distributed via Telegram — for the assassination of an intelligence officer in Mogadishu, 19 July 2018.



**Annex 3.2: Mobile phone links between Liban Yusuf Mohamed a.k.a. Liban Dheere and known ISIL members and affiliates (STRICTLY CONFIDENTIAL)\***

**Annex 4.1: 7 April 2018 meeting in Nairobi (STRICTLY CONFIDENTIAL)\***

**Annex 4.2: NISA infiltration and intimidation (STRICTLY CONFIDENTIAL)\***

**Annex 5.1: SNA accountability**

*SNA salaries*

On 7 August 2018, the SEMG was presented with a large volume of documentation purporting to demonstrate the receipt of SNA salaries in cash by individual troops. Documents showed an identical finger print alongside the names of thousands of fighters from multiple units (see figure 1). Other documents show multiple signatures all clearly signed by the same hand (see figures 4 to 6). Such documentation represented the extent of accountability for the payment of salaries to a significant proportion of SNA fighters. Meanwhile the SEMG continued to receive testimonies indicating that many SNA troops were not receiving salaries, and indeed that SNA troop figures — on which withdrawals for SNA salaries from the CBS are based — remained inflated.<sup>1</sup>

*Figure 1: Sample documentation purporting to demonstrate the receipt of SNA salaries by individual troops (names and IDs redacted).*

292	D/LE	X015054	Abdi Cali	Abdi Cali	\$50
293	D/LE	X024621	Muhammad Ali	Muhammad Ali	\$50
294	D/le	X015138	Abdi Cali	Abdi Cali	\$50
295	D/le	X015129	Muhammad Ali	Muhammad Ali	\$50
296	D/le	X012295	Muhammad Ali	Muhammad Ali	\$50
297	D/LE	X015137	Abdi Cali	Abdi Cali	\$50
298	D/LE	X015132	Muhammad Ali	Muhammad Ali	\$50
299	S/LE	X015497	Abdi Cali	Abdi Cali	\$50
300	S/LE	X012867	Muhammad Ali	Muhammad Ali	\$50
301	M/LE	X015868	Abdi Cali	Abdi Cali	\$50
302	M/LE	X012942	Muhammad Ali	Muhammad Ali	\$50
303	M/LE	X04054	Muhammad Ali	Muhammad Ali	\$50
304	M/LE	X015935	Abdi Cali	Abdi Cali	\$50
305	M/LE	X015105	Muhammad Ali	Muhammad Ali	\$50
306	M/LE	X016272	Muhammad Ali	Muhammad Ali	\$50
307	M/LE	X016244	Abdi Cali	Abdi Cali	\$50
308	M/LE	X016128	Muhammad Ali	Muhammad Ali	\$50
309	M/LE	X015110	Abdi Cali	Abdi Cali	\$50
310	S/A/LE	X011825	Muhammad Ali	Muhammad Ali	\$50
311	S/A/LE	X011863	Muhammad Ali	Muhammad Ali	\$50
312	S/A/LE	X015861	Abdi Cali	Abdi Cali	\$50
313	S/A/LE	X024621	Muhammad Ali	Muhammad Ali	\$50
314	S/A/LE	X016127	Muhammad Ali	Muhammad Ali	\$50
315	L/A/LE	X014080	Abdi Cali	Abdi Cali	\$50
316	L/A/LE	X015913	Muhammad Ali	Muhammad Ali	\$50

<sup>1</sup> Interviews with SNA officials and international security sector consultants between June and September, in Nairobi and Mogadishu.



Figures 2-6: Identical finger prints and similar signatures on documentation purporting to demonstrate the receipt of SNA salaries by individual troops.



As of September 2018, approximately 5,000 individuals in or near to Mogadishu had also been biometrically registered by the SNA for electronic payments.<sup>2</sup> The SEMG confirmed that many SNA officers in and around Mogadishu now receive electronic monthly salary payments representing a positive development for SNA accountability.

#### *SNA rations and fuel contracts*

The appointment of Mohamed Mohamud Hussein “Garabey” as Chief of Logistics also represented a transfer of the control of SNA resources from the Abgal/Weyesle clan of former SNA Chief of Logistics and FGS president Hassan Sheikh Mohamud, to that of his own Abgal/Harti clan.<sup>3</sup> Lucrative contracts for the provision of rations and fuel were subsequently transferred to Harti-owned businesses.

While the SEMG was presented with extensive documentation purportedly demonstrating SNA expenditure on and distribution of rations, evidence collected by the SEMG indicated that most SNA troops did not receive regular ration support — in cash or kind — from the FGS.<sup>4</sup> The SNA rations contract was transferred to Kasram Group Limited in May 2017.<sup>5</sup> As of September 2018 the SNA contract with Kasram — worth approximately \$8,500,000 per annum — remained in place despite recommendations from the Financial Governance Committee to cancel and retender the bid.<sup>6</sup> Invoices issued by Kasram for the sale of large quantities of dry foodstuff to the SNA — amounting to between \$400,000 to \$500,000 each month — were rudimentary (see figure 7 below). The SEMG also received multiple

<sup>2</sup> The SNA’s new biometric database is the third biometric database of SNA fighters, none of which are compatible with each other. See [S/2016/919](#) for more information on SNA databases and biometric registration.

<sup>3</sup> SEMG sources explained the necessity of the transfer on account of the proportion of Abgal Harti SNA officers and fighters within or near Mogadishu.

<sup>4</sup> A confidential independent assessment of the SNA conducted in 2018 — and on file with the secretariat — also noted that certain units receive rations support from the FGS but that this was an anomaly within the SNA.

<sup>5</sup> For previous reporting on SNA rations see [S/2015/801](#) (strictly confidential annex 3.1), [S/2016/919](#) (annex 2) and [S/2017/924](#) (annex 4.2).

<sup>6</sup> In its 2017 report, the SEMG noted former State Minister of Finance Abdullahi Mohamed Nur’s (Abgal/Harti) part-ownership of Kasram. See [S/2017/924](#), annex 4.3.

testimonies indicating that funds transferred to regional commanders for the purchasing of rations were still routinely largely misappropriated.<sup>7</sup>

Figure 7: Kasram invoice for dry foodstuffs.

No.	Description	Qty	U. Price	Amount
1-	Sokor	1400	\$39.00	\$54,600
2-	Bariti	1700	\$31.00	\$52,700
3-	Bar	1700	\$28.00	\$47,600
4-	Bassto	29000	\$2.70	\$77,400
5-	Qamadi	1425	\$29.00	\$41,325
6-	Saliid	2950	\$22.70	\$66,965
7-				
8-				
9-				
10-				
Total Amount				\$432,120.00
Amount paid:				
Rest Amount:				\$432,120

**KASRAM GENERAL TRADING COMPANY**  
 Tel: 4252415249808 / 42524150956  
 Email: kasramgeneral@gmail.com  
 Mogadishu - Somalia  
 No: 1663  
 Date: 31.12.2018  
 Name: Heggan KOS of the Cidanka KOS  
 Seller's Signature: *[Signature]*  
 SHIRKADDA GANACSIGA

The SEMG also considers it likely that a significant proportion of funds allocated to fuel and oil for SNA vehicles is misappropriated.<sup>8</sup> Expenditure on fuel and oil for SNA vehicles from Daljir Trading and General Services allegedly amounted to approximately \$96,000 each month in the first 6 months of 2018, regardless of SNA activity and operations. Daljir Trading and General Services, owned by Yusuf Sheikh Mohamed was previously contracted by the Transitional Federal Government (TFG) to provide food rations to its security forces (see S/2912/544, paras. 50-51). The SEMG reported Mohamed's close financial ties and clan relations to then president, Sheikh Sharif Sheikh Ahmed (Abgal/Harti).

Delivery/receipt notes indicate that the SNA purchases 321 200-litre barrels of fuel (petrol and diesel) each month. Tables prepared by Colonel Salad Hassan Jama of the Logistics Department, detailing the monthly distribution of fuel provided to the SEMG indicate that the SNA distributes approximately 64,000 litres of fuel each month. The reports indicate, for example, that 2,000 liters are delivered to the Baledogle training facility managed by United States military personnel. The SEMG confirmed, however, that Baledogle is not supplied with fuel from the SNA or FGS.<sup>9</sup> SEMG sources described how fuel purchased by SNA headquarters was stored at Villa Gashandiga and distributed haphazardly to units in or near to Mogadishu.

<sup>7</sup> Interviews with SNA officials and international security sector consultants between June and September, in Nairobi and Mogadishu. The SNA provided receipts for transfers of bulk sums to regional commanders for the provision of rations but no evidence of their onward dispersal.

<sup>8</sup> In SNA monthly distribution reporting prepared by the Office of the Chief of Logistics and Supply, and shared with international partners, it is claimed that the SNA operates 614 vehicles across all sectors, with fuel support also received from United Nations Support Office for Somalia (UNSOS) and the United States of America.

<sup>9</sup> WhatsApp call with security sector consultant, 5 September 2018.

*SNA general service expenses*

Receipts purporting to demonstrate SNA “general service” expenses — covering medical expenses, travel, stationery, more fuel, and vehicle maintenance — amounted to exactly \$248,000 each month between January and June 2018:


- (a) Expenditure on medical expenses — from Ifitin Pharmacy in Mogadishu — amounted to approximately \$24,000 each month over the first six months of 2018. Receipts indicated expenditure on basic medicines such as paracetamol.
- (b) Expenditure on travel — from the Rixla Travel Agency in Mogadishu — amounted to between \$12,300 and \$17,500 each month over the first six months of 2018. The receipts listed all international tickets as costing \$3,400 and all internal flights costing \$100.<sup>10</sup>
- (c) Expenditure on stationery — from Hilaac Stationery in Mogadishu — ranged from \$5,920 to \$15,422 in the first six months of 2018. Receipts for both June and July 2018 both indicated \$2,800 in expenditure on pens.
- (d) According to the expense table, expenditure on more fuel — from National Petrol, Oil Change and Car Wash in Mogadishu — ranged from \$53,550 to \$56,878 between January and June 2018. However, a receipt issued by National Petrol, Oil Change and Car Wash in Mogadishu for February 2018 matched the total figure spent on fuel via Daljir Trading and General Services, \$95,800.<sup>11</sup>
- (e) According to the expense table, maintenance of SNA vehicles — provided by Farayare Spare Parts in Mogadishu — ranged from \$141,400 and \$146,450 between January and June 2018.<sup>12</sup>

The receipts presented to the SEMG covering such expenditures from the five different companies all appeared to have been written by the same hand.

*Figure 8: SNA general services expenses, January to June 2018, amounting to \$248,000.*

<b>SNA General Services Expenses from January till June 2018</b>								
The Service Exposes includes the following items: Medical Expenses, travel expenses, stationaries, fuel and Maintenance.								
No.	Months	Service Expenses	Medical Expenses	Travel	Stationary	Fuel	Maintenance	Total Expenses
1	January 2018	\$ 248,000	\$22,000	\$ 12,300	\$ 15,422	\$ 56,878	\$141,400	\$ 248,000
2	February 2018	\$ 248,000	\$22,500	\$ 12,000	\$ 10,450	\$ 59,750	\$143,300	\$ 248,000
3	March 2018	\$ 248,000	\$26,000	\$ 16,000	\$ 6,400	\$ 53,550	\$146,050	\$ 248,000
4	April 2018	\$ 248,000	\$25,100	\$ 17,500	\$ 6,540	\$ 54,760	144,100	\$ 248,000
5	May 2018	\$ 248,000	\$23,370	\$ 16,600	\$ 5,580	\$ 56,000	\$146,450	\$ 248,000
6	June 2017	\$ 248,000	\$24,080	\$ 17,000	\$ 5,920	\$ 56,000	\$145,000	\$ 248,000

S/GUUTO  
MADAXA HOGG.M.LACAGTAXI  
YACQUUB MAXAMED SIYAAD



<sup>10</sup> According to sources within the SNA, most internal flights for SNA officers are provided by UNSOS.

<sup>11</sup> The SEMG did not receive a clear explanation as to why fuel expenditure is accounted for independently and separately under “General Services Expense”.

<sup>12</sup> This is despite the fact that both UNSOS and the US Security Support program provides maintenance servicing and parts to SNA vehicles in Mogadishu.

Figures 9-13: SNA General Service Expenses sample receipts, July 2018.

**PHARMACY**  
Tel: 0619877272  
Mogadishu - Somalia

**INVOICE** NO: 6259  
Date: 20.7.2018  
Name: *Ahmed Salah Caran*

S/N	Item	Qty	Unit	Amount
1.				
2.	Morphine	5000	2.5	12500
3.				
4.	Basufeman	3700	0.5	1850
5.				
6.	V. B-E	3000	0.5	1500
7.				
8.	Neuriti	1940	4.5	8730
9.				
10.				
11.				
12.				
13.				

SIGNATURE: *[Signature]*  
TOTAL: 24080  
PAID:   
REST:   
Authorized Signature: *[Signature]*

**RIXLA TRAVEL AGENCY**  
Tel: 0615121279 / 0612122284  
Mogadishu - Somalia

**INVOICE** No: 4062  
Date: 20.7.2018  
Name: *C/ran*

No	Description	Qty	K.G	U/Price	Amount
1.					
2.	Ti Xa + dibinda	4		\$3400	\$13600
3.					
4.	Ti Xa Gudaha	34		\$100	\$3400
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					
15.					
16.					

G. Total: \$17,000  
PAID: \$17,000  
REST:   
Authorized Signature: *[Signature]*

**STATIONERY**  
Tel: 0619855518  
MOGADISHU, SOMALIA

**INVOICE** NO: 3026  
Date: 20.7.2018  
Name: *Eng. Najiir Ahmed*

No	Description	Qty	U. Price	Amount
1.				
2.	Head (pen)	10	\$280	\$2800
3.				
4.	Head 1102	20	\$15	\$300
5.				
6.	Pen four Pt	120	\$235	\$28200
7.				
8.				
9.				
10.				
11.				
12.				
13.				
14.				
15.				
16.				
17.				
18.				
19.				
20.				

TOTAL: \$5,920  
PAID: \$5,920  
REST:   
Authorized Signature: *[Signature]*

**GENERAL PETROL AND CAR WASH**  
Mobile: 0617108060, Mogadishu - Somalia

**INVOICE** -No: 8296  
Date: 20.7.2018  
Name: *ibrahim Cali Caran*

No	Shidaalka	Cadaalka	Qimaha (US\$)	Ingeyn (US\$)
1.	Vanito	250	\$124	\$31000
2.				
3.	Basin	200	\$125	\$25000
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				
9.				
10.				
11.				
12.				

TOTAL: \$56,000  
PAID: \$56,000  
REST:   
Authorized Signature: *[Signature]*

**REPAIR SPARE PARTS**  
Tel: 0618812006 | Mogadishu-Somalia

**INVOICE** .5875  
Date: 20.7.2018  
Name: *ibrahim Cali Caran*

No	Description	Qty	U. Price	Total Amount
1				
2	Ley 12020	80	390	31200
3				
4	Ley 7510	620	90	61200
5				
6	Belen	120	110	112000
7				
8	Belen	70	340	30600
9				
10	Belen	50	140	7200
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

G. TOTAL: \$145,000  
PAID:   
REST:   
Authorized Signature: *[Signature]*

**Annex 6.1: Detention, torture and execution of children in Bosaso by Puntland authorities (STRICTLY CONFIDENTIAL)\***

**Annex 6.2: Torture and execution of two civilians in Barawe by the SNA  
(STRICTLY CONFIDENTIAL)\***

### Annex 6.3: Alleged killing of civilians in a joint SNA-US operation in Barire village

On 25 August 2017, a Somali National Army (SNA) unit with US forces acting in a supporting role conducted an operation targeting Al-Shabaab at a farm near Barire village, Awdheegle district, Lower Shabelle region. According to SEMG sources within Somalia, the operation resulted in the deaths of 10 individuals, including two children (see annex 6.3.1 (strictly confidential)).<sup>1</sup>

The SEMG investigation is based on documentary evidence recovered from the site of the attack, internal international organization reports, a local NGO report, and official statements issued by the Federal Government of Somalia (FGS) and the United States.

The SEMG also conducted interviews with victims' families, representatives of civil society, Somali security personnel with knowledge of the event, international organization staff, and staff members of local NGOs working in Lower Shabelle region. Finally, the Monitoring Group also reviewed photographs of ammunition casings reportedly collected by the relative of an individual killed at the scene.

The Barire incident occurred on a farm located approximately 2 km south-east of Barire village. The SEMG reviewed documentary evidence recovered from the site by US forces, including a land deed<sup>2</sup> (see figure 1, below), that appears to confirm its status as a farm. However, the SEMG could not rule out that the farm was being used as a base of operations for Al-Shabaab at the time of the incident.

*Figure 1: Land deed recovered by US forces from the scene of the Barire attack, indicating the property to be a farm.*



The SEMG confirmed that two children were killed during the incident, Mohamud Talaasow Abdi and Hussein Qamiso Moalim, both aged 13 (see annex 6.3.1 (strictly

<sup>1</sup> According to a confidential international organization document dated 14 September 2017, at least four killed in the Barire incident were civilians. However, the SEMG has been unable to independently confirm the civilian status of any of the individuals killed save for the two children.

<sup>2</sup> Email correspondence between a representative of the families and a US Army officer, in March 2018, confirmed that the land deed and other items reviewed by the SEMG had been taken from the Barire site.

confidential) for photographs). The SEMG received the photographs and names of the deceased, as well as one wounded.<sup>3</sup>

The SEMG has been unable to determine whether these eight deceased were civilians or members of Al-Shabaab. Photographs reviewed by the SEMG indicate that none of the deceased were wearing military uniforms, nor were weapons found in the vicinity. Family members of the victims informed the SEMG that the deceased were not combatants. In addition, an international organization confidential document reported that at least four of those killed were civilians, as did other international organization sources.<sup>4</sup>

On the same day of the incident, a press release from the FGS Ministry of Information stated that an SNA-led attack had taken place in Barire, but the deceased had consisted of Al-Shabaab fighters. A correction appeared one day later, admitting that civilian casualties had actually occurred.

*Figure 2: Conflicting FGS statements regarding the Barire incident, 25 and 26 August 2017.*



On 26 August 2017, the FGS Prime Minister established a committee to investigate the incident, which was given five days to investigate the incident and to submit a report to the offices of the FGS Prime Minister and President by 30 August 2017.

On 28 August 2017, the Upper House of the Federal Parliament appointed a separate finding committee to investigate the incident. On 30 July 2018, the SEMG requested, in a letter to the FGS, copies of the investigations conducted by both committees, but as of this writing had not received a reply.

In September 2017, a report was prepared by the “South West State Human Rights Organization”<sup>5</sup> indicating that those killed in the attack were Al-Shabaab fighters, which the US Mission in Mogadishu shared with the representative of the families on 4 March

<sup>3</sup> Photos and names of the deceased were obtained from their families in Mogadishu, 28 March 2018, and verified via telephone interviews on 24 April, 17 July, and 13 September 2018. The names of those killed and wounded during the Barire incident are as follows: Ali Adan Ahmed, Ali Abdi Ibrahim, Isaq Ali Harun, Abdifitah Yusuf Abdi, Saney Jama Warsame Farah, Abdulkadir Abdullahi Diriye, Mohamed Mahamud Yusuf, Mohamed Abdullahi Ali, and Abdulkadir Abdullahi Yusuf Sahal (wounded).

<sup>4</sup> Confidential international organization document, 14 September 2017; interview with international organization staff members in Mogadishu, 24 March 2018; phone interview with an international organization staff member in Mogadishu, 13 February 2018; email and documentation provided by international organization staff in Baidoa, 24 May 2018.

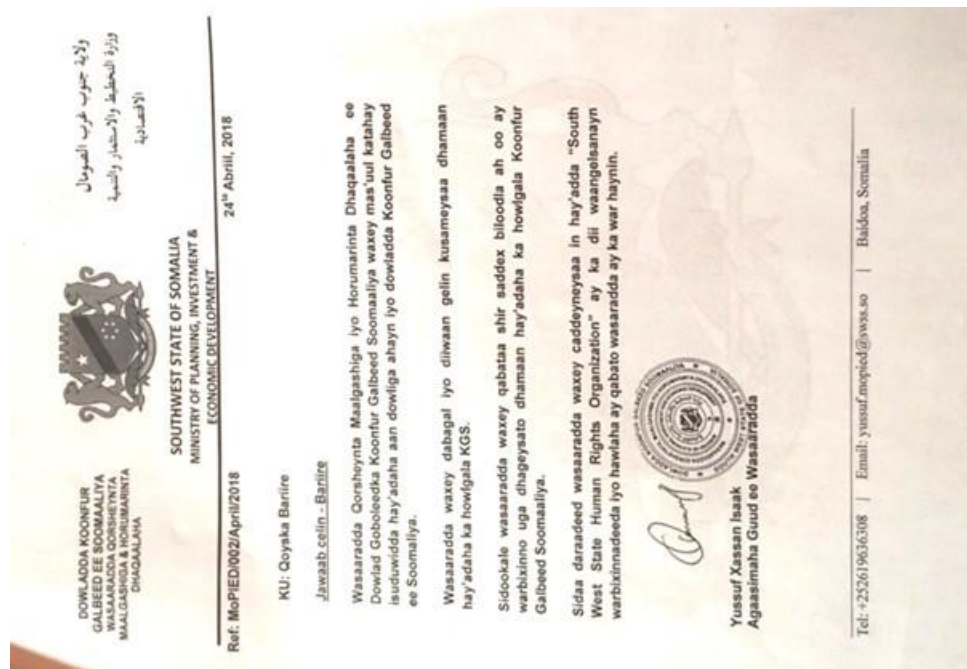
<sup>5</sup> “Report on the Barire Issue”, South West State Human Rights Organization, 8 September 2017. Report on file with the Secretariat.



2018. The families stated to the SEMG, however, that this organization was created to falsify information about the Barire incident.

On 1 April, the FGS Ministry of Interior responded to correspondence from the victims' families, stating that that the South West State Human Rights Organization was not among those legally operating in Somalia. On 4 April, the families requested information about the organization from the Ministry of Planning, Investment and Economic Development of South West State. On 24 April, the Ministry responded that it was not aware of the existence of this organization (see figure 3, below).

Figure 3: Letter from the Director General of the South West State Ministry of Planning, Investment and Economic Development, 24 April 2018.



#### United States involvement in the incident

On 25 August 2017, the same day as the Barire incident, a relative of an individual killed recovered hundreds of bullet casings from the scene. While the majority of casings consisted of the 7.62 x 39 mm rounds used by AK- and PK-pattern weapons, some 5.56 x 45 mm bullet casings from the scene bore markings consistent with ammunition manufactured in the United States. To the SEMG's knowledge, 5.56 x 45 mm ammunition is not used by Somali security forces. Figures 4 and 5, below, provides two samples of casings whose markings suggest they were manufactured at the Lake City Army Ammunition plant, Missouri, and the Federal Cartridge Corp. (now Federal Premium Ammunition), in Minnesota. The photographs were provided to the SEMG through a former FGS official, and the Group was not able to independently verify their provenance.<sup>6</sup>

<sup>6</sup> Use of 5.56 x 45 mm ammunition during the Barire incident was first reported by Christina Goldbaum, "Strong Evidence that U.S. Special Operations Forces Massacred Civilians in Somalia," Daily Beast, 29 November 2017. Available from: <https://www.thedailybeast.com/strong-evidence-that-us-special-operations-forces-massacred-civilians-in-somalia>.

Figure 4: 5.56 x 45 mm ammunition casings recovered from the scene of the Barire incident, with markings consistent with US manufacture.



Figure 5: 5.56 x 45 mm ammunition casing recovered from the scene of the Barire incident.



On 25 August 2017, the United States Africa Command (AFRICOM) acknowledged that US forces had supported the SNA-led operation in the village and stated their commitment to investigate the case.<sup>7</sup> AFRICOM further stated “we are aware of the civilian casualty allegations near Barire, Somalia. We take any allegations of civilian casualties seriously, and per standard, we are conducting an assessment into the situation to determine the facts on the ground”.<sup>8</sup> On 29 November 2017, AFRICOM released a second press statement announcing that a thorough assessment of the incident had been conducted, and that “the only casualties were those of armed enemy combatants”.<sup>9</sup>

In testimony to the House Armed Services Committee on 6 March 2018, General Thomas D. Waldhauser, Commander of AFRICOM, stated that US forces “were not involved in direct combat”.<sup>10</sup> General Waldhauser’s testimony appears to conflict with an earlier statement by an AFRICOM spokesperson, which suggested that US forces had been actively engaged in combat: “The opposing force maneuvered to flank the SNA, emerging

<sup>7</sup> U.S. Africa Command Public Affairs, “Civilian casualty allegations in Somalia”, press release, 25 August 2017. Available from <https://www.africom.mil/media-room/pressrelease/29846/civilian-casualty-allegations-in-somalia>.

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> U.S. Africa Command Public Affairs, “Civilian casualty allegation assessment results released”, press release, August 29 November 2018. Available from <http://www.africom.mil/media-room/pressrelease/30134/aug-25-civilian-casualty-allegation-assessment-results-released>.

<sup>10</sup> Testimony quoted in United States Africa Command, “Gen. Thomas D. Waldhauser at HASC Hearing on National Security Challenges and U.S. Military Activities in Africa”, 7 March 2018. Available from <https://www.africom.mil/media-room/transcript/30469/gen-thomas-d-waldhauser-at-hasc-hearing-on-national-security-challenges-and-u-s-military-activitie>.

near U.S. advisors, who had deliberately remained on the periphery. Both U.S. and Somali forces acted in self-defense, resulting in the death of seven opposing forces”.<sup>11</sup>

On 30 July 2018, the SEMG sent correspondence to the US requesting details of the assessment conducted by AFRICOM, as well as an explanation for the 5.56 x 45 mm casings, but as of this writing it had not received a reply.

#### *Implications of US involvement*

The widespread perception in Somalia that US forces were involved in the killings of Somali civilians has also provided an opportunity for Al-Shabaab propaganda, with Al-Shabaab-affiliated websites casting the deceased at Bariire as victims of Western invaders.<sup>12</sup> The Bariire incident is not the only recent US military operation in Somalia to generate controversy. On 28 September 2016, US forces appeared to have been misled by intelligence provided by Puntland forces into carrying out an airstrike in the vicinity of Galkayo that resulted in the deaths of 10 members of the Galmudug security forces.<sup>13</sup> On 9 May 2018, a joint US-SNA operation was carried out at Ma'alinka village (also known as Bulcida), 10 km north-east from Bariire on the road to Afgoye. Five civilians were allegedly killed while four others were injured.<sup>14</sup> Most recently, “bad intelligence” may have been responsible for a botched US-SNA raid on the house of the former President of Somalia, Aden Abdulle Osman Daar, on 7 September 2018.<sup>15</sup>

<sup>11</sup> Quoted in John Vandiver, “AFRICOM offers details on controversial Somalia raid”, Stars and Stripes, 1 December 2017. Available from <https://www.stripes.com/news/africom-offers-details-on-controversial-somalia-raid-1.500345>.

<sup>12</sup> See, for example, Somali Memo, “Al-Shabaab oo Ka Tacsiyeyay Gumaadkii Uu Mareykanku Ka Geystay Bariire (Dhageyso)”, 26 August 2017. Available from <http://somalimemo.net/articles/7543/Al-Shabaab-oo-Ka-Tacsiyeyay-Gumaadkii-Uu-%20Mareykanku-Ka-Geystay-Bariire-Dhageyso>.

<sup>13</sup> See United States Africa Command, “U.S. Africa Command Completes Assessment on Galkayo Strike”, press release, 15 November 2016. Available from <https://www.africom.mil/media-room/pressrelease/28493/u-s-africa-command-completes-assessment-on-galcayo-strike>. While the press release referred to those killed as “local militia forces”, the SEMG has received confirmation that they had been affiliated with the Galmudug administration, a traditional rival of Puntland.

<sup>14</sup> International agency confidential report, 10-12 May 2018. AFRICOM has conducted a review of the incident that concluded that no civilian casualties had occurred. See United States Africa Command, “U.S. Statement on Alleged Civilian Casualties in Somalia”, press release, 8 June 2018. Available from <https://www.africom.mil/media-room/pressrelease/30863/u-s-statement-on-alleged-civilian-casualties-in-somalia>.

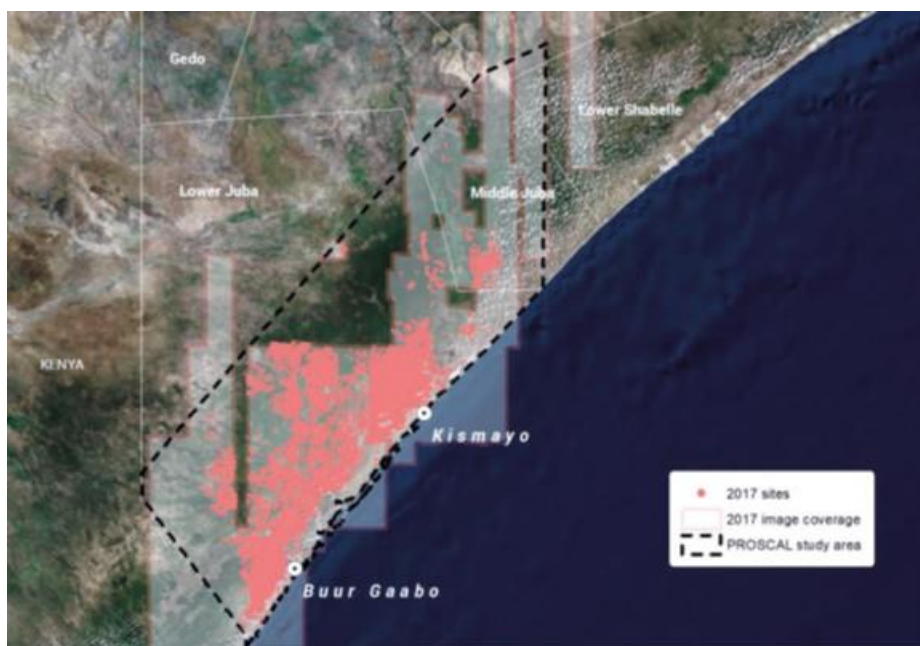
<sup>15</sup> Jason Burke, “US-assisted raid on Somali ex-leader’s home blamed on bad intelligence”, The Guardian, 13 September 2018. Available from <https://www.theguardian.com/world/2018/sep/13/us-special-forces-somalia-raid-al-shabaab>.

**Annex 6.3.1: Photographs of children killed at Barire (STRICTLY  
CONFIDENTIAL)\***

## Annex 7.1: Production sites, stockpiles and ports

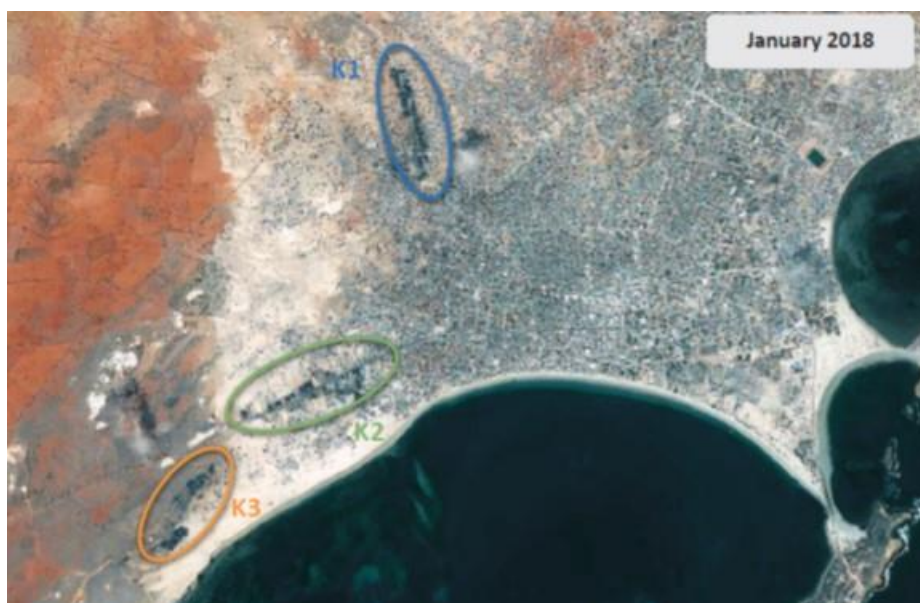
### Production sites

Figure 1: Charcoal production sites in Middle and Lower Juba during 2017.<sup>1</sup>



### Stockpiles

Figure 2: Location of Kismayo stockpiles, January 2018.<sup>2</sup>



<sup>1</sup> M. Bolognesi and U. Leonardi, *Analysis of very high-resolution satellite images to generate information on the charcoal production and its dynamics in South Somalia from 2011 to 2017* (Nairobi: FAO-SWALIM, 2018).

<sup>2</sup> M. Bolognesi and U. Leonardi.

Figure 3: Estimated size of Kismayo stockpiles, 2015-2018.<sup>3</sup>



Figure 4: Buur Gaabo stockpile, 21 May 2018.



Figure 5: Estimated size of Buur Gaabo stockpile, 2011-2017.<sup>4</sup>



<sup>3</sup> M. Bolognesi and U. Leonardi. K=1 northern stockpile and K3 = southern stockpile (see figure 2).

<sup>4</sup> M. Bolognesi and U. Leonardi.

### Port of Kismayo

These photos — in combination with information from human sources in Kismayo and Dubai and analysis of satellite imagery which indicated depletion of the nearby southern stockpiles in Kismayo — corroborate a surge in charcoal exports from Somalia during February 2018 (i.e. the seventeen fewer dhows remaining at the Port of Kismayo one month later had most likely loaded and departed with cargoes of charcoal in the interim).

*Figure 6: Twenty-three dhows at the Port of Kismayo, 27 January 2018.*



*Figure 7: Six dhows at the Port of Kismayo, 22 February 2018.*



**Annex 7.2: Jubbaland administration (STRICTLY CONFIDENTIAL)\***



### Annex 7.3: Charcoal trafficking dhows

In its 2016 final report on Somalia, the SEMG identified 29 vessels that had been active during that mandate trafficking charcoal from Somalia. Of these, approximately three-quarters had also been named in previous SEMG reports, and were thus repeat offenders. Twenty-five of the dhows were confirmed as Indian-flagged, while another four dhows were identified as Sri Lankan-flagged.<sup>5</sup> During the following mandate, further investigation revealed that the four dhows previously thought to be Sri-Lankan flagged had actually used forged ship registrations, which became increasingly common practice among charcoal trafficking dhows<sup>6</sup> The use of forged Sri Lanka ship registrations has also been frequently observed during the current mandate, while the Monitoring Group has also recently received information regarding the use of forged Liberia and Sierra Leone ship registrations. This is a deliberate sanctions evasion tactic for preventing accurate identification of dhows and their owners.

Find below a profile of a typical dhow trafficking Somali charcoal:

- a) Sambuq wooden dhow (small = 35 m x 10 m; large = 55 m x 15 m)
- b) cargo of 15,000-45,000 bags weighing 25 kg each (375-1,125 metric tonnes)
- c) cargo mostly covered, but some blue-green charcoal bags may be visible
- d) not transmitting AIS in order to avoid being identified and tracked
- e) name and registration of the dhow likely covered or painted over
- f) missing or false cargo documentation (e.g. certificate of origin)
- g) probably unflagged (not flying flag and/or no valid ship registration)
- h) may possess forged Liberia, Sierra Leone or Sri Lanka ship registration
- i) nationality of crew members most likely India or Pakistan
- j) location along established charcoal trafficking routes.<sup>7</sup>

*Figure 1: Typical dhow trafficking Somali charcoal with blue-green bags visible.*



<sup>5</sup> S/2016/919, annex 9.5.

<sup>6</sup> S/2017/924, para. 208 and annex 12.2.3.

<sup>7</sup> This profile is not intended to apply to the Iran-flagged dhows that have been used during the current mandate to transship Somali charcoal within the Persian Gulf from Iran to the UAE (see annex 7.4), but rather the dhows that have been transporting charcoal from Somalia to the Gulf region since 2012.

#### Annex 7.4: Transshipment from Iran to the UAE

Transshipment through Iran to the UAE has been a prevalent method of trafficking Somali charcoal during the current mandate. According to information received by the SEMG, a “test cargo” of Somali charcoal was first sent to Iran in 2017; however, during the period from November 2017 through February 2018, the majority of cargoes of Somali charcoal were still going to the Port of Duqm and Port of Shinas in Oman.<sup>8</sup> When the Oman authorities seized the cargo of *Al Azhar 3* in early March 2018 (see annex 7.7), the charcoal traffickers diverted their cargoes to ports at Kish and Qeshm in Iran. From March 2018 through August 2018, Somali charcoal from Buur Gaabo and Kismayo has been regularly imported into Kish Free Zone and Qeshm Free Zone, repackaged into bags labelled “Product of Iran”, and exported to Port Al Hamriya in Dubai, UAE.

*Figure 1: Somali charcoal being unloaded at Kaveh Port, Qeshm Free Zone.*



*Figure 2: Truck with license plate “KISH 19489” transporting Somali charcoal.*



<sup>8</sup> Email, industry source, 22 July 2018.

In some respects, the export of charcoal from Somalia to Iran has followed familiar trafficking patterns, such as the wooden Sambuq style dhows with cargoes of typical blue-green bags of Somali charcoal that have docked and unloaded at Kish and Qeshm (figure 1). Likewise, the false certificates of origin that have been used to import Somali charcoal into Iran each have precedents: Comoros (UAE 2014-2016 and Bahrain 2016); Côte d'Ivoire (UAE 2016-2017 and Oman 2017-2018); and Ghana (UAE 2016-2017 and Oman 2017-2018). The Monitoring Group has obtained copies of Comoros and Ghana false certificates of origin that have been used at ports in Iran during 2018; they seem to differ from those used in Gulf Cooperation Council ports as they have not been legally attested by a consulate or an embassy (annex 7.5).

Transshipment of Somali charcoal through the free zones at Kish and Qeshm is a process that has required substantial physical labor, particularly when one considers that a typical incoming cargo from Somalia weighs about 750 metric tonnes while typical outgoing cargoes to UAE weigh 125-375 metric tonnes. The steps are as follows: the cargo of Somali charcoal is unloaded from the dhow onto trucks (figure 2), transferred to a warehouse within the free zone (figure 3), removed from the original blue-green bags, re-packaged into white bags labelled either "Product KFZ of Iran" or "Product QFZ of Iran" (figure 4), loaded back onto trucks for transfer to the port, and then loaded onto smaller, Iran-flagged dhows for export to the UAE (figure 5).

Figure 3: Warehouse with charcoal in original Somalia bags (l) and new Iran bags (r).



Figure 4: Kish Free Zone bag (l), Qeshm Free Zone bag (c), and weighed for export (r).



Figure 5: Re-bagged Somali charcoal being loaded for export from Kaveh Port, Qeshm.



The process of transshipment at the Kish and Qeshm free zones has been organized by Dubai-based clearance agents, such as Basheer Khalif Moosa and Salah Yusuf (annex 7.6), working in collaboration with local consignees. The Monitoring Group has identified four consignees operating at the Qeshm Free Zone which have been active in importing, repackaging, and exporting cargoes of Somali charcoal:

- a) Ahmad Noorbaksh Trading Co., registry number 1411, +98 9173630291
- b) Hemmat Bonyad Qeshm, registry number 2604 and/or 5255, +98 7635228282
- c) Pars Javid Qeshm, registry number 4825, +98 7635243111
- d) Adnan Bazmandegan, registry number 4602, +98 7635228650

This information has been corroborated through review of numerous shipping documents obtained by the SEMG that indicate the import and export of Somali charcoal from Iran — such as bills of lading, manifests, packing lists, and invoices — as well as through sources from within the industry.

Within Iran, the last step in the transshipment process entails obtaining Iran certificates of origin for exporting the Somali charcoal from the Kish Free Zone and Qeshm Free Zone to a port in a third country, in this case Port Al Hamriya in Dubai, UAE (see annex 7.5). The SEMG has obtained copies of multiple Iran certificates of origin as well as more than a dozen copies of port records from Dubai Customs. Collectively, these official documents indicate a pattern of Iran-flagged dhows transporting cargoes in the range of 5,000-15,000 bags of charcoal each from Kish and Qeshm to Port Al Hamriya during May-June 2018. Each of the Iran-issued certificates of origin falsely indicates the “country of manufacture” as Iran, with specific reference to the free zone. The Iran certificates of origin and the Dubai Customs records name the consignee in the UAE as Zuri Coals FZE. The Ajman, UAE-based company also appears on the false Gambia certificate of origin for the confiscated cargo of *Zazel 2* (annex 7.5, figure 3 and annex 7.7). Zuri Coals FZE remains under investigation by the Monitoring Group.

Analysis of official data for Iran’s charcoal production, imports, and exports further corroborates the narrative above regarding transshipment of Somali charcoal (see figure 6). In the most recent year for which data is available, 2016, Iran’s domestic production of wood charcoal was merely 292 metric tonnes while its official exports were only 331 metric tonnes. These are each roughly the equivalent of one small, Iran-flagged dhow loaded with charcoal for the trip from Kish or Qeshm to Port Al Hamriya. Iran’s official imports of wood charcoal in 2016 totaled 6,000 metric tonnes, the equivalent of approximately eight dhows with 30,000 bags each of charcoal exported from Somalia. Without factoring in the large-scale transshipment of Somali charcoal, Iran’s recent trends of charcoal production, imports, and exports are inconsistent with the quantity of charcoal exports from Iran to the UAE observed during the current mandate.

*Figure 6: Iran charcoal production, imports and exports (2012-2016, metric tonnes).<sup>9</sup>*

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Production</b>	494	494 (est.)	494 (est.)	339	292
<b>Imports</b>	13,000	4,326	5,090	5,531	6,000
<b>Exports</b>	454 (est.)	165	294	30	331

Ultimately, some of the details regarding the transshipment of Somali charcoal during the current mandate can only be fully known through the cooperation of Member States, particularly Iran and the UAE, which has been largely absent on this issue.

In letters dated 29 January 2018, 23 February 2018, and 15 August 2018, the SEMG informed the Government of Iran that false certificates of origin were being used to

<sup>9</sup> FAOSTAT, <http://www.fao.org/faostat/en/?#data/FO> (accessed 14 August 2018).

transship Somali charcoal through Kish and Qeshm free zones, requested to visit Iran to meet with the relevant authorities and review documentation, provided photographic evidence and copies of Iran certificates of origin for review, identified multiple consignees suspected of transshipping Somali charcoal, requested an update regarding any investigations and sanctions enforcement, and requested copies of documentation.

Iran replied in a letter dated 17 September 2018, which did not substantively address most of the issues raised in the Monitoring Group's correspondence. The letter stated there have been a "few instances of engagement of private companies in QFZ and KFZ in the import of charcoal and its transit abroad" and that these shipments were in partnership with foreign companies. It also states that an investigation of these local companies and their activities is underway, and a suspension of their business has been ordered by the national authorities pending a conclusion of the investigation. According to the letter, the authorities in QFZ and KFZ have also been alerted regarding the import of charcoal with "suspicious origins" and ordered to take precautionary measures.

Meanwhile, in a letter dated 6 June 2018, the SEMG had informed the UAE that Somali charcoal has been transshipped via Iran to other countries in the region, and requested that the UAE provide 2017 aggregate trade data for charcoal imports and exports with Iran, as well as copies of any certificates of origin for charcoal cargoes coming from Iran since December 2017. The UAE replied to several of the Monitoring Group's other charcoal-related enquiries in a letter dated 15 August 2018, but it failed to address the requests regarding Iran trade data and Iran certificates of origin. The SEMG sent another letter to the UAE on 22 August 2018, reiterating its request for copies of Iran certificates of origin, requesting authentication of Dubai Customs documentation indicating charcoal imports from Iran, and requesting further information regarding the consignee Zuri Coals FZE. At the time of writing, the UAE had not yet replied.

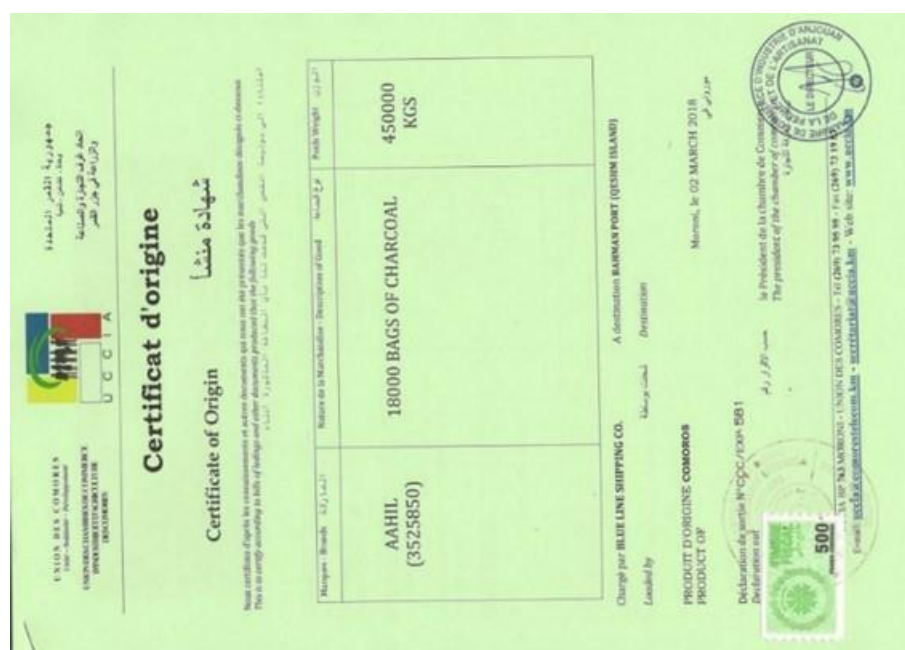
## Annex 7.5: False certificates of origin

### Comoros

Previous SEMG investigations revealed that false Comoros certificates of origin were used to import Somali charcoal into the UAE between 2014 and 2016 and into Bahrain during 2016.<sup>10</sup> The certificates of origin were found to be forgeries which had been fabricated by traffickers and then submitted to the Comoros Consulate in Dubai for legal attestation. To the knowledge of the Monitoring Group, they were no longer active during 2017.

However, false Comoros certificates of origin have resurfaced in 2018 for the purpose of importing Somali charcoal into the Islamic Republic of Iran. The certificate of origin in figure 1 below, dated 2 March 2018 and submitted to a consignee at Bahman Port in the Qeshm Free Zone, is a forgery. According to information received by the SEMG, the false Comoros certificates of origin used in Iran during this mandate have been fabricated by the Dubai-based clearance agent Basheer Khalif Moosa (annex 7.6). Unlike the forged Comoros certificates of origin used earlier in the UAE, it does not appear to have been submitted to a Comoros consulate or embassy for legal attestation.

Figure 1: False Comoros certificate of origin.



### Côte d'Ivoire

In a letter dated 3 October 2016, the Monitoring Group first informed the UAE that false Côte d'Ivoire certificate of origins may be being used to import Somali charcoal. The UAE authorities subsequently confiscated the cargo of the dhow *Haseena*, which had a false Côte d'Ivoire certificate of origin, on 26 October 2016. In a letter dated 6 July 2017, the SEMG requested that the UAE provide copies of all Côte d'Ivoire certificates of origin accepted since April 2017. The Monitoring Group reiterated this request in another letter dated 29 August 2017. On 23 May 2018 — nearly a year after the initial request — the UAE replied with copies of letters of attestation from the Côte d'Ivoire consulate; and at a meeting with UAE authorities in Abu Dhabi on 17 July 2018, copies of the corresponding certificates of origin were also provided. The fourteen Côte d'Ivoire certificates of origin,

<sup>10</sup> S/2017/924, annex 12.2.1; S/2016/919, para. 138, annex 9.4.a, and annex 9.7a; and S/2015/801, para. 156, para. 159, and annex 8.3.

dated between 6 April 2017 and 5 August 2017, comprise 357,000 bags of charcoal that were imported into the UAE during the previous mandate.

Despite these certificates of origin having apparently been processed through official channels, including the Ministry of Industry in Abidjan and the Consulate in Dubai, several factors leave little doubt that the 357,000 bags of charcoal from these fourteen dhows originated in Somalia rather than Côte d'Ivoire. The consignee is listed as Salim Alkhattal Group Marine Contracting and Trading, while the “destinataire” (addressee/recipient) is listed as Kismayo General Trading — both companies have been identified in past SEMG reports as Dubai-based traffickers of Somali charcoal.<sup>11</sup> The timing also corresponds with the period just after the UAE ceased to accept false Djibouti certificates of origin as of March 2017, thus the traffickers would need to rely on another form of false paperwork, which has been confirmed by industry sources. Furthermore, according to the authorities in Abidjan, Côte d'Ivoire has placed restrictions on the export of charcoal for environmental reasons, thus making it an improbable bulk exporter.<sup>12</sup> Finally, there are other confirmed cases of false Côte d'Ivoire certificates of origin, such as *Haseena* in 2016 and *Al Azhar 3* in Oman in 2018.

During the current mandate, false Côte d'Ivoire certificates of origin have been used to import Somali charcoal into Oman and Iran. The document in figure 2, a false Côte d'Ivoire certificate of origin for *Al Azhar 3*, was submitted to import 37,000 bags of Somali charcoal through the Port of Duqm, Oman on 4 March 2018, which resulted in the confiscation of the cargo by Oman authorities (annex 7.7). Meanwhile, the Monitoring Group wrote to Iran on 29 January 2018, 23 February 2018, and 15 August 2018 informing the Government regarding the use of false certificates of origin for cargoes of Somali charcoal, specifically referencing false Côte d'Ivoire paperwork in the latter two letters. Iran replied on 17 September 2018, but did not provide any information clarifying the use of false certificates of origin to import Somali charcoal.

Figure 2: False Côte d'Ivoire certificate of origin.



<sup>11</sup> Regarding Salim Alkhattal Group Marine Contracting and Trading, see [S/2017/924](#), annex 12.2.3; [S/2016/919](#), annex 9.4.b; and [S/2014/726](#), annex 9.2, para. 45. Regarding Kismayo General Trading, which is owned and operated by Basheer Khalif Moosa, see [S/2017/924](#), para. 208 and annex 12.2.2, para. 6; [S/2014/726](#), annex 9.4, paras. 107 and 113; and [S/2013/413](#), annex 9.2, paras. 12 and 26.

<sup>12</sup> Meeting with senior officials, Ministry of Economy and Finance, Directorate General of Customs, Abidjan, 1 February 2018.



## Gambia

During the current mandate, false Gambia certificates of origin have been used in Oman and the UAE. The SEMG was first made aware of the potential use of false Gambia certificates of origin on 25 March 2018 via an email from the UAE Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation. Subsequently, while reviewing port records and customs documentation during an official mission to Oman, 1-5 April 2018, the SEMG discovered that a false Gambia certificate of origin had also been submitted in at least one prior case, that of the *Al Arif 2*, at the Port of Shinas. While the document in figure 3, below, appears to have been processed by the Ministry of Foreign Affairs in Banjul, Gambia and attested at the Embassy of the Republic of the Gambia in Abu Dhabi, UAE, it has nonetheless been confirmed to be false (see annex 7.7).

Figure 3: False Gambia certificate of origin.

Certificate of Origin		Form A The origin country		No value printed	
<p>1. Name of the exporter (the Director's business name, address, country, and telephone number)</p> <p>THE GAMBIA GARDIN VILLAGE, N.A.S. TEL: 0171575864 FAX: 0171578886</p>		<p>2. Goods consigned to (consignee's name, address, country)</p> <p>HAMBAYA PORT DUBAI(UAE)</p>		<p>3. Marks and 7. Number and kind of packages, description</p> <p>31,000 BAGS OF CHARCOAL</p>	
<p>4. Place of origin and date (see note 1)</p> <p>THE GAMBIA</p>		<p>5. Origin criteria (see note overleaf)</p> <p>THE GAMBIA</p>		<p>8. Gross weight or other quantity</p> <p>775,000KGS</p>	
<p>6. Item Name</p> <p>1. FAZEL SYSTEM</p>		<p>9. Origin criteria (see note overleaf)</p> <p>THE GAMBIA</p>		<p>10. Number and date of invoice</p> <p>10025016 2018/03/14</p>	
<p>11. Declaration by the exporter (to be filled in by the exporter and signed by the Director of the office which issued the certificate of origin)</p> <p>I hereby declare that the goods described in this certificate are the genuine products of the REPUBLIC OF THE GAMBIA DUBAI UAE</p>		<p>12. Declaration by the importer (to be filled in by the importer and signed by the Director of the office which issued the certificate of origin)</p> <p>I hereby declare that the goods described in this certificate are the genuine products of the REPUBLIC OF THE GAMBIA DUBAI UAE</p>		<p>13. Declaration by the consignee (to be filled in by the consignee and signed by the Director of the office which issued the certificate of origin)</p> <p>I hereby declare that the goods described in this certificate are the genuine products of the REPUBLIC OF THE GAMBIA DUBAI UAE</p>	

## Ghana

Previous SEMG investigations have revealed the use of false Ghana certificates of origin to traffic Somali charcoal during 2016 and 2017. The Monitoring Group has documented the use of false Ghana certificates of origin to import Somali charcoal into the UAE, including the dhow *Al Islami* in 2016 and the dhows *Maha* and *Ola* in 2017.<sup>13</sup> Each of these cases resulted in a confiscation of the cargo and its sale at public auction.

On 29 January 2018, at a meeting with the Ghana National Chamber of Commerce and Industry (GNCCI) in Accra, the SEMG provided samples of false Ghana certificates of origin for review. GNCCI stated that the sample from 2016 (*Al Islami*) was a forgery, while the samples from 2017 (*Maha* and *Ola*) had been falsely issued by their satellite office near the port in Tema.<sup>14</sup> On 30 January 2018, at a meeting with the Energy Commission, it was confirmed that the shipping company listed on the paperwork for *Maha* and *Ola*, Sea Shore

<sup>13</sup> S/2017/924, para. 208 and annex 12.2.4; and S/2016/919, para. 138, annex 9.4.b, and annex 9.7.c.

<sup>14</sup> Meeting with Charles Arthur Ntiri, Head of Export Documentation, Ghana National Chamber of Commerce and Industry, 29 January 2018, Accra.

Marine Services, was not a real company and that no export permits had been issued by the Energy Commission for the cargoes of *Maha* and *Ola*.<sup>15</sup>

During the current mandate, false Ghana certificates of origin have been used to import Somali charcoal into Oman and Iran. The document in figure 4 (below), a false Ghana certificate of origin for the dhow *Hassan*, was used to import 25,000 bags of Somali charcoal into the Port of Shinas, Oman. This occurred despite the SEMG having written letters to Oman on 1 December 2017 and 5 January 2018 informing the Government regarding the use of false Ghana certificates of origin, and then writing again on 9 February 2018 specifically with respect to *Hassan*. This certificate of origin, similar to those for *Maha* and *Ola*, has also been falsely issued by the GNCCI and then processed by the Ministry of Foreign Affairs in Accra and the Consulate General in Dubai. In contrast, the false Ghana certificates of origin submitted to Iran during 2018 that have been reviewed by the SEMG have not been officially processed by Ghana, most likely because the consignees in Kish and Qeshm did not require legal attestation to clear Iran customs.

Figure 4: False Ghana certificate of origin.

Reference No. 109188	Issued in GHANA (Country)	See Name certified
1. Goods consigned from (Exporter's business name, address, country) SOUTH AFRICAN LOGISTICS LIMITED	2. Goods consigned to (Consignee's name, address, country) SOUTH AFRICAN LOGISTICS LLC	3. Means of transport and route (as far as known) BY SEA
4. Marks and numbers of packages	5. Number and kind of packages; description of goods 25000 BAGS OF CHARCOAL	6. Origin (Country) GHANA
7. Gross weight or quantity 425000 kg	8. Origin (Country) GHANA	9. Gross weight or quantity 425000 kg
10. Number of consignment 17032	11. Date of issue 20/11/2017	12. Declaration of origin I hereby declare that the above goods and statements are correct, that all the goods were produced in GHANA and that they comply with the origin requirements specified for the goods in the Harmonized System of Preferences.

## Iran

There is a historical precedent for the use of false Iran certificates of origin to import Somali charcoal into the UAE. The bulk cargo ship *MV Energy 3* transported charcoal from Kismayo, Somalia to Port Rashid, Dubai, UAE in August 2013. Despite the bill of lading indicating 140,859 bags of charcoal had been loaded in Kismayo, the clearance agent for *MV Energy 3* submitted documents to UAE customs claiming that the charcoal had originated in Iran. In the first seizure of Somali charcoal since the export ban was imposed in February 2012, the UAE authorities eventually confiscated the cargo of *MV Energy 3* and sold it at public auction on 12 February 2014.<sup>16</sup>

Analysis of trade data further suggests that false Iran certificates of origin were active during 2012-2013, when the UAE reported imports of wood charcoal from Iran at 8.8 million kilograms in 2012 and 42 million kilograms in 2013. In contrast, during 2014-2016

<sup>15</sup> Meeting with Julius Nkansah-Nyarko, Principal Program Officer, Energy Commission, 30 January 2018, Accra.

<sup>16</sup> S/2014/726, annex 9.2, paras. 43-47, annex 9.2.b and annex 9.2c.

when false Iran certificates of origin were not known to be in circulation, the UAE reported no more than 250,000 kilograms of charcoal imports per year from Iran.<sup>17</sup>

However, there is an important difference with historical precedents as during the current mandate obtaining false Iran certificates of origin has involved transshipment. As outlined in annex 7.4, cargoes of Somali charcoal have been imported into Iran using false Comoros, Côte d'Ivoire, and Ghana certificates of origin, unloaded at free zones on the islands of Kish and Qeshm, repackaged into bags labeled as a product of Iran, loaded onto smaller Iran-flagged dhows, and then exported to Port Al Hamriya, UAE using false Iran certificates of origin. These Iran certificates of origin appear to have been issued through official channels, but are nonetheless “false” as they misrepresent the origin of transshipped Somali charcoal as Iran rather than as Somalia. On 15 August 2018, the Monitoring Group wrote to the Government of Iran regarding the transshipment of Somali charcoal and requested verification of the authenticity of multiple Iran certificates of origin. In a reply dated 17 September 2018, Iran did not respond to the request to verify the authenticity of the Iran certificates of origin.

Figure 5: False Iran certificate of origin.

**گواهی مبدأ**  
**CERTIFICATE OF ORIGIN** (ORIGINAL)

NO: 8817  
DATE: 1397/04/10  
PAGE:

1. Invoice No شماره سندفاه خروید: 2	2. Invoice Date تاریخ سندفاه خروید: 2018/06/24	3. Invoice Value ارزش سندفاه خروید: USD 28,419.00	4. Invoice No شماره سندفاه خروید: 2
5. Kind of Transport نوع حمل: فریادی	6. Country of Origin میدان خلیج: ایران - منطقه آزاد قشم	7. Description of Goods توصیف کالاهای: CHARCOAL	8. Destination مقصد حمل: UAE - MINA HAMRIYA DUBAI
9. Gross Weight وزن ناخالص: 19910 KG	10. Quantity مقدار: BAGS 9408	11. Country of Production کشور تولید کننده: IRAN - QESHM FREE AREA	12. This undesignated authority hereby certifies that the goods described above originate in the designated area of origin. این مقام نامشخص شده بدینوسیله گواهی میدهد که کالاهای فوق الذکر در منطقه آزاد قشم تولید شده اند. این مقام نامشخص شده بدینوسیله گواهی میدهد که کالاهای فوق الذکر در منطقه آزاد قشم تولید شده اند.
13. Commercial Manager محل مهر، امضاء، تاریخ و سمت گواهی کننده Place and Date, Signature, and Stamp of certifying authority		14. Commercial Manager محل مهر، امضاء، تاریخ و سمت گواهی کننده Place and Date, Signature, and Stamp of certifying authority	

4121

<sup>17</sup> UN Comtrade Database, <https://comtrade.un.org/data/> (accessed 14 August 2018).

## Annex 7.6: Criminal networks

### Kismayo and Dubai

Through cross-referencing information from human sources, cargo paperwork, port records, documents regarding the All Star Group (see figures 1 and 2, below), and previous SEMG reports, the Monitoring Group has identified the principal individuals comprising criminal networks based in Kismayo, Somalia and Dubai, UAE that have been largely responsible for charcoal trafficking during this mandate.

In Kismayo, the following eight people are the main suppliers and agents for the illicit export of charcoal from Somalia:

- a) Ali Ahmed Naaji<sup>18</sup>
- b) Hassan Mohamed Yusuf “Awlibaax”<sup>19</sup>
- c) Farah Jama Awil “Degdeg”<sup>20</sup>
- d) Jama “Dhuxul”<sup>21</sup>
- e) Ahmed Sahal<sup>22</sup>
- f) Saeed Mahamud “Dheere”<sup>23</sup>
- g) Saeed Ciise “Adoon”<sup>24</sup>
- h) Muhammad Abdullahi.<sup>25</sup>

In Dubai, the following eight people are the main investors and agents for the illicit import of charcoal from Somalia:

- a) Basheer Khalif Moosa<sup>26</sup>
- b) Ahmed Mohamed Barre<sup>27</sup>
- c) Abdirahman Mohamed Warsame “Dhaqalayste”, “BBC”<sup>28</sup>

<sup>18</sup> Emails, industry sources, 22 and 23 July 2018; S/2017/924, para. 209; All Star Group letter, 15 July 2017, Kismayo (see figure 2 below); S/2016/919, para. 133; S/2016/919, annex 9.4.b, para. 19; S/2016/919, annex 9.6.a; S/2015/801, para. 152; S/2014/726, paragraphs 141-142; S/2014/726, annex 9.2, paras. 48 and 63; and S/2013/413, annex 9.2, paras. 11 and 26.

<sup>19</sup> Email, industry source, 22 July 2018; All Star Group letter, 15 July 2017, Kismayo (see figure 2 below); S/2016/919, annex 9.6.a; S/2015/801, para. 152; S/2014/726, paras. 141-142; and S/2014/726, annex 9.2, paras. 44 and 48; and S/2013/413, annex 9.2, paras. 11, 15, and 33.

<sup>20</sup> Emails, industry sources, 22 and 23 July 2018; All Star Group letter, 15 July 2017, Kismayo (see figure 2 below); S/2016/919, annex 9.6.a; and S/2014/726, annex 9.2, para. 48.

<sup>21</sup> Emails, industry sources, 22 and 23 July 2018; All Star Group letter, 15 July 2017, Kismayo (see figure 2 below); S/2016/919, annex 9.6.a; S/2014/726, para. 142; and S/2014/726, annex 9.2, para. 48.

<sup>22</sup> Email, industry source, 22 July 2018; and All Star Group letter, 15 July 2017, Kismayo (see figure 2 below).

<sup>23</sup> Email, industry source, 22 July 2018; and All Star Group letter, 15 July 2017, Kismayo (see figure 2 below).

<sup>24</sup> Email, industry source, 23 July 2018; and All Star Group letter, 15 July 2017, Kismayo (see figure 2 below).

<sup>25</sup> Emails, industry sources, 22 and 23 July 2018.

<sup>26</sup> Email, industry source, 22 July 2018; S/2017/924, para. 208 and annex 12.2.2, para. 6; All Star Group letter, 16 February 2017, Dubai (see figure 1 below); S/2014/726, annex 9.4, paras. 107 and 113; and S/2013/413, annex 9.2, paras. 12 and 26.

<sup>27</sup> Emails, industry sources, 22 and 23 July 2018; S/2017/924, annex 7.1, para. 7 and figure 5; All Star Group letter, 16 February 2017, Dubai (see figure 1 below); S/2016/919, annex 9.6.b; S/2014/726, annex 9.2, para. 41; S/2014/726 annex 9.4, para. 120; and S/2014/726, annex 9.4.o.

<sup>28</sup> Emails, industry sources, 22 and 23 July 2018; All Star Group letter, 16 February 2017, Dubai (see figure 1 below); S/2016/919, annex 9.6.b; S/2014/726, paras. 141-143 and annex 9.2, paras. 44 and 76.

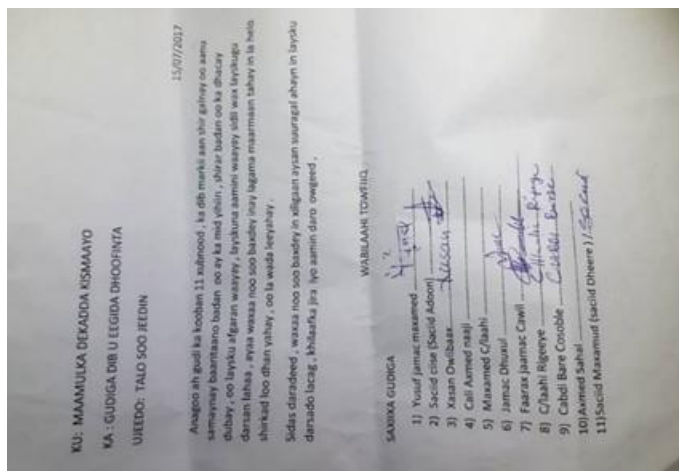
- d) Mohamud Ali Osman “Qonof”<sup>29</sup>
- e) Hassan Mohamed Ahmed “Masry”<sup>30</sup>
- f) Ahmed Ali Haji<sup>31</sup>
- g) Abdinasir Ali Mahamud “Adoon”<sup>32</sup>
- h) Salah Yusuf.<sup>33</sup>

### All Star Group

Figure 1: “Dubai Committee” of All Star Group, Dubai, 16 February 2017.



Figure 2: “Export Review Committee” of All Star Group, Kismayo, 15 July 2017.



<sup>29</sup> Emails, industry sources, 22 and 23 July 2018; All Star Group letter, 16 February 2017, Dubai (see figure 1 below); S/2016/919, annex 9.6.b; and S/2014/726, annex 9.2, paras. 48 and 50.

<sup>30</sup> Emails, industry sources, 22 and 23 July 2018; S/2016/919, annex 9.6.c; and S/2014/726, annex 9.2, paras. 51, 63-64, 78, 87, and 92.

<sup>31</sup> Emails, industry sources, 22 and 23 July 2018; and All Star Group letter, 16 February 2017, Dubai (see figure 1 below).

<sup>32</sup> Emails, industry sources, 22 and 23 July 2018; and All Star Group letter, 16 February 2017, Dubai (see figure 1 below).

<sup>33</sup> Emails, industry sources, 22 and 23 July 2018.

## Annex 7.7: Selected cases of sanctions implementation

### *Al Azhar 3* (Oman)

*Al Azhar 3* is a dhow with a false Côte d'Ivoire certificate of origin (annex 7.5, figure 2) whose cargo of 37,000 bags of charcoal was confiscated by the authorities of Oman. According to information provided to the SEMG on 4 April 2018 by the Directorate General of Customs, the timeline of the *Al Azhar 3* case is as follows: 4 March, *Al Azhar 3* docked at the Port of Duqm; 5 March, its customs paperwork was submitted; 6 March, customs clearance was granted to offload; 8 March, the Directorate General of Customs was informed regarding suspected Somalia origin of charcoal and the consignee in Oman was contacted; and then within the following week 6,000 bags of charcoal that had been already offloaded were confiscated in Duqm followed by the confiscation of another 31,000 bags of charcoal from 19 trucks that were *en route* to the UAE border.<sup>34</sup>

The Monitoring Group undertook an official mission to Oman 1-5 April 2018, which included meetings in Muscat with the Ministry of Foreign Affairs and the Directorate General of Customs, trips to the ports of Duqm and Shinas, inspection of *Al Azhar 3* (figure 1) and its confiscated cargo, and an interview with the dhow's captain. In a letter to Oman dated 7 May 2018, the SEMG communicated the findings of its investigation thus far, including the following points:

- a) the shipping documents contain a forged stamp allegedly representing the "Capitaine du port" of the Port autonome d'Abidjan (figure 2);
- b) the Sri Lanka ship registration of *Al Azhar 3* is a forgery;
- c) the owner of the dhow, Hamed Ahmed Bin Fahad, has been previously identified as the owner of multiple dhows trafficking Somali charcoal;<sup>35</sup>
- d) the confiscated bags of charcoal were typical of those exported from Somalia, including logos such as the Saudi Arabia Grain Silo (figure 3).

Further corroborating the above points, the Monitoring Group has also been informed that the owner of the cargo for *Al Azhar 3* is Ahmed Ali Haji, a member of the All Star Group and known Dubai-based charcoal trafficker (annex 7.6).<sup>36</sup> At the time of writing, the outcome of the *Al Azhar 3* case remains pending in Oman's judiciary.

Figure 1: *Al Azhar 3*, Port of Duqm, 3 April 2018.



<sup>34</sup> However, an industry source has disputed the official account: while agreeing that 6,000 bags were confiscated in Duqm, he claimed that the amount of charcoal confiscated from the 19 trucks was only 14,000 bags (about 750 bags per truck) with the balance crossing the border to the UAE market.

<sup>35</sup> S/2016/919, annex 9.5; and S/2013/413, annex 9.3.

<sup>36</sup> Meeting with diplomat, Muscat, Oman, 1 April 2018.

Figure 2: Forged PAA stamp (black) and authentic PAA stamps (blue and red).



Figure 3: Confiscated blue-green bags of Somali charcoal, Duqm, 3 April 2018.



#### Zazel 2 (UAE)

On 25 March 2018, the UAE Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation contacted the SEMG regarding *Zazel 2*, a dhow at Port Al Hamriya which had submitted to the UAE authorities what appeared to be a false Gambia certificate of origin for a cargo of 31,000 bags of charcoal (annex 7.5, figure 3). The UAE requested advice from the SEMG regarding the authenticity of the customs paperwork submitted by *Zazel 2*. The Monitoring Group determined that Gambia has a domestic ban on the production of charcoal, and thus is not a plausible country of origin for the cargo. The SEMG also contacted the Gambia Ports Authority, who replied confirming that *Zazel 2* had not been present or loaded cargo at the Port of Banjul as indicated in the shipping documents.<sup>37</sup> On 26 and 28 March 2018, the SEMG communicated these findings to the UAE, concluding that the certificate of origin and other shipping documentation are false. This was further corroborated when the SEMG was later informed that the owner of the *Zazel 2* cargo is Mohamud Ali Osman “Qonof”, a member of the All Star Group and longtime trafficker of Somali charcoal previously identified in SEMG reports (annex 7.6).<sup>38</sup>

Subsequently, the Monitoring Group was informed through an informal channel that a public auction of confiscated charcoal had been held in Dubai on 15 May 2018. The description of the dhow, including its Liberia ship registration, Gambia certificate of origin, and cargo size corresponded with *Zazel 2*.<sup>39</sup> In a letter to the UAE dated 6 June 2018, the SEMG requested official confirmation of the public auction, including the dhow’s name, date and location of initial cargo confiscation, type of certificate of origin, cargo size, auction price, and purchaser as well as copies of all relevant documentation. The UAE replied in a letter dated 15 August 2018, confirming that the cargo of *Zazel 2* had been confiscated and sold at public auction in Dubai on 15 May 2018. The purchase price was 4.1 million AED (\$1.1 million USD), equivalent to about 132 AED (\$36 USD) per bag while the wholesale market price is 190 AED (\$52 USD) per bag.

<sup>37</sup> Email, Capt. Kulay Manneh, Harbour Master, Gambia Ports Authority, 27 March 2018.

<sup>38</sup> Meeting with diplomat, Muscat, Oman, 1 April 2018.

<sup>39</sup> Whatsapp message, industry source, 16 May 2018.